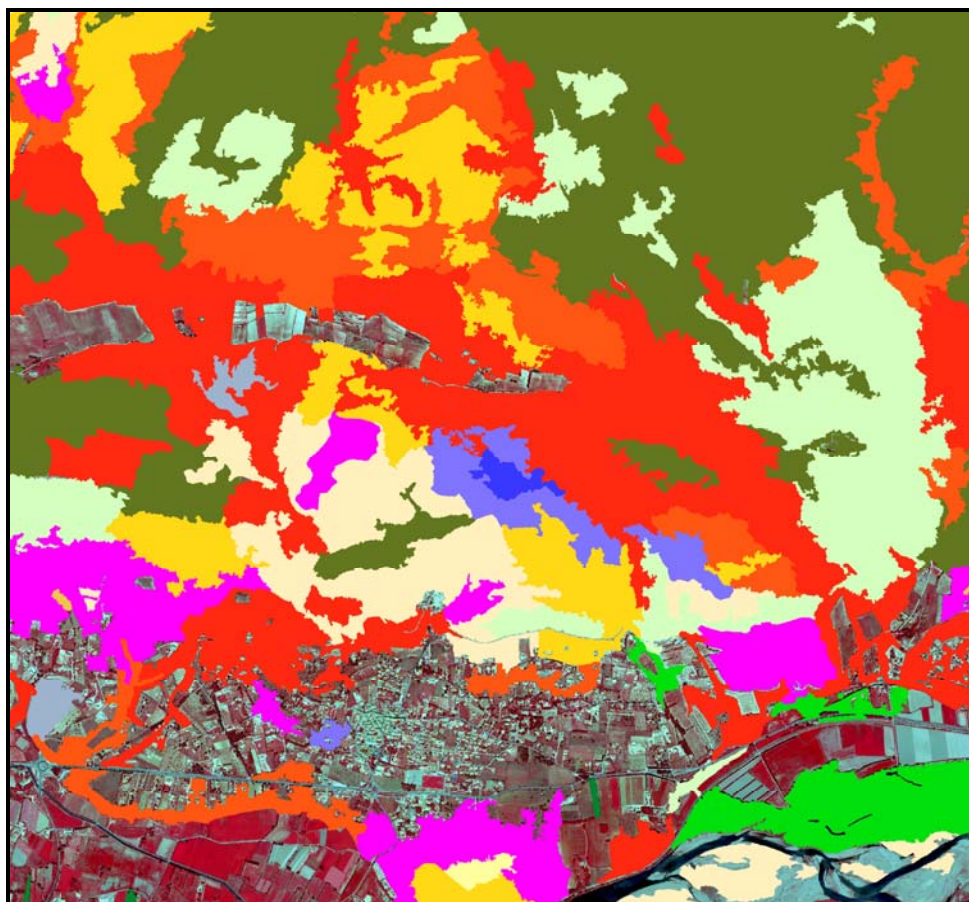


La cartographie forestière version 2

CRIGE PACA

de l’Inventaire forestier national

Guide technique



Fournir aux utilisateurs les informations nécessaires pour exploiter,
au mieux, les fichiers cartographiques IFN, version 2

Sommaire

INTRODUCTION	4
GENERALITES	5
1. Présentation de la carte forestière	5
1.1. Désignation du produit	5
1.2. Nature de l'information	5
1.3. Mode de création des informations.....	5
1.3.1. La production d'une couche commune interopérable.....	6
1.3.2. La production de la couverture enrichie par l'IFN	7
1.3.3. Un emboîtement de la cartographie de la couche végétation et de la couche des types de formation IFN	8
1.4. Validité de l'information (hors précision - cf. 2.2.4).....	9
1.4.1. Actualité	9
1.4.2. Précision de la position des limites	9
1.4.3. Exhaustivité	10
1.4.4. Précision sémantique.....	10
1.5. Thèmes couverts	11
1.6. Domaines d'utilisation	11
2. Description de la carte forestière	11
2.1. Contenu.....	11
2.1.1. Attributs.....	11
2.1.2. Évolution prévue	11
2.2. Localisation spatiale.....	12
2.2.1. Champ géographique prévu	12
2.2.2. Système de référence géographique	12
2.2.3. Unités des coordonnées	12
2.2.4. Échelle d'utilisation.....	12
2.3. État d'avancement	12
2.4. Caractéristiques informatiques	12
2.4.1. Structure informatique.....	12
2.4.2. Taille du fichier.....	12
2.5. Description des postes de la nomenclature de base	13
ARBRE DECISIONNEL	14
NOMENCLATURE	15
FICHE DETAILLEE POUR CHAQUE POSTE DE LA NOMENCLATURE NATIONALE	16
Poste de la nomenclature nationale.....	16
Forêt fermée.....	17
FF0 Jeune peuplement ou coupe rase ou incident	17
FF1-00 Forêt fermée de feuillus purs en îlots (essence non discriminée)	18
FF1G01-01 Forêt fermée de chênes décidus purs.....	19
FF1G06-06 Forêt fermée de chênes sempervirents purs.....	20
FF1-09-09 Forêt fermée de hêtre pur.....	21
FF1-10-10 Forêt fermée de châtaignier pur	22
FF1-14-14 Forêt fermée de robinier pur	23
FF1-49-49 Forêt fermée d'un autre feuillu pur.....	24
FF1-00-00 Forêt fermée à mélange de feuillus.....	25
FF2-00 Forêt fermée de conifères purs en îlots.....	26
FF2-51-51 Forêt fermée de pin maritime pur.....	27
FF2-52-52 Forêt fermée de pin sylvestre pur	28

FF2G53-53 Forêt fermée de pin laricio ou pin noir pur	29
FF2-57-57 Forêt fermée de pin d'Alep pur	30
FF2G58-58 Forêt fermée de pin à crochets ou pin cembro pur	31
FF2-81-81 Forêt fermée d'un autre pin pur	32
FF2-80-80 Forêt fermée à mélange de pins purs	33
FF2G61-61 Forêt fermée de sapin ou épicéa	34
FF2-63-63 Forêt fermée de mélèze pur	35
FF2-64-64 Forêt fermée de douglas pur	36
FF2-91-91 Forêt fermée d'un autre conifère pur autre que pin, sapin, épicéa, douglas ou mélèze	37
FF2-90-90 Forêt fermée à mélange d'autres conifères	38
FF2-00-00 Forêt fermée à mélange de conifères	39
FF31 Forêt fermée à mélange de feuillus prépondérants et conifères	40
FF32 Forêt fermée à mélange de conifères prépondérants et feuillus	41
Forêt ouverte	42
FO0 Forêt ouverte avec coupe rase ou incident	42
FO1 Forêt ouverte de feuillus purs	43
FO2 Forêt ouverte de conifères purs	44
FO3 Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères	45
Peupleraie	46
FP Peupleraie	46
Lande	47
LA4 Lande ligneuse	47
Formation herbacée	48
LA6 Formation herbacée	48
3. Cartographie à façon pour PACA	49
3.1. Nomenclature complétée	49
3.2. Fiches détaillées des postes de la cartographie à façon pour la région PACA	52
3.2.1. <u>Types relatifs aux forêts fermées</u>	52
FF0-01 Reboisement	52
FF0-02 Coupe rase ou incident ou régénération naturelle	53
FF1-00 Forêt fermée de feuillus purs en îlots (essence non discriminée)	54
FF1-01-01 Forêt fermée d'autres chênes décidus	55
FF1-05-05 Forêt fermée de chêne pubescent	56
FF1-06-06 Forêt fermée de chêne vert	57
FF1A06-06 Forêt fermée d'autres chênes sempervirents purs ou mélangés	58
FF1-08-08 Forêt fermée de chêne-liège	59
FF1-09-09 Forêt fermée de hêtre pur	60
FF1-10-10 Forêt fermée de châtaignier pur	61
FF1-14-14 Forêt fermée de robinier pur	62
FF1-29-29 Forêt fermée de mimosa	63
FF1-49-49 Forêt fermée d'un autre feuillu pur	64
FF1-00-00 Forêt fermée à mélange de feuillus	65
FF2-00 Forêt fermée de conifères purs en îlots	66
FF2-51-51 Forêt fermée de pin maritime pur	67
FF2-52-52 Forêt fermée de pin sylvestre pur	68
FF2G53-53 Forêt fermée de pin laricio ou pin noir pur	69
FF2-55-55 Forêt fermée de pin pignon	70
FF2-57-57 Forêt fermée de pin d'Alep pur	71
FF2G58-58 Forêt fermée de pin à crochets ou pin cembro pur	72
FF2-81-81 Forêt fermée d'un autre pin pur	73
FF2-80-80 Forêt fermée à mélange de pins purs	74
FF2G61-61 Forêt fermée de sapin ou épicéa	75
FF2-63-63 Forêt fermée de mélèze pur	76

FF2-64-64 Forêt fermée de douglas pur.....	77
FF2-65-65 Forêt fermée de cèdre	78
FF2-91-91 Forêt fermée d'un autre conifère pur autre que pin, sapin, épicéa, douglas, mélèze ou cèdre.....	79
FF2-90-90 Forêt fermée à mélange d'autres conifères	80
FF2-00-00 Forêt fermée à mélange de conifères	81
FF31-00 Forêt fermée à mélange de feuillus prépondérants et conifères en îlots (essence non discriminée).....	82
FF31-06-00 Forêt fermée à mélange de chêne vert et conifères	82
FF31-00-00 Forêt fermée à mélange d'autres feuillus et conifères.....	83
FF32-00 Forêt fermée à mélange de conifères prépondérants et feuillus en îlots (essence non discriminée).....	83
FF32-51-00 Forêt fermée à mélange de pin maritime et feuillus.....	84
FF32-57-00 Forêt fermée à mélange de pin d'Alep et feuillus.....	84
FF32-80-00 Forêt fermée à mélange d'autres pins et feuillus	85
FF32-65-00 Forêt fermée à mélange de cèdre et feuillus.....	85
FF32-90-00 Forêt fermée à mélange d'autres conifères et feuillus	86
3.2.2. <u>Types relatifs aux forêts ouvertes</u>	87
FO0 Forêt ouverte avec coupe rase ou incident.....	87
FO1-00 Forêt ouverte de feuillus purs en îlots (essence non discriminée).....	88
FO1G01-01 Forêt ouverte de chênes décidus.....	88
FO1-06-06 Forêt ouverte de chêne vert	89
FO1-08-08 Forêt ouverte de chêne-liège	90
FO1-00-00 Forêt ouverte d'autres feuillus.....	91
FO2-00 Forêt ouverte de conifères purs en îlots (essence non discriminée)	91
FO2-51-51 Forêt ouverte de pin maritime	92
FO2-57-57 Forêt ouverte de pin d'Alep.....	93
FO2-63-63 Forêt ouverte de mélèze	94
FO2-80-80 Forêt ouverte de pins mélangés ou autres pins purs.....	95
FO2-90-90 Forêt ouverte d'autres conifères mélangés ou purs	95
FO3-00 Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères en îlots (essence non discriminée)	96
FO31-06-00 Forêt ouverte à mélange de chêne vert et conifères	96
FO31-08-00 Forêt ouverte à mélange de chêne-liège et conifères.....	97
FO31-00-00 Forêt ouverte à mélange d'autres feuillus et conifères	97
FO32-51-00 Forêt ouverte à mélange de pin maritime et feuillus	98
FO32-57-00 Forêt ouverte à mélange de pin d'Alep et feuillus	98
FO32-63-00 Forêt ouverte à mélange de mélèze et feuillus.....	99
FO32-80-00 Forêt ouverte à mélange d'autres pins et feuillus.....	99
FO32-90-00 Forêt ouverte à mélange d'autres conifères et feuillus	100
3.2.3. <u>Type relatif aux peupleraies</u>	101
FP Peupleraie	101
3.2.4. <u>Types relatifs aux landes et aux formations herbacées</u>	102
LA4 Petites landes ligneuses.....	102
LA4-41 Landes à phragmite.....	103
LA4-42 Lande ligneuse montagnarde.....	104
LA4-45 Landes sur terrain salé	105
LA4-46 Inculte ou friches.....	106
LA4-48 Lande ligneuse alpine	107
LA4-49 Garrigue ou maquis non boisés	108
LA6 Petites formations herbacées	109
LA6-62 Pelouse pastorale montagnarde	110
LA6-68 Pelouse alpine	110
LA6-69 Pelouse pastorale des garrigues ou maquis	111

ANNEXES..... 112

Comment sont composés les codes de la nomenclature ?112

Codes couleurs de la nomenclature IFN114

Introduction

Depuis 1994, l'Inventaire forestier national est un établissement public à caractère administratif sous tutelle du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. Il est chargé de l'inventaire permanent des ressources forestières nationales, indépendamment de toute question de propriété (article R 521-1 du code forestier).

Sa direction est implantée à Nogent-sur-Vernisson (Loiret). Elle met au point la méthode d'inventaire, héberge l'information, la traite, l'analyse et la valorise. Cinq échelons interrégionaux, situés à Bordeaux, Caen, Lyon, Montpellier et Nancy, prélèvent les données sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Après avoir effectué l'inventaire département par département, en parcourant le pays en une douzaine d'années, l'IFN réalise depuis novembre 2004 les opérations d'inventaire sur l'ensemble du territoire français au moyen d'un échantillon constitué pour une période de dix ans, dont un dixième est traité chaque année.

Les données relatives aux placettes d'inventaire sont recueillies à partir de photographies aériennes ou de la BD ORTHO[®] de l'Institut Géographique National (IGN) et d'observations et de mesures sur le terrain.

Ces informations dendrométriques, écologiques et floristiques sont enregistrées dans des bases de données.

L'IFN publie gratuitement sur son site Internet les données brutes récoltées par les équipes d'inventaire ainsi que les principaux résultats et a développé une interface d'interrogation de la base de données en ligne.

L'IFN réalise également, par interprétation de photographies aériennes ou de la BD ORTHO[®] de l'IGN, une carte forestière par département administratif. À partir du début de l'année 2007, une convention de partenariat a été signée entre l'IFN et l'IGN afin de produire une couche « végétation » commune à partir de la BD ORTHO[®] et ainsi garantir une cohérence entre la couche végétation de la BD TOPO[®] (composante topographique du Référentiel à Grande Échelle) et la cartographie des types de formation végétale de l'IFN.

Cette nouvelle cartographie (V2) a une plus grande précision géométrique avec une nomenclature simplifiée par rapport à la précédente mais uniforme sur tout le territoire. La surface minimale de représentation de la couche IFN est ainsi passée de 2,25 ha à 50 ares avec un enrichissement en composition dès le seuil minimal et une caractérisation des essences à partir de 2 ha pour les forêts fermées. C'est ce nouveau produit qui est présenté ici.

Généralités

1. PRESENTATION DE LA CARTE FORESTIERE

1.1. Désignation du produit

Base de données cartographique des formations végétales forestières et naturelles :

- étendue géographique : France métropolitaine uniquement.
- couverture spatiale : en cours de production depuis 2007 (10 départements par an).

1.2. Nature de l'information

Un seul thème est cartographié, il s'agit de la couverture du sol appelée type de formation végétale. Les types de formation végétale décrivent la couverture du sol par description de la densité de couvert du peuplement, de sa composition et de l'essence.

1.3. Mode de création des informations

La création des informations repose globalement sur l'interprétation de photographies aériennes infrarouges. Elle est réalisée en deux étapes successives. La première étape a recours à une phase semi-automatique qui utilise des outils d'analyse d'images, la deuxième étape utilise des outils de systèmes d'information géographique (SIG) et des contrôles sur le terrain.

La première étape est commune à l'IFN et l'IGN. Elle permet la production simultanée de la couche végétation de la BD TOPO[®] (produit IGN) et de la carte des types de formations végétales (produit IFN). Lors de cette étape, sont saisies les limites de la forêt et des landes ainsi que celles des autres éléments arborés constitutifs de la couche végétation de la BD TOPO[®] : les bosquets (appelés bois dans la nomenclature BD TOPO[®]), les haies, les vergers et certains arbres isolés.

Ce travail de saisie est réalisé par l'IFN pour l'espace rural et par l'IGN pour l'espace urbain dense (en moyenne 5 % de la superficie départementale). Ce travail IGN, qui fait suite au travail IFN, touche très peu à la description des formations végétales mais plutôt à l'implantation et l'utilisation des arbres en tant qu'arbres de villes ou d'espaces d'agréments, constituant à part entière, de la couche végétation de la BD TOPO[®] et de superficies bien souvent inférieures à 50 ares.

Suite à cette première étape, l'IFN récupère un canevas thématique en distinguant l'espace forestier des autres éléments arborés comme les bosquets (regroupements d'arbres dont la surface est inférieure à 50 ares appelés « bois » par IGN), ou les vergers.

L'IFN produit ensuite une délimitation et une identification supplémentaire plus détaillée de l'ensemble de l'espace forestier et des milieux naturels définis en types de formation végétale. Des contrôles « terrain » sont conduits pour améliorer la fiabilité et la qualité globale de la cartographie.

1.3.1. La production d'une couche commune interoperable

La première étape décrite ci-dessus consiste en la cartographie de la végétation arborée afin d'obtenir une couche conforme au produit IGN « F- Occupation du sol : végétation » de la BD TOPO® (V2). La nomenclature et les définitions de la BD TOPO® ont été modifiées pour permettre l'interopérabilité avec le produit cartographique IFN.

◆ Le référentiel et la source des données

La couverture BD ORTHO® est maintenant disponible en infrarouge fausses couleurs. Elle constitue le référentiel de la cartographie de l'IFN garantissant une interopérabilité géométrique et temporelle de l'information produite.

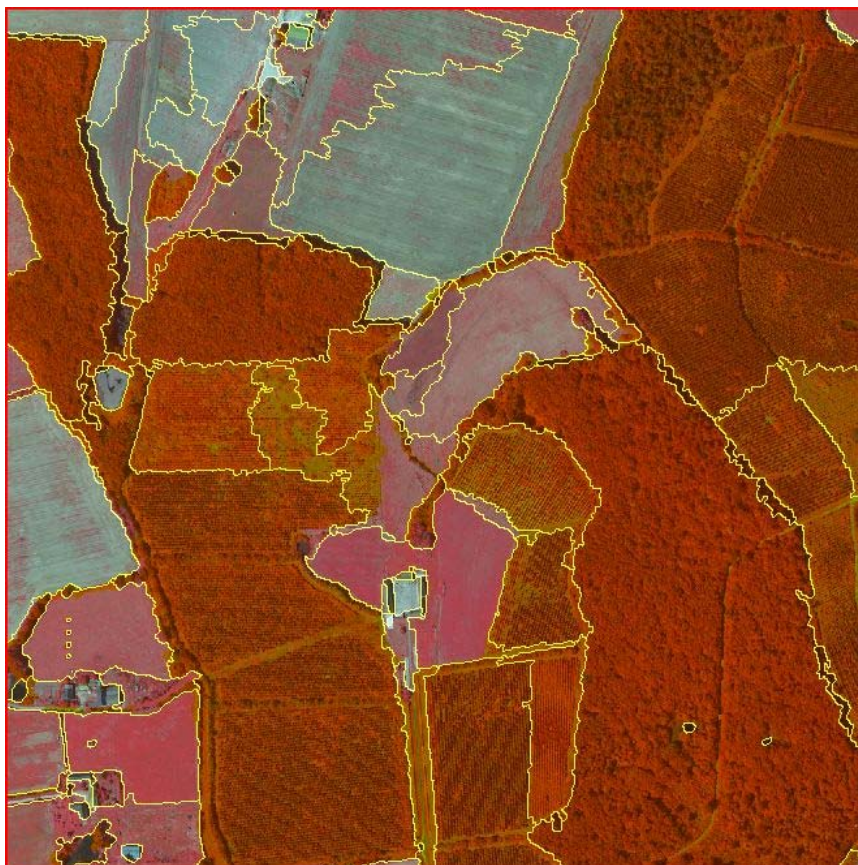
Pour rappel, l'infrarouge fausses couleurs (IRC) est l'émulsion la plus appropriée pour l'étude de la végétation et de son environnement. Tous les types de couverture du sol peuvent y être distingués sans difficulté et, même si toutes les espèces forestières n'y sont pas traduites par une couleur spécifique, l'infrarouge fausses couleurs reste à ce jour l'outil le plus riche d'informations pour l'étude de la végétation.

Il est par exemple, particulièrement utile en région méditerranéenne à cause de la variété des types d'utilisation du sol et d'espèces ligneuses, arborées ou arbustives, que l'on peut y rencontrer sur des surfaces parfois très réduites.

◆ Les processus d'extraction

La saisie s'appuie sur deux processus d'extraction :

- **la segmentation** : processus qui permet de délimiter des entités homogènes ou zones homogènes de l'image. Il s'appuie à la fois sur des critères radiométriques et géométriques. À partir de l'image segmentée, il est alors possible de sélectionner les entités correspondant à la couche sans avoir à redessiner les contours, la sélection s'appuyant sur les contours de la segmentation.



Un exemple de segmentation de la BD ORTHO® en infrarouge fausses couleurs

- **la classification automatique** : processus de classification avec apprentissage supervisé par objet. L'apprentissage consiste à effectuer une saisie manuelle de la végétation selon les thèmes définis sur des dalles représentatives d'un ou plusieurs thèmes. Cette base d'apprentissage peut permettre de classer automatiquement la végétation sur demande d'exécution de l'opérateur.

◆ Saisie thématique

Profitant de la segmentation, un ensemble de grands thèmes est caractérisé dès la première étape : forêt fermée, forêt ouverte, landes ligneuses, formations herbacées. L'information à ce stade est dans la même géométrie que la source image (pixel de 0,5 m) stockée en format raster.

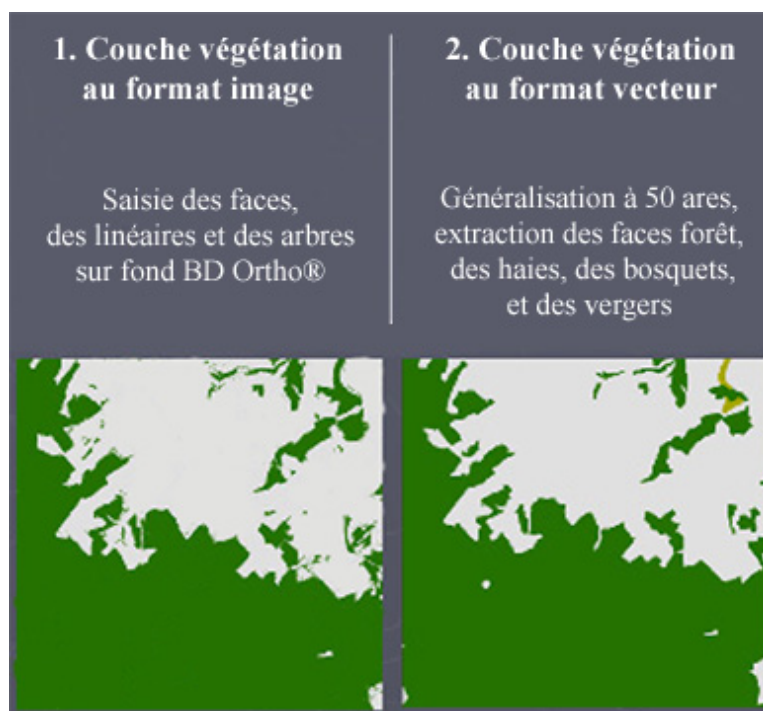
◆ Vectorisation de l'information et simplification de géométrie

L'information est traitée afin d'obtenir une restitution en mode vectoriel à géométrie surfacique. Le traitement vise aussi une simplification de géométrie de manière à lisser les contours des massifs boisés pour gagner en capacité de manipulation des objets tout en étant sur une précision de positionnement inférieure à dix mètres. Une mise en cohérence avec les réseaux routiers, hydrographiques et ferrés de la BD TOPO® est partiellement réalisée.

1.3.2. La production de la couverture enrichie par l'IFN

◆ Extraction de la couverture avec seuillage à 50 ares

On applique un seuil de 50 ares (seuil de surface minimum de définition de la forêt) sur les types de formation végétale produits en première étape.



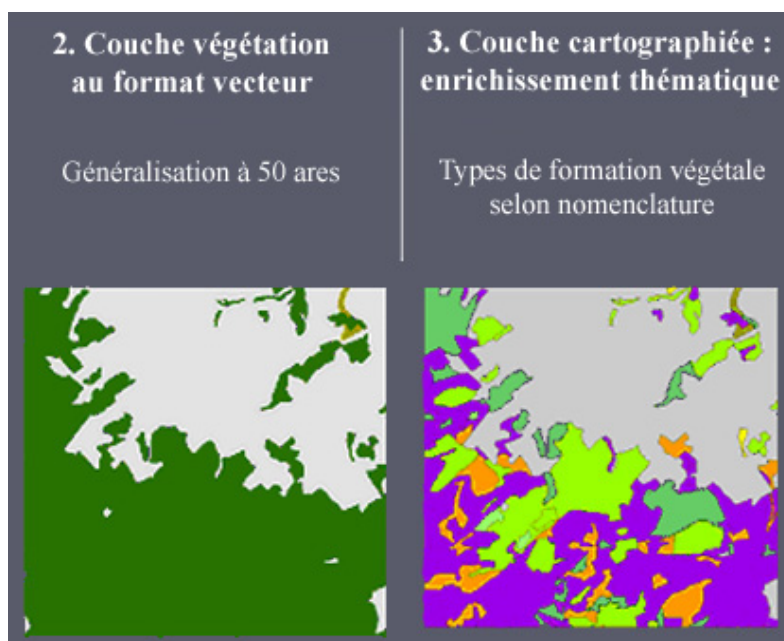
Schématisation de la production cartographique IFN :
Couche végétation mono-thème et généralisation

◆ Application de la nomenclature

On applique ensuite une nomenclature emboîtée des types de formation végétale selon les seuils de surface :

- entre 50 ares et 2 ha : cartographie de la densité de végétation (forêt ouverte/forêt fermée) et de la composition (feuillue – résineuse) ;

- supérieur à 2 ha (forêt fermée seulement) : distinction des essences pures (estimation du seuil de 75 % de couvert libre relatif des arbres de même essence).



Schématisation de la production cartographique IFN :
Couche végétation mono-thème généralisée et enrichissement thématique
selon la nomenclature nationale

Des tournées de vérification sur le terrain sont nécessaires pour confirmer certains types difficilement identifiables sur écran. Elles représentent un tiers du temps consacré à la cartographie de la seconde étape.

D'autres informations forestières, issues du volet consacré à l'évaluation statistique de la ressource forestière (point d'inventaire au sol du cycle précédent) sont associées aux cartes pour qualifier le type de peuplement. Elles viennent en appui aux photo-interprètes et constituent une aide précieuse à l'interprétation.

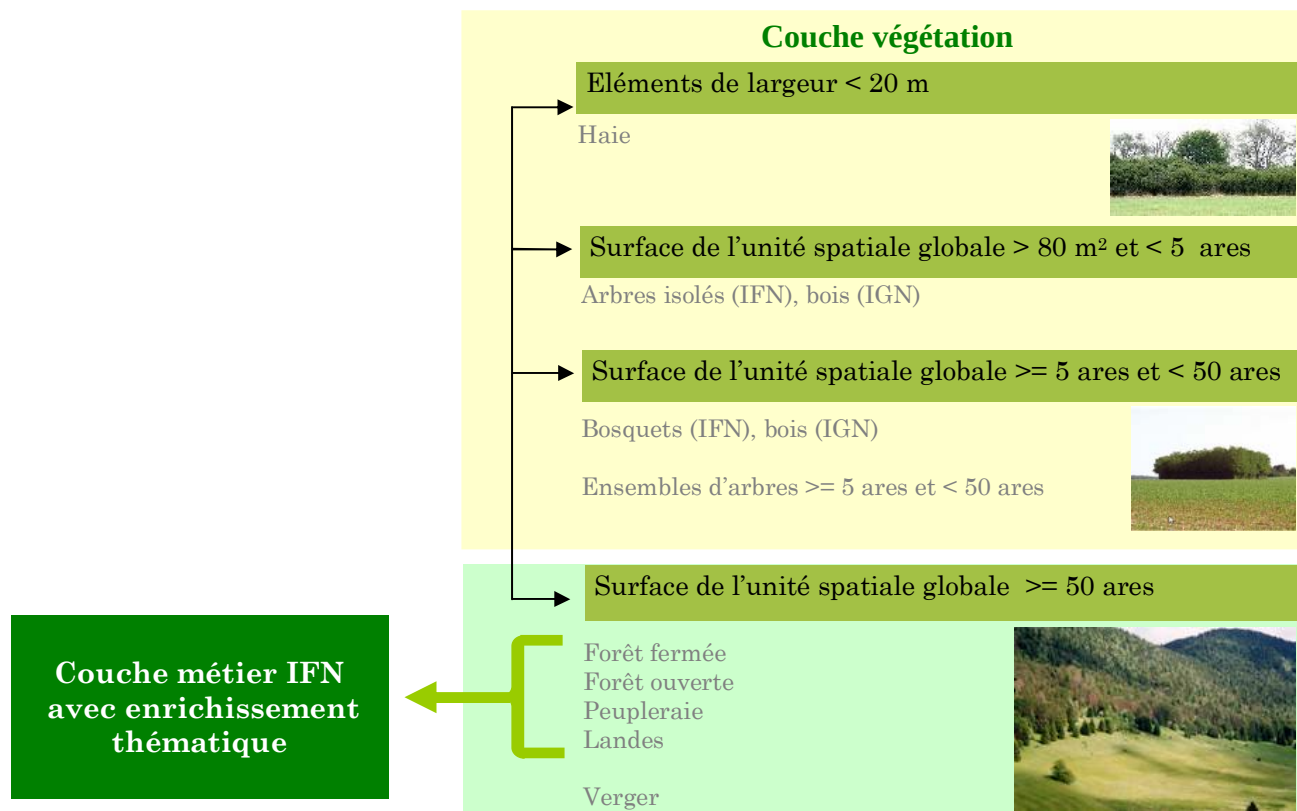
C'est le cas également d'autres types d'images comme la BD ORTHO® dont la date de prise de vue est antérieure à 5 ans à celle de la référence utilisée mais aussi le SCAN 25® et enfin la cartographie IFN ancienne méthode (V1) disponible sur la France entière.

1.3.3 Un emboîtement de la cartographie de la couche végétation et de la couche des types de formation IFN

La couverture cartographique IFN est produite en cohérence géométrique avec le référentiel IGN BD TOPO®, les spécifications de la couche végétation étant conjointes avec l'IGN.

En matière thématique, la nomenclature nationale garantit un traitement homogène du territoire avec la distinction des principales essences forestières.

L'IFN propose donc un outil interopérable avec le référentiel national que constituent les couvertures IGN.



Emboîtement de nomenclature entre les deux produits IFN et IGN

1.4. Validité de l'information (hors précision - cf. 2.2.4)

1.4.1. Actualité

La réalisation de la carte forestière, version 2, du territoire métropolitain est prévue en 10 ans sur un rythme de 10 départements par an. La date de validation est celle de la prise de vue dite de référence sur laquelle est réalisée la carte. La date de référence est fournie par l'IGN avec les spécifications du produit BD ORTHO[®].

Cette cartographie est pour l'instant réalisée en totalité, sans récupération de la géométrie de la carte précédente, pour plusieurs raisons :

- l'évolution des référentiels numériques disponibles à un instant donné ;
- les techniques de production et de stockage de l'information ;
- l'évolution des nomenclatures utilisées, qui reflètent celle des préoccupations et des couches d'informations mobilisables sur un territoire.

1.4.2. Précision de la position des limites

Les enveloppes de la forêt fermée, de la forêt ouverte, des landes ligneuses et des formations herbacées sont produites par segmentation automatique de l'image. Elles sont compatibles avec le référentiel BD ORTHO[®].

Le trait s'appuie sur la limite externe du houppier des arbres. L'ajustement aux houppiers est atténué par le lissage.

Pour les types de peuplements bordés par des réseaux routiers, hydrographiques ou ferrés, leur limite est ajustée à l'axe des réseaux. Les réseaux sont fournis par l'IGN et correspondent à la couche « réseaux » de la BD TOPO[®].

Enfin, à l'intérieur des forêts, le découpage pour l'enrichissement selon les essences est réalisé manuellement par les photo-interprètes, à l'écran en utilisant les outils de saisie disponibles sur SIG et en s'appuyant sur les détails de la BD ORTHO[®]. La cartographie peut prétendre à une précision planimétrique de 10 mètres.

1.4.3. Exhaustivité

Les bases de données IFN couvrent la totalité des départements de la France métropolitaine. Les limites des départements sont celles de la BD TOPO[®] fournies par l'IGN au début de la constitution de l'enrichissement thématique.

Pour prévenir les changements de contour des limites départementales, l'IFN réalise la carte 50 m au-delà de ces limites. L'extraction de la carte forestière à une date donnée pourra se faire en interne par un simple découpage avec le contour validé BD TOPO[®] à cette même date.

Les cartes produites en conformité avec le référentiel IGN sont en cours de production. Dix cartes sont produites par an par les équipes de photo-interprètes de l'IFN.

Elles présentent des objets d'une surface minimale de 50 ares et d'une largeur de représentation supérieure à 20 m. Ces objets peuvent être troués par des enclaves de petites surfaces pour garantir la compatibilité géométrique avec la BD TOPO[®].

L'objectif est la recherche d'une exhaustivité de représentation la meilleure possible pour les éléments de plus de 50 ares en milieu naturel. Il n'y a cependant aucune garantie d'exhaustivité absolue du fait des contraintes de l'image source, de la représentation en projection, des outils d'extraction et de la part d'interprétation.

1.4.4. Précision sémantique

Un type de formation végétale est un ensemble forestier ou semi-naturel (landes, formations herbacées) continu ou discontinu, qui présente une certaine unité pour la couverture et l'utilisation du sol, pour la densité du couvert et pour la composition en essences.

La précision sémantique s'appuie principalement sur l'estimation des seuils de densité de couvert des arbres par le photo-interprète. Les seuils sont estimés sur le support photographique. Le photo-interprète va constituer des ensembles homogènes selon la densité de couvert en se référant à un protocole détaillé qui l'aidera à fixer des limites.

Parfois les limites sont « nettes », elles s'appuient sur des limites de parcelles de gestion nettement différenciées ou sur des réseaux, parfois la différenciation entre deux types de peuplement est progressive, on parlera de limites « floues ».

Dans ce dernier cas, le photo-interprète fixera une limite selon le critère de plus grande vraisemblance (vision presque identique entre plusieurs photo-interprètes).

Les seuils les plus utilisés pour l'enrichissement de la forêt :

- le seuil de 10 % de couvert absolu des arbres sépare la forêt des autres types de formations végétales, notamment les landes ;
- le seuil de 40 % de couvert absolu des arbres sépare la forêt ouverte et la forêt fermée ;
- le seuil de 75 % de couvert libre relatif des arbres détermine la notion de pureté d'un peuplement selon sa composition ou son essence

1.5. Thèmes couverts

Il s'agit des espaces naturels et semi-naturels : forêts fermées, forêts ouvertes, peupleraies, landes ligneuses (maquis, garrigues, etc.) et formations herbacées (pelouses alpines, pelouses pastorales, etc.).

1.6. Domaines d'utilisation

Les domaines d'utilisation :

- ressources forestières ;
- paysages et aménagements ;
- milieux naturels ;
- qualité de l'environnement.

Les principaux utilisateurs des données de l'IFN sont :

- les services et établissements publics forestiers du ministère de l'alimentation de l'agriculture et de la pêche : DDAF, DRAAF, ONF, CRPF ;
- les services et établissements du ministère de l'écologie : DIREN, DRE, etc. ;
- les coopératives forestières ou les industriels ;
- les collectivités locales : conseils généraux, conseils régionaux, communautés de communes ;
- les bureaux d'étude en environnement et aménagement ;
- les industriels de la filière bois ;
- les organismes de recherche : Cemagref, Inra, etc. ;
- les SDIS (Services Départementaux d'Incendie et de Secours).

2. DESCRIPTION DE LA CARTE FORESTIERE

2.1. Contenu

2.1.1. Attributs

Chaque face cartographiée est renseignée avec le type de formation végétale plus ou moins détaillé suivant la nature du type et sa surface et selon la nomenclature de base unique pour l'ensemble des départements.

2.1.2. Évolution prévue

Avec une stabilisation des référentiels utilisés, les cartes pourraient être à l'avenir mises à jour de façon différentielle.

L'IFN prévoit une mise à jour différentielle inférieure à un cycle de 10 ans en utilisant des processus optimisés.

2.2. Localisation spatiale

2.2.1. Champ géographique prévu

La carte forestière couvrira l'ensemble de la France métropolitaine.

L'unité de réalisation est le département.

Les limites de département sont celles de la couche « limites administratives » de la BD TOPO®.

2.2.2. Système de référence géographique

Lambert II étendu. Le passage au Lambert 93 a débuté fin 2009.

2.2.3. Unités des coordonnées

Mètre.

2.2.4. Échelle d'utilisation

Grâce à son interopérabilité avec les référentiels à grande échelle, la cartographie peut prétendre à une utilisation à grande échelle, toutefois son objectif principal et les moyens mis en œuvre visent une utilisation au 1/25 000.

Ce produit ne se substitue en rien à une cartographie de gestion ou d'aménagement mais sa force réside dans son exhaustivité de traitement des territoires et son homogénéité.

2.3. État d'avancement

Il existe une couverture complète depuis 1998 dont le renouvellement s'est poursuivi jusqu'en 2006 selon les spécifications de l'ancienne cartographie (V1).

Les départements avec les références les plus anciennes sont donc aujourd'hui inscrits sur le programme de production selon les nouvelles spécifications.

L'amplitude temporelle de traitement et d'enchaînement de la totalité des étapes de cartographie est de l'ordre de huit mois sous réserve de disponibilité des données sources et intermédiaires validées en commun avec l'IGN.

Pour consulter l'état d'avancement, consulter le site de l'IFN – www.ifn.fr.

2.4. Caractéristiques informatiques

2.4.1. Structure informatique

Fichier vecteur au format shapefile (4 fichiers : .shx, .shp, .dbf, .prj).

Une table documentaire au format dbase IV.

2.4.2. Taille du fichier

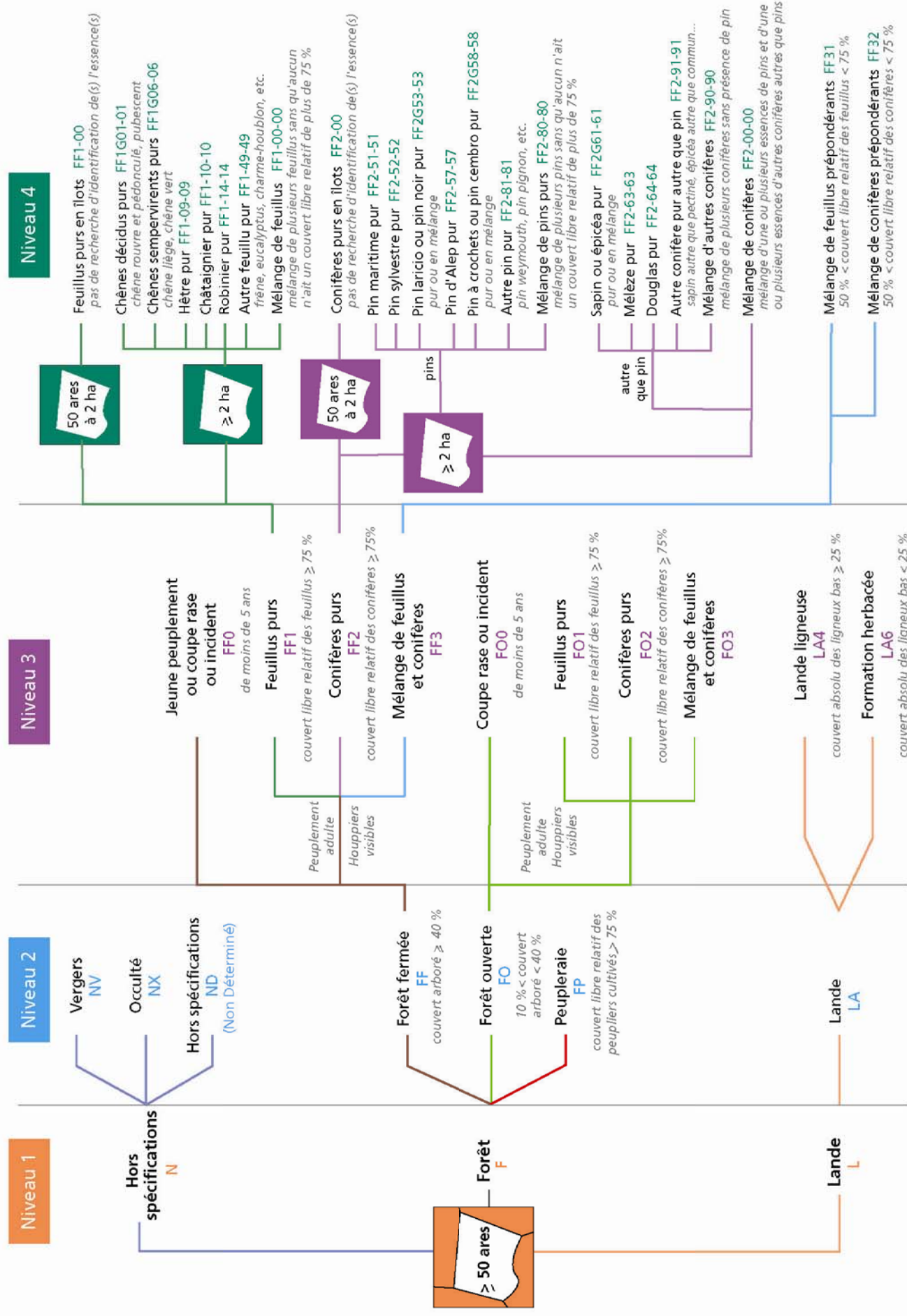
Exemple de la taille du fichier départemental du Morbihan : 98 Mo (format shapefile non compressé).

2.5. Description des postes de la nomenclature de base

La nomenclature nationale est articulée sur quatre niveaux :

- Le niveau I correspond aux objets forêt, landes et autres (hors spécifications). Le thème « hors spécifications » n'est pas cartographié.
- Le niveau II précise la densité de couvert des types forestiers avec séparation des forêts fermées et des forêts ouvertes (respectivement, plus de 40 % de couvert pour les forêts fermées ; entre 10 et 40 % pour les forêts ouvertes). Il caractérise également les peupleraies.
- Le niveau III correspond à la composition majoritaire ou pure des peuplements forestiers (feuillus et résineux) et à la caractérisation des landes selon leur pourcentage de ligneux bas (plus de 25 % : landes ligneuses, sinon formations herbacées).
- Le niveau IV correspond à la composition en essence des peuplements forestiers. La nomenclature de base propose de cartographier à ce niveau uniquement les faces de plus de 2 ha en forêt fermée.
En forêt ouverte, seule la composition majoritaire est distinguée entre feuillus et résineux.

Arbre décisionnel



Nomenclature

	Code		Définition		Libellé	
	FF	Non discriminée	0	FF0	Jeune peuplement ou coupe rase ou incident	Jeune peuplement ou coupe rase ou incident
Forêt fermée	FF	0	1	Non discriminée	00	Forêt fermée de feuillus purs en îlots
				Feuillus purs	01	Chênes décidus
				Chênes décidus	06	Chênes sempervirents
				Chênes sempervirents	09	Hêtre
				Hêtre	10	Châtaignier
				Châtaignier	14	Robinier
				Robinier	49	Autre feuillu
				Autre feuillu	00	Non discriminée
				Non discriminée	00	Forêt fermée de plusieurs feuillus sans qu'une essence ne soit pure
				Forêt fermée de plusieurs feuillus sans qu'une essence ne soit pure	00	Forêt fermée de hêtre pur
				Forêt fermée de hêtre pur	10	Forêt fermée de châtaignier pur
				Forêt fermée de châtaignier pur	14	Forêt fermée de robinier pur
				Forêt fermée de robinier pur	49	Forêt fermée d'un autre feuillu pur (frêne, eucalyptus, charme-houblon)
				Forêt fermée d'un autre feuillu pur (frêne, eucalyptus, charme-houblon)	00	Forêt fermée de plusieurs feuillus sans qu'une essence ne soit pure
				Forêt fermée de plusieurs feuillus sans qu'une essence ne soit pure	00	Forêt fermée de conifères purs en îlots
				Forêt fermée de conifères purs en îlots	51	Pin maritime
				Pin maritime	52	Pin sylvestre
				Pin sylvestre	53	Pin noir ou laricio
				Pin noir ou laricio	57	Pin d'Alep
				Pin d'Alep	58	Pin à crochets
				Pin à crochets	81	Autre pin
				Autre pin	80	Pins
				Pins	61	Sapin ou épicéa
				Sapin ou épicéa	63	Mélèze
				Mélèze	64	Douglas
				Douglas	91	Autre conifère pur
				Autre conifère pur	90	Conifères autres que pin
				Conifères autres que pin	00	Non discriminée
				Non discriminée	00	Forêt fermée de plusieurs conifères (pins>=25% et conifères autres que pins>=25%)
				Forêt fermée de plusieurs conifères (pins>=25% et conifères autres que pins>=25%)	FF31	Forêt fermée, mélange à feuillus prépondérants
				Forêt fermée, mélange à feuillus prépondérants	FF32	Forêt fermée, mélange à conifères prépondérants
				Forêt fermée, mélange à conifères prépondérants	F00	Forêt ouverte avec coupe rase ou incident
				Forêt ouverte avec coupe rase ou incident	F01	Forêt ouverte de feuillus purs
				Forêt ouverte de feuillus purs	F02	Forêt ouverte de conifères purs
				Forêt ouverte de conifères purs	F03	Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères
				Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères	FP	Peupleraie
				Peupleraie	LA4	Lande à ligneux bas >= 25%
				Lande à ligneux bas >= 25%	LA6	Lande à ligneux bas < 25%
				Lande à ligneux bas < 25%	ND	Hors spécifications (non cartographié)
				Hors spécifications (non cartographié)	NV	Verger
				Verger	NX	Occulté (non cartographié)
				Occulté (non cartographié)		Occulté par l'autorité militaire
Forêt ouverte	FO	0	1	Non discriminée	0	Coupe rase ou incident
				Feuillus purs	01	Forêt ouverte de feuillus purs
				Conifères purs	02	Forêt ouverte de conifères purs
				Mélange de feuillus et conifères	03	Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères
Peupleraie	FP	0	1	Non discriminée	0	Coupe rase ou incident
				Feuillus purs	01	Forêt ouverte de feuillus purs
				Conifères purs	02	Forêt ouverte de conifères purs
				Mélange de feuillus et conifères	03	Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères
Lande	LA	0	1	Non discriminée	0	Coupe rase ou incident
				Feuillus purs	01	Forêt ouverte de feuillus purs
				Conifères purs	02	Forêt ouverte de conifères purs
				Mélange de feuillus et conifères	03	Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères
Hors spéc.	ND	0	1	Non discriminée	0	Coupe rase ou incident
				Feuillus purs	01	Forêt ouverte de feuillus purs
				Conifères purs	02	Forêt ouverte de conifères purs
				Mélange de feuillus et conifères	03	Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères
Verger	NV	0	1	Non discriminée	0	Coupe rase ou incident
				Feuillus purs	01	Forêt ouverte de feuillus purs
				Conifères purs	02	Forêt ouverte de conifères purs
				Mélange de feuillus et conifères	03	Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères
Occulté	NX	0	1	Non discriminée	0	Coupe rase ou incident
				Feuillus purs	01	Forêt ouverte de feuillus purs
				Conifères purs	02	Forêt ouverte de conifères purs
				Mélange de feuillus et conifères	03	Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères

Fiche détaillée pour chaque poste de la nomenclature nationale

Pour chaque poste de la nomenclature nationale une fiche type d'une page permet de décrire avec précision les caractéristiques de celui-ci. La fiche est illustrée par une ou deux photographies aériennes.

POSTE DE LA NOMENCLATURE NATIONALE

Type de formation végétale

Code cartographique

Niveau de la nomenclature

Rattachements

Nomenclature

Type de géométrie

Description

Composition du peuplement

Importance de l'essence

Définition

Couverture du sol

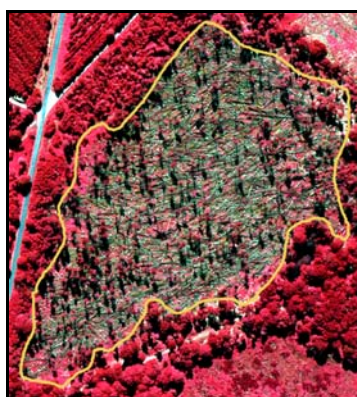
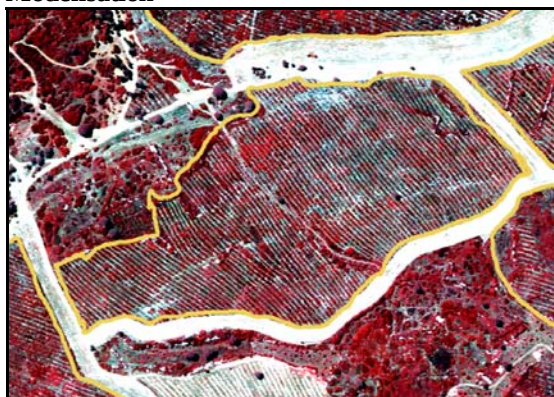
Sélection

Modélisation

FF0 Jeune peuplement ou coupe rase ou incident

Code cartographique	FFO	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau III	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée	Description	Surface minimale : 50 ares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Sans objet		
Importance de l'essence	Sans objet		
Définition	Terrain de couverture du sol forêt fermée (taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 %, à l'exception des vergers cultivés) ayant subi un changement brutal de couverture du sol suite à une intervention humaine (coupe rase) ou un incident (tempête, incendie...). Le terrain peut présenter les traces d'un reboisement ou d'une régénération acquise. Ou terrain nouvellement boisé et montrant des traces de jeunes plants de reboisement. Ou terrain présentant des traces récentes de travaux du sol, apparemment destinés à préparer une opération de reboisement. Le terrain est d'une surface supérieure ou égale à 50 ares sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Les jeunes peuplements (reboisement ou régénération) ont une couverture de forêt fermée. Une plantation correspond en général à 500 brins d'avenir à l'hectare, voire 300 dans une plantation à grands espacements et 100 pour les plantations à très grands espacements (noyers, érables, merisiers, pins pignon...)		
Sélection	Pour les coupes ou les incidents massifs, la couverture du sol et en particulier, le caractère « forêt fermée » peut être déterminé sur la photographie réalisée à une date antérieure par rapport au référentiel photographique en cours. La sélection est réalisée uniquement sur des critères de photo-interprétation. Pour les reboisements ou les régénérations, l'absence de distinction des houppiers (teinte non discriminante, houppiers pas individualisés) sur la photo, l'impossibilité de classer l'espèce est un critère de classement en FF0. Pour les régénérations naturelles, ce type correspond au stade de gestion du « fourré ». On considère comme coupe rase un peuplement dont le couvert résiduel du peuplement initial est inférieur à 10 %. Elle gardera ce caractère tant que les houppiers du nouveau peuplement ne seront pas visibles sur l'image photographique. Par exemple, une coupe de feuillus avec une plantation de résineux (pins maritimes ou épicéas...) avec un peuplement résiduel de 15 % reste forêt de feuillus tant que les houppiers des résineux ne sont pas visibles sur l'image. Par contre, si le peuplement résiduel est de 5 %, il est une coupe rase (toujours tant que les résineux ne sont pas visibles). On recherche les indices indiquant un changement ou non d'occupation du sol et notamment de la perte du caractère forêt. On s'intéresse à ce que deviendra (certainement) la formation dans un avenir proche. Une coupe rase de plus de 5 ans n'ayant subi aucune modification d'aspect (absence de travaux préparatoires à un reboisement, absence de plants de reboisement, absence de régénération naturelle) perd son caractère forêt. Les cultures de sapins de Noël sont classées en forêt fermée. Le taux de couvert des arbres d'un peuplement peut tomber momentanément en dessous de 10 % suite à une perturbation anthropique (coupe) ou naturelle (incendie...), dans ce cas, on considère que le couvert est susceptible de redevenir supérieur à 40 % dans un avenir proche (au moins 5 ans), au delà il est nécessaire de distinguer les traces d'une régénération acquise.		

Modélisation



FORET FERMEE

FF1-00 Forêt fermée de feuillus purs en îlots (essence non discriminée)

Code cartographique	FF1-00	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Feuillus purs	Description	Surface minimale : 50 ares Surface maximale : 2 ha Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement feuillu (taux de couvert libre relatif des feuillus $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Essence non discriminée		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 50 ares et inférieure à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres, à l'exception des vergers cultivés. Le taux de couvert libre relatif des feuillus, hors peupliers cultivés est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection	Regroupement de toutes essences de feuillus. L'essence n'est pas recherchée pour les types de peuplement de feuillus purs entre 50 ares et 2 ha. Ils correspondent à des peuplements isolés ne pouvant être rattachés à un massif forestier de plus grande surface. Un code d'essence pourra être associé à des peuplements de feuillus purs de moins de 2 ha, parties d'un massif forestier plus important, si les deux conditions suivantes sont remplies : - présence d'une limite nette visible sur le référentiel photographique - code essence déterminé par photo-interprétation sans contrôle terrain. Le taux de couvert des arbres d'un peuplement peut tomber momentanément en dessous de 10 % suite à une perturbation anthropique (coupe) ou naturelle (incendie...), dans ce cas, on considère que le couvert est susceptible de redevenir supérieur à 40 % dans un avenir proche (environ 5 ans), au delà il est nécessaire de distinguer les traces d'une régénération acquise.		

Modélisation



FORET FERMEE

FF1G01-01 Forêt fermée de chênes décidus purs

Code cartographique	FF1G01-01	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Feuillus purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement feuillu (taux de couvert libre relatif des feuillus $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Catégorie » pure : chênes décidus (taux de couvert libre relatif $\geq 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des chênes décidus est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection	Regroupement des espèces de chênes décidus en peuplement pur ou en mélange : chêne pédonculé, chêne pubescent, chêne sessile, chêne rouge...		

Modélisation

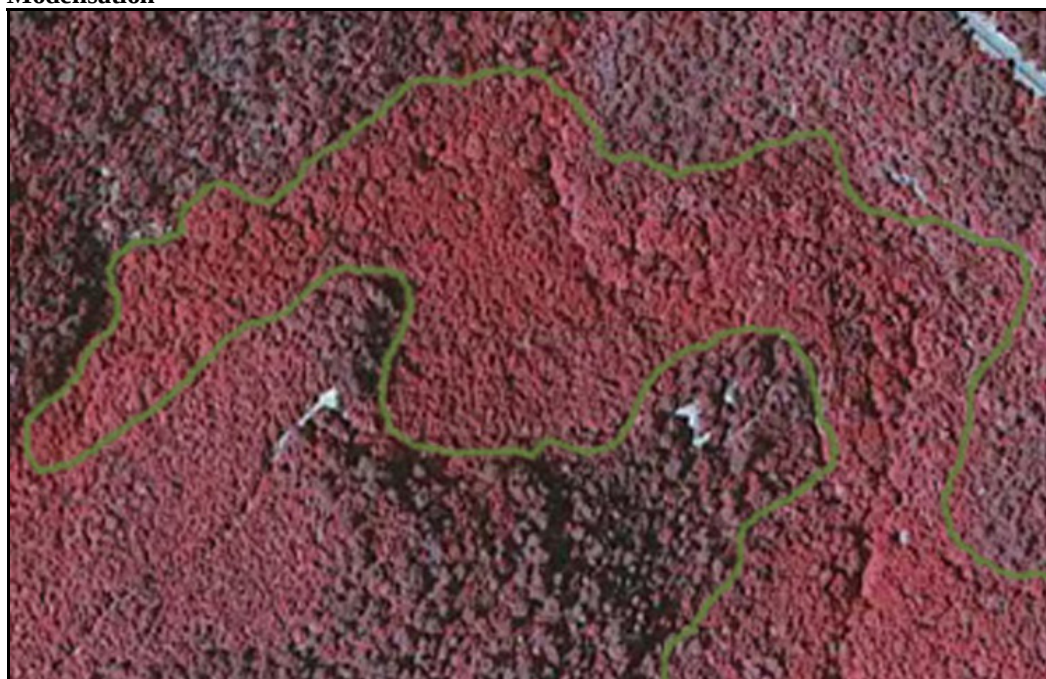


FORET FERMEE

FF1G06-06 Forêt fermée de chênes sempervirents purs

Code cartographique	FF1G06-06	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Feuillus purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement feuillu (taux de couvert libre relatif des feuillus $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	« Catégorie » pure : chênes sempervirents (taux de couvert libre relatif $\geq 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des chênes sempervirents est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection	Regroupement des espèces de chênes sempervirents en peuplement pur ou en mélange : chêne liège, chêne vert...		

Modélisation

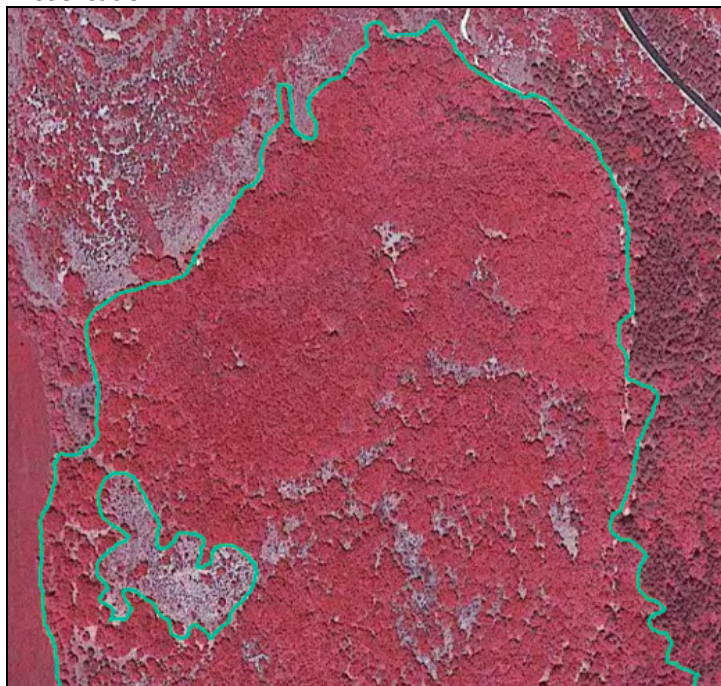


FORET FERMEE

FF1-09-09 Forêt fermée de hêtre pur

Code cartographique	FF1-09-09	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Feuillus purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement feuillu (taux de couvert libre relatif des feuillus $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Essence pure : hêtre (taux de couvert libre relatif $\geq 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des hêtres est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection	Pas de regroupement d'essences.		
Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres		

Modélisation



FORET FERMEE

FF1-10-10 Forêt fermée de châtaignier pur

Code cartographique	FF1-10-10	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Feuillus purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement feuillu (taux de couvert libre relatif des feuillus $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Essence pure : châtaignier (taux de couvert libre relatif $\geq 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des châtaigniers est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection	Pas de regroupement d'essences		

Modélisation

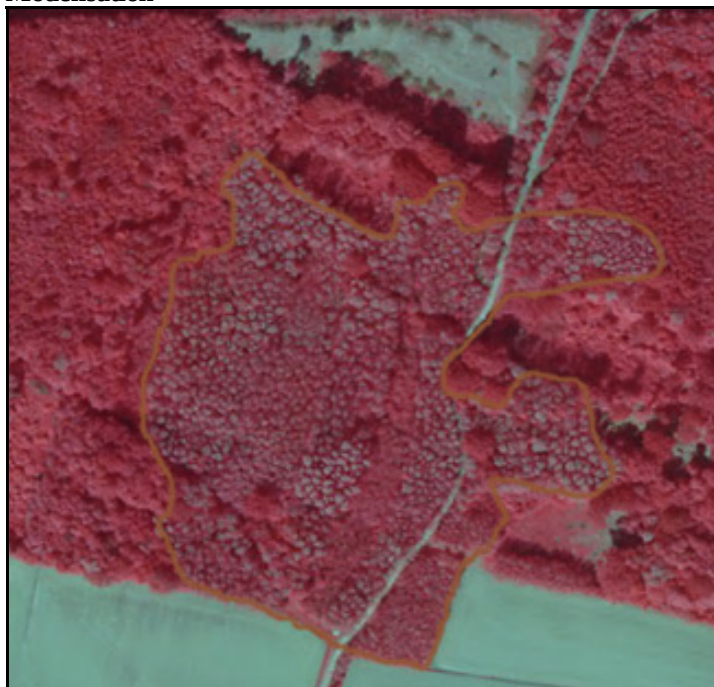


FORET FERMEE

FF1-14-14 Forêt fermée de robinier pur

Code cartographique	FF1-14-14	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Feuillus purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement feuillu (taux de couvert libre relatif des feuillus $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Essence pure : robinier (taux de couvert libre relatif $\geq 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des robiniers est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection	Pas de regroupement d'essences		

Modélisation



FORET FERMEE

FF1-49-49 Forêt fermée d'un autre feuillu pur

Code cartographique	FF1-49-49	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Feuillus purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement feuillu (taux de couvert libre relatif des feuillus $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Essence pure : une essence de feuillus autre que chênes, hêtre, châtaignier ou robinier (taux de couvert libre relatif $\geq 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif d'une même essence feuillue autre que chênes, hêtre, châtaignier ou robinier est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection	Le type « autre feuillu » regroupe des peuplements d'essence pure autre que chênes, hêtre, châtaignier ou robinier telles que frêne, érables, bouleau, aulne, coudrier, eucalyptus, charme... (mais pas en mélange). Une face d'autre feuillu ne peut délimiter qu'un peuplement d'une même essence pure, à l'exception d'une juxtaposition (on parle de faces voisines) de plusieurs peuplements « d'autre feuillu » d'une surface suffisamment importante pour ne pas justifier un regroupement de l'ensemble et qualifier le peuplement de « mélange de feuillus » (le mélange dans ce peuplement n'est pas pied à pied). Dans ce dernier cas, les limites des peuplements sont distinctes.		

Modélisation



FORET FERMEE

FF1-00-00 Forêt fermée à mélange de feuillus

Code cartographique	FF1-00-00	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Feuillus purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement feuillu, y compris peuplier (taux de couvert libre relatif des feuillus $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Aucune essence pure (taux de couvert libre relatif $< 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif de plusieurs essences feuillues (y compris peuplier) et sans que le mélange ne regroupe uniquement des chênes décidus ou des chênes sempervirents, est supérieur ou égale à 75 % sans qu'aucune des essences ne soit supérieure ou égale à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection	Mélange d'au moins deux essences feuillues (y compris peuplier).		

Modélisation

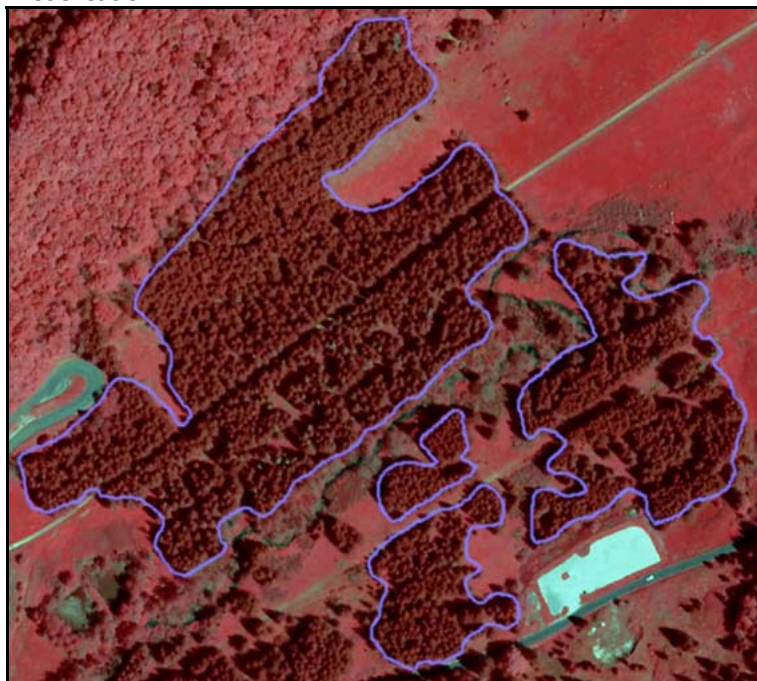


FORET FERMEE

FF2-00 Forêt fermée de conifères purs en îlots

Code cartographique	FF2-00	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Conifères purs	Description	Surface minimale : 50 ares Surface maximale : < 2 ha Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Essence pure : non discriminée		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 50 ares et inférieure à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des conifères est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection	Regroupement de toutes essences conifères. L'essence n'est pas recherchée pour tous les conifères purs entre 50 ares et 2 ha. Il correspondent à des peuplements isolés ne pouvant être rattachés à un massif de plus grande surface. Un code d'essence pourra être associé à des peuplements de conifères purs de moins de 2 ha, parties d'un massif plus important, si les deux conditions suivantes sont remplies : - présence d'une limite nette visible sur le référentiel photographique ; - code essence déterminé par photo-interprétation sans contrôle terrain. Les cultures de sapins de Noël sont classées en forêt fermée.		

Modélisation

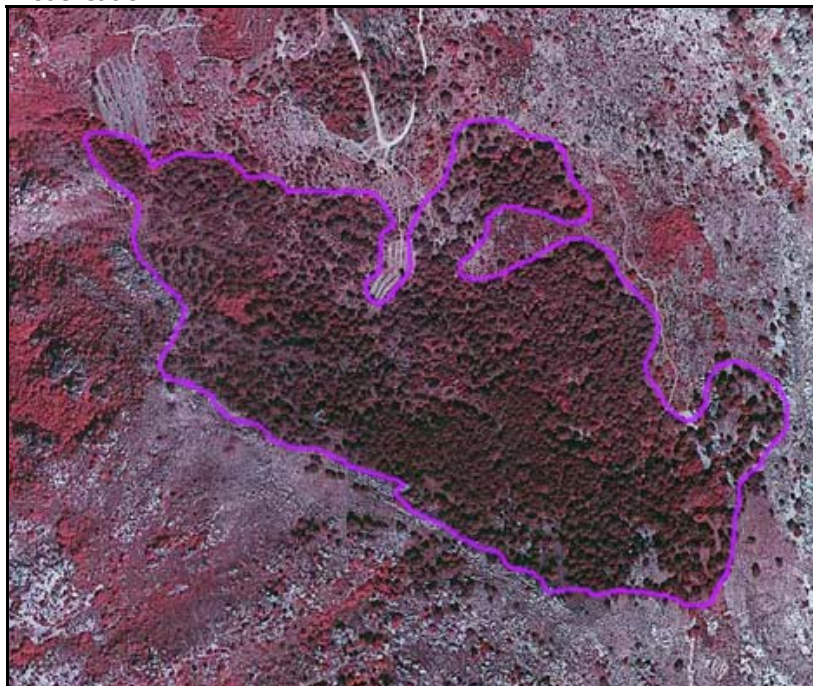


FORET FERMEE

FF2-51-51 Forêt fermée de pin maritime pur

Code cartographique	FF2-51-51	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Conifères purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Espèce pure : pin maritime (taux de couvert libre relatif $\geq 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des pins maritimes est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection	Pas de regroupement d'essences		

Modélisation



FORET FERMEE

FF2-52-52 Forêt fermée de pin sylvestre pur

Code cartographique	FF2-52-52	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Conifères purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Espèce pure : pin sylvestre (taux de couvert libre relatif $\geq 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des pins sylvestres est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection	Pas de regroupement d'essences		

Modélisation



FORET FERMEE

FF2G53-53 Forêt fermée de pin laricio ou pin noir pur

Code cartographique	FF2G53-53	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Conifères purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Espèces regroupées : pin laricio et pin noir (taux de couvert libre relatif $\geq 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des pins laricio et des pins noirs purs ou en mélange est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection	Le type regroupe des peuplements purs de pin laricio ou de pin noir et des peuplements mélangés de pin laricio et pin noir.		

Modélisation

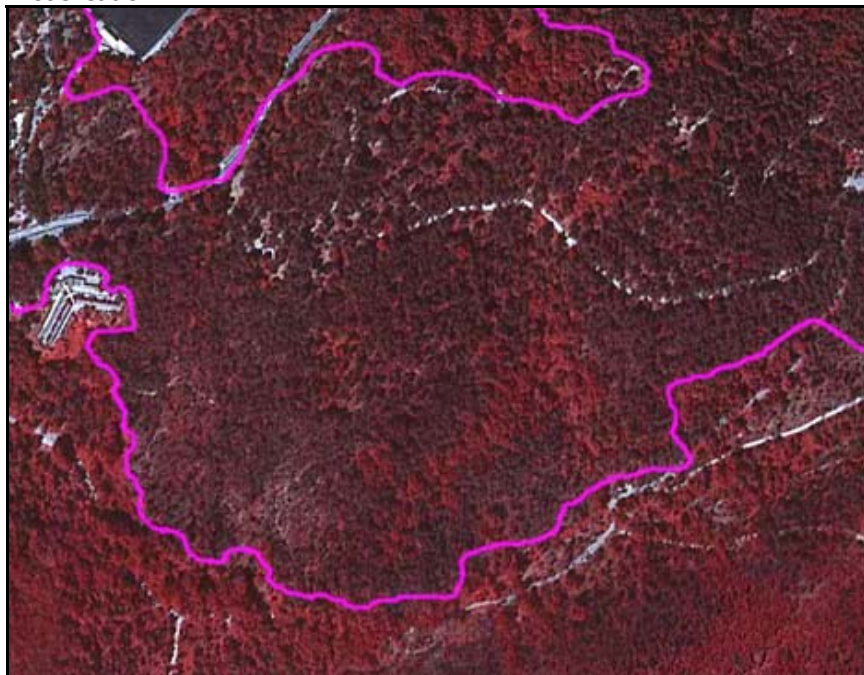


FORET FERMEE

FF2-57-57 Forêt fermée de pin d'Alep pur

Code cartographique	FF2-57-57	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Conifères purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Espèce pure : pin d'Alep (taux de couvert libre relatif $\geq 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des pins d'Alep est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection	Pas de regroupement d'essences		

Modélisation

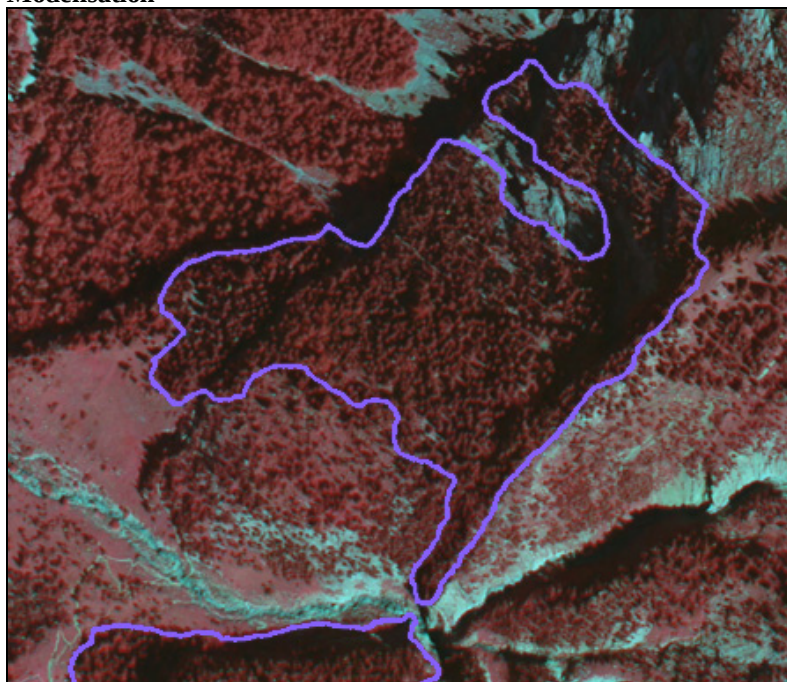


FORET FERMEE

FF2G58-58 Forêt fermée de pin à crochets ou pin cembro pur

Code cartographique	FF2G58-58	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Conifères purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Espèces regroupées : pin à crochets et pin cembro (taux de couvert libre relatif $\geq 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des pins à crochets et des pins cembros purs ou en mélange est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection	Le type regroupe des peuplements purs de pin à crochets ou de pin cembro et des peuplements mélangés de pin à crochets et pin cembro.		

Modélisation

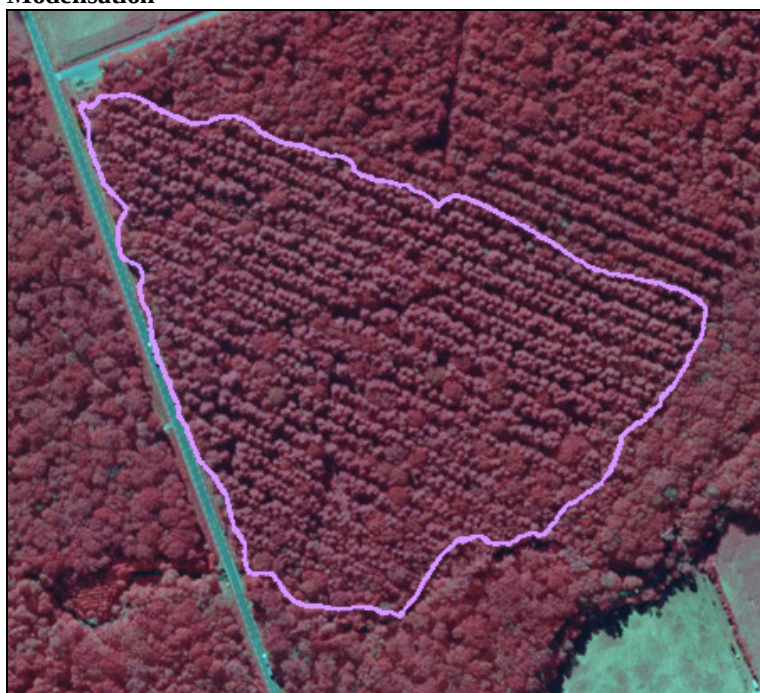


FORET FERMEE

FF2-81-81 Forêt fermée d'un autre pin pur

Code cartographique	FF2-81-81	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Conifères purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Essence pure : une espèce de pin autre que pin maritime, pin sylvestre, pin noir, pin laricio, pin d'Alep, pin à crochets ou pin cembro (taux de couvert libre relatif $\geq 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif d'un pin autre que pin maritime, pin sylvestre, pin noir, pin laricio, pin d'Alep, pin à crochets ou pin cembro est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection	Le type « autre pin » regroupe les cas de peuplements d'une seule espèce pure de pin (genre Pinus), autre que pin maritime, pin sylvestre, pin noir, pin laricio, pin d'Alep, pin à crochets ou pin cembro, tel que par exemple le pin parasol ou des plantations de pins exotiques. Une face d'autre pin ne peut délimiter qu'un peuplement d'une même espèce pure de pin, à l'exception d'une juxtaposition (on parle de faces voisines) de plusieurs peuplements « d'autre pin » d'une surface suffisamment importante pour ne pas justifier un regroupement de l'ensemble et qualifier le peuplement de « mélange de pins » (le mélange dans ce peuplement n'est pas pied à pied). Dans ce dernier cas, les limites des peuplements sont distinctes.		

Modélisation



FORET FERMEE

FF2-80-80 Forêt fermée à mélange de pins purs

Code cartographique	FF2-80-80	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Conifères purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Essence pure de pin, sans qu'une seule espèce de pin ne soit pure (taux de couvert libre relatif de chaque espèce $< 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif de plusieurs essences de pins, sans que le mélange ne regroupe uniquement des pins laricio et des pins noirs est supérieur ou égal à 75 % sans qu'aucune des essences ne soit supérieure ou égale à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection	Mélange d'au moins deux espèces de pins sans être uniquement un mélange de pin noir et de pin laricio ou uniquement un mélange de pin à crochets et pin cembro.		

Modélisation

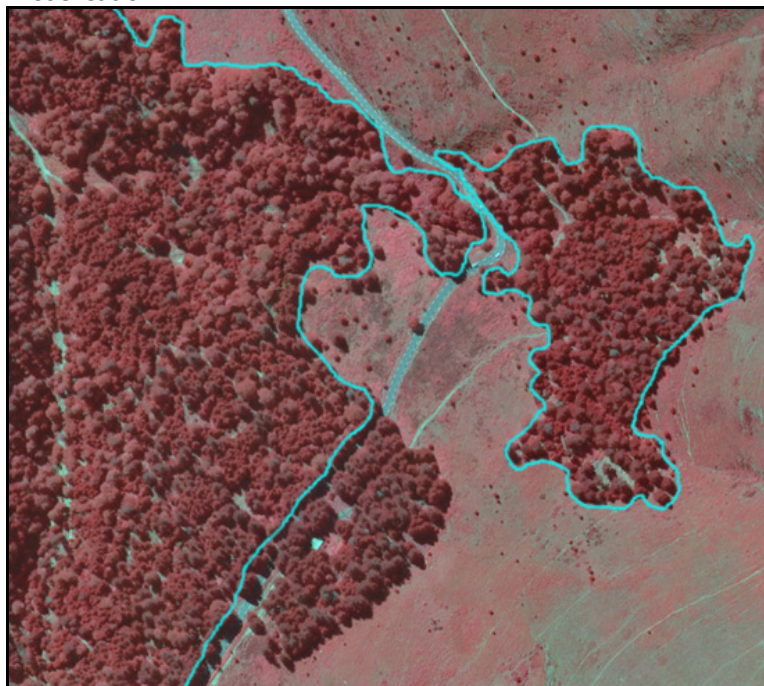


FORET FERMEE

FF2G61-61 Forêt fermée de sapin ou épicéa

Code cartographique	FF2G61-61	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Conifères purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Essence pure : sapin pectiné ou épicéa commun ou en mélange (taux de couvert libre relatif $\geq 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des sapins ou des épicéas purs ou en mélange est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection	Le type regroupe des peuplements de sapins purs ou d'épicéas purs et des peuplements mélangés de sapins et d'épicéas. Les peuplements de « sapins et d'épicéas » regroupent toutes les espèces de sapins (pectiné, Nordmann...) et d'épicéas (commun, sitka...), sauf de douglas. Les cultures de sapins de Noël sont classées en forêt fermée.		

Modélisation

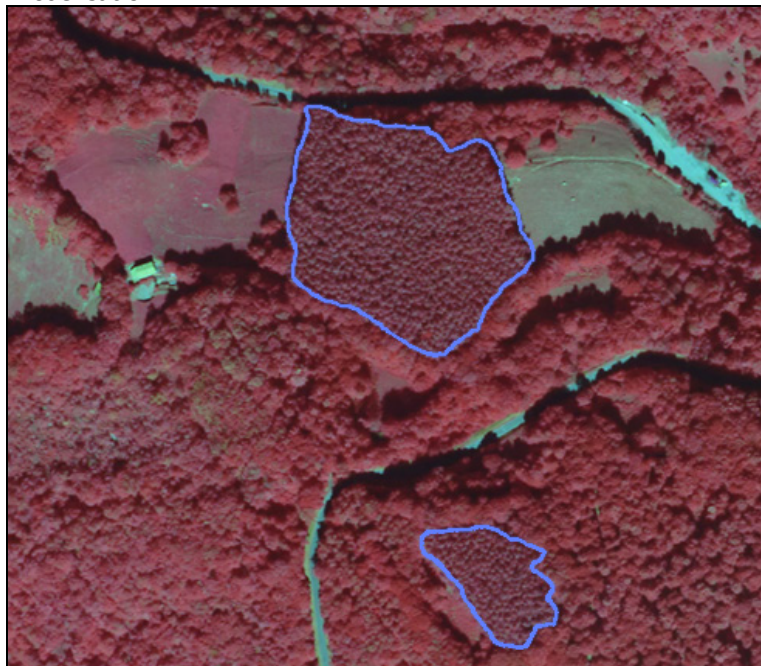


FORET FERMEE

FF2-63-63 Forêt fermée de mélèze pur

Code cartographique	FF2-63-63	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Conifères purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Essence pure : mélèze (taux de couvert libre relatif $\geq 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des mélèzes est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection	Pas de regroupement d'essences.		

Modélisation

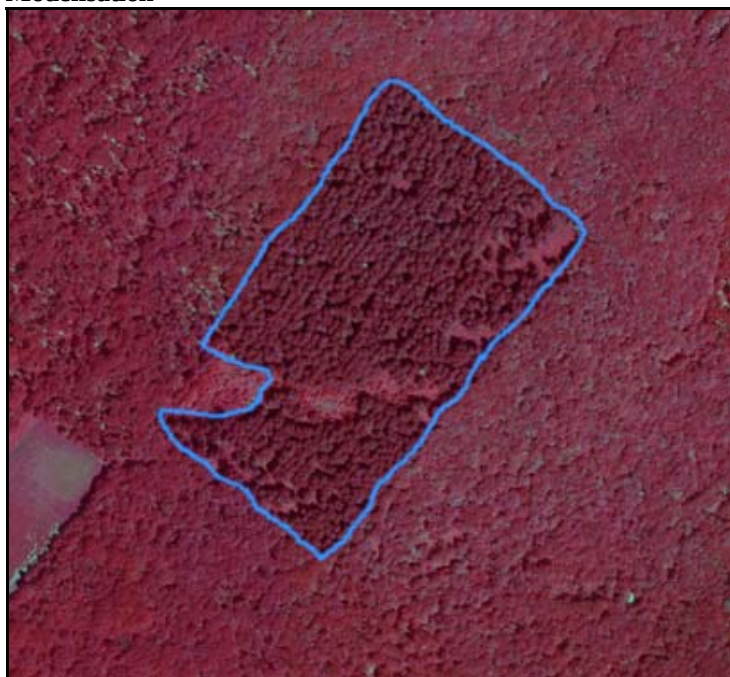


FORET FERMEE

FF2-64-64 Forêt fermée de douglas pur

Code cartographique	FF2-64-64	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Conifères purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères ≥ 75 %)		
Importance de l'essence	Essence pure : douglas (taux de couvert libre relatif ≥ 75 %)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des douglas est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres ≥ 40 %		

Modélisation



FORET FERMEE

FF2-91-91 Forêt fermée d'un autre conifère pur autre que pin, sapin, épicéa, douglas ou mélèze

Code cartographique	FF2-91-91	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Conifères purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Essence pure : un conifère autre que pin, sapin, épicéa, douglas ou mélèze (taux de couvert libre relatif $\geq 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement absolu des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif d'un autre conifère autre que pin, sapin, épicéa, douglas ou mélèze est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couvertures du sol	Taux de recouvrement absolu des arbres $\geq 40\%$		
Sélection	Le type « autre conifère autre que pin » regroupe des peuplements d'une seule essence pure de conifère, qui n'est ni un pin, ni du sapin, de l'épicéa, du douglas ou du mélèze. On trouve par exemple dans cette catégorie, le cèdre, ou des essences exotiques (tsuga, séquoia,...). Une face d'« autre conifère pur autre que pin » ne peut délimiter qu'un peuplement d'une même espèce pure, à l'exception d'une juxtaposition (on parle de faces voisines) de plusieurs peuplements « d'autre conifère autre que pin » d'une surface suffisamment importante pour ne pas justifier un regroupement de l'ensemble et qualifier le peuplement de « mélange de conifères » (le mélange dans ce peuplement n'est pas pied à pied). Dans ce dernier cas, les limites des peuplements sont distinctes.		

Modélisation

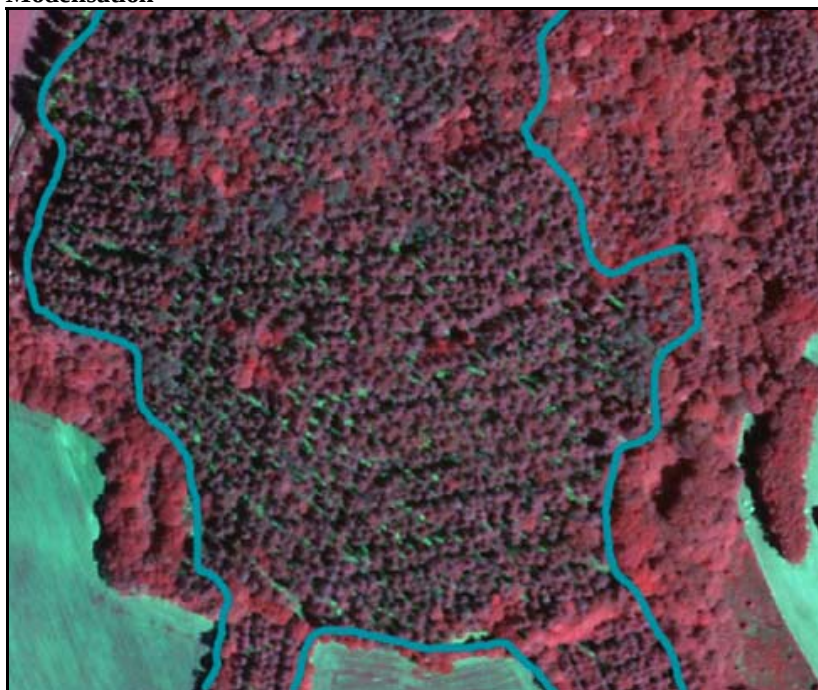


FORET FERMEE

FF2-90-90 Forêt fermée à mélange d'autres conifères

Code cartographique	FF2-90-90	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Conifères purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Aucune essence pure. Absence de pins (taux de couvert libre relatif de chaque essence $< 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif de plusieurs essences de conifères autres que des pins, sans être un mélange de sapins et d'épicéas, est supérieur ou égal à 75 % sans qu'aucune des essences ne soit supérieure ou égale à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection	Mélange d'au moins deux espèces de conifères sans présence de pins et sans que le peuplement soit un mélange de sapins et d'épicéas.		

Modélisation

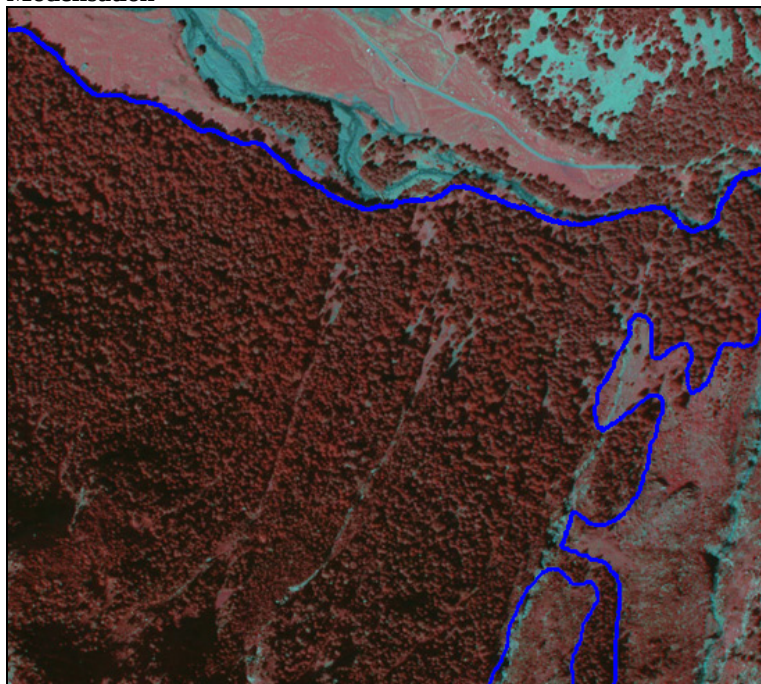


FORET FERMEE

FF2-00-00 Forêt fermée à mélange de conifères

Code cartographique	FF2-00-00	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Conifères purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Aucune essence pure. Présence au moins d'une essence de pin et au moins d'un autre conifère autre que pin, sans qu'une seule essence ne soit pure (taux de couvert libre relatif de chaque essence $< 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif d'une ou plusieurs essences de pins et d'une ou plusieurs essences de conifères autres que des pins est supérieur ou égal à 75 % sans qu'aucune des essences ne soit supérieure ou égale à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection	Mélange d'au moins une espèce de pin et d'au moins une espèce de conifères autre que du pin. Par exemple, le type de peuplement peut regrouper des pins et des épicéas.		

Modélisation



FORET FERMEE

FF31 Forêt fermée à mélange de feuillus prépondérants et conifères

Code cartographique	FF31	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau III	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée	Description	Surface minimale : 50 ares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Feuillu prépondérant (taux de couvert libre relatif des feuillus $\geq 50\%$ et $< 75\%$)		
Importance de l'essence	Aucune essence discriminée		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 50 ares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif de feuillus est supérieur ou égal à 50 % et inférieur à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection	Regroupement de toutes essences de feuillus et de conifères.		

Modélisation



FORET FERMEE

FF32 Forêt fermée à mélange de conifères prépondérants et feuillus

Code cartographique	FF32	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau III	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée	Description	Surface minimale : 50 ares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Conifère prépondérant (taux de couvert libre relatif des conifères $\geq 50\%$ et $< 75\%$)		
Importance de l'essence	Aucune essence discriminée		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 50 ares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif de conifères est supérieur ou égal à 50 % et inférieure à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection	Regroupement de toutes essences de conifères et de feuillus.		

Modélisation



FORET OUVERTE

FO0 Forêt ouverte avec coupe rase ou incident

Code cartographique	FO0	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau III	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt ouverte	Description	Surface minimale : 50 ares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Sans objet		
Importance de l'essence	Sans objet		
Définition	Terrain de couverture du sol forêt ouverte (taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 10 % et inférieur à 40 %, à l'exception des vergers cultivés) ayant subi un changement brutal de couverture du sol suite à une intervention humaine (coupe rase) ou un incident (tempête, incendie...) depuis moins de 5 ans. Le terrain peut présenter les traces d'une régénération acquise. Le terrain est d'une surface supérieure ou égale à 50 ares sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Sans objet pour les coupes totales ou les incidents massifs.		
Sélection	Sélection uniquement sur des critères de photo-interprétation. Le caractère « forêt ouverte » est déterminé à l'aide de la photographie réalisée à une date antérieure par rapport au référentiel photographique en cours. Une coupe rase de plus de 5 ans n'ayant subi aucune modification d'aspect (absence de travaux préparatoires à un reboisement, absence de plants de reboisement, absence de régénération naturelle) perd son caractère forêt. Le taux de couvert des arbres d'un peuplement peut tomber momentanément en dessous de 10 % suite à une perturbation anthropique (coupe) ou naturelle (incendie...), dans ce cas, on considère que le couvert est susceptible de redevenir supérieur à 10 % dans un avenir proche (5 ans), au delà il est nécessaire de distinguer les traces d'une régénération acquise.		

Modélisation

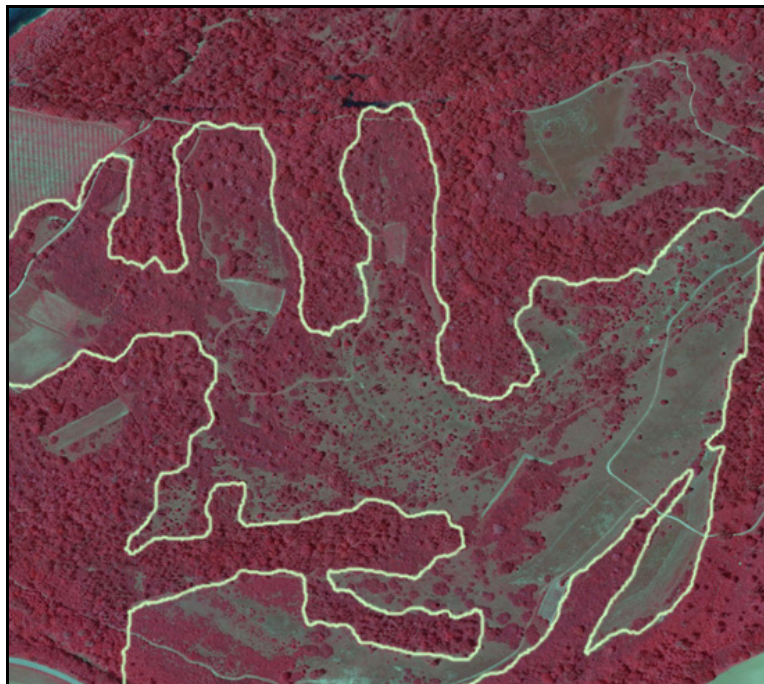


FORET OUVERTE

FO1 Forêt ouverte de feuillus purs

Code cartographique	FO1	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt ouverte Niveau III : Feuillus purs	Description	Surface minimale : 50 ares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement feuillu (taux de couvert libre relatif des feuillus $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Essence pure : non discriminée		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 10 % et inférieur à 40 %, sur une surface supérieure ou égale à 50 ares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des feuillus est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 10\%$ et $< 40\%$		
Sélection	Regroupement de toutes essences feuillues. L'essence n'est pas recherchée pour la forêt ouverte.		

Modélisation

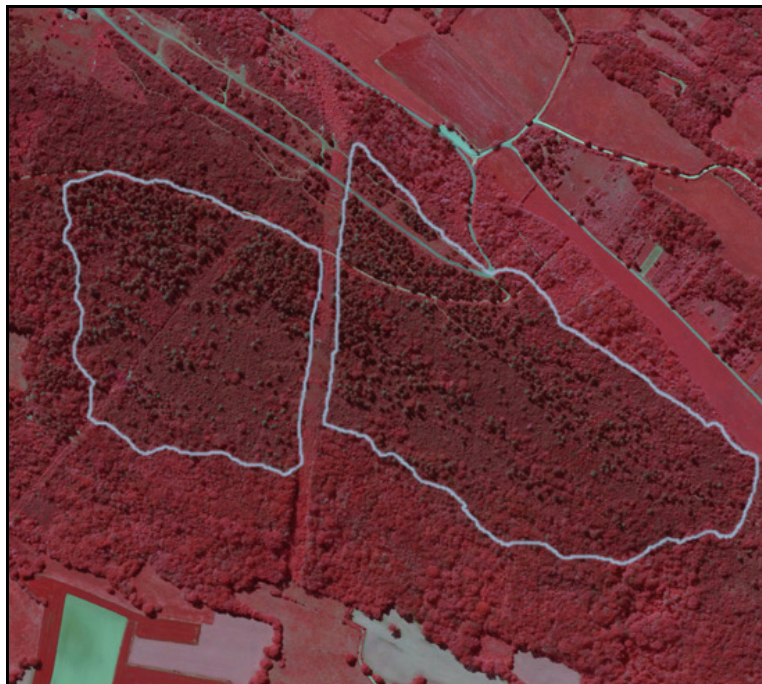


FORET OUVERTE

FO2 Forêt ouverte de conifères purs

Code cartographique	FO2	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt ouverte Niveau III : Conifères purs	Description	Surface minimale : 50 ares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Essence pure : non discriminée		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 10 % et inférieur à 40 %, sur une surface supérieure ou égale à 50 ares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des conifères est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 10\%$ et $< 40\%$		
Sélection	Regroupement de toutes essences conifères. L'essence n'est pas recherchée pour la forêt ouverte.		

Modélisation

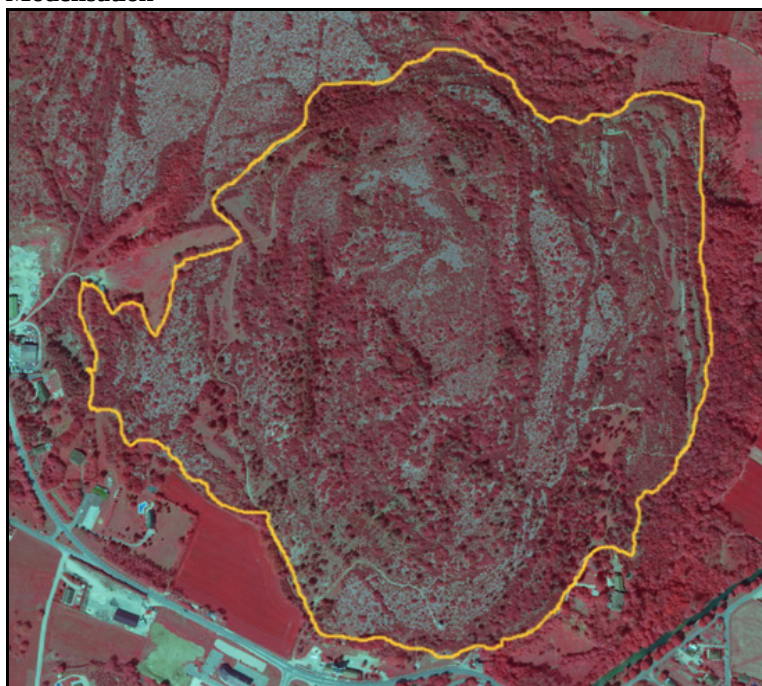


FORET OUVERTE

FO3 Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères

Code cartographique	FO3	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau III	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt ouverte	Description	Surface minimale : 50 ares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Feuillu et conifère (taux de couvert libre relatif des feuillus $\geq$ 25 % et taux de couvert libre relatif des conifères $\geq$ 25 %)		
Importance de l'essence	Aucune essence discriminée		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 10 % et inférieur à 40 %, sur une surface supérieure ou égale à 50 ares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif de feuillus est supérieur ou égal à 25 % et le taux de couvert libre relatif de conifères est supérieur ou égal à 25 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq$ 10 % et $<$ 40 %		
Sélection	Regroupement de toutes essences de feuillus et de conifères.		

Modélisation

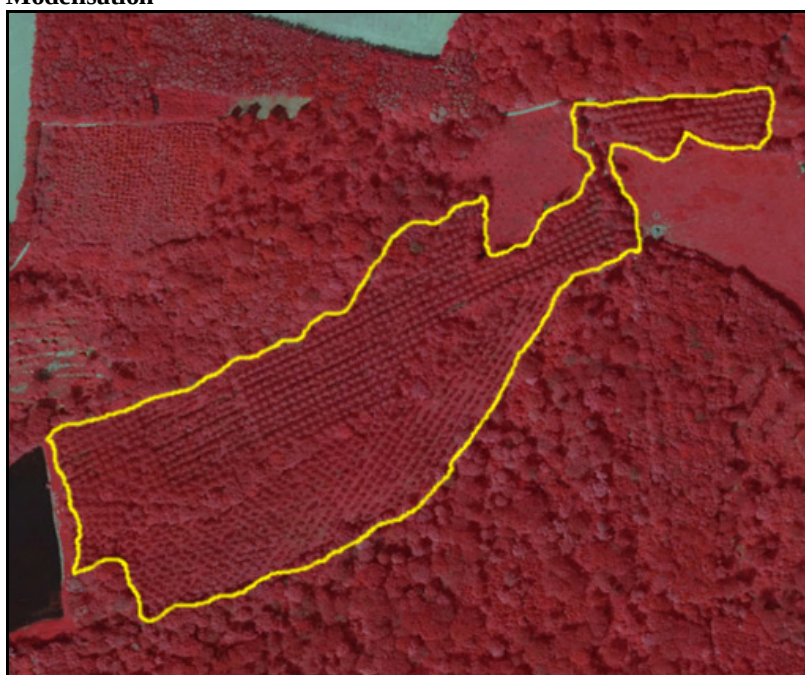


PEUPLERAIE

FP Peupleraie

Code cartographique	FP	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau II	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt	Description	Surface minimale : 50 ares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement feuillu (taux de couvert libre relatif des feuillus $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Essence pure : peupliers cultivés (taux de couvert libre relatif $\geq 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 10 % sur une surface supérieure ou égale à 50 ares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des peupliers cultivés est supérieur ou égal à 75 %, au moins dans l'étage principal du peuplement. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 10\%$		
Sélection	Aucun regroupement d'essences. Les peupliers cultivés se caractérisent par leur organisation en plantation régulière, ou dans certains cas par la dominance nette de rejets de peupliers après travaux. L'espacement de plantation est communément de 7 ou 8 mètres.		

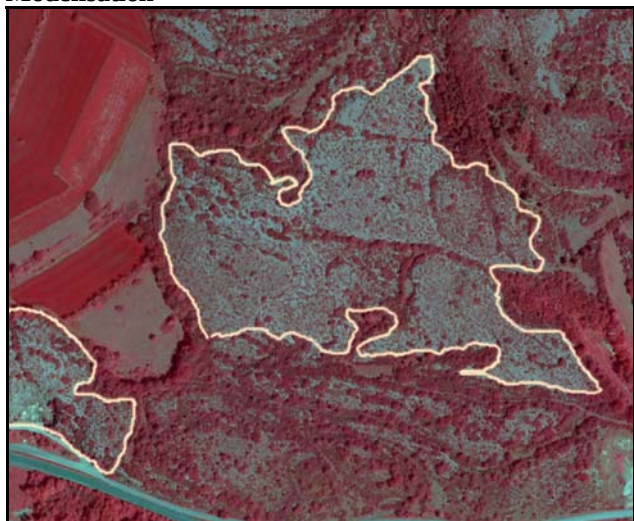
Modélisation



LA4 Lande ligneuse

Code cartographique	LA4	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau III	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Lande Niveau II : Lande	Description	Surface minimale : 50 ares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Sans objet		
Importance de l'essence	Aucune essence discriminée		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement absolu des végétaux non cultivés (ligneux ou non ligneux) supérieur ou égale à 10 %, avec un taux de recouvrement des arbres inférieur à 10 %, et un taux de recouvrement absolu des ligneux bas supérieur ou égal à 25 % sur une surface supérieure ou égale à 50 ares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres recensables < 10 %. Taux de recouvrement absolu des ligneux bas >= 25 %		
Sélection	Le taux de recouvrement des arbres s'apprécie sans tenir compte des arbres épars c'est-à-dire des arbres à fort houppier répartis de manière isolée sur moins de 50 ares et couvrant moins de 40 % du sol, ni des arbres organisés en haie ou en alignement. La végétation qui constitue une lande ligneuse est une végétation spontanée qui comprend une proportion importante de plantes ligneuses (bruyères, genêts, ajoncs, épineux divers...) et semi-ligneuses (fougères, phragmites...) dont la hauteur ne dépasse pas 5 mètres. Cette végétation ligneuse présente un couvert végétal d'au moins 25 %. Ce taux de couvert de la végétation ligneuse ou non ligneuse n'est pas déterminant, c'est l'absence de façons culturales ou de traces d'intervention humaine régulière qui l'est (les espaces fauchés régulièrement, les prairies permanentes ou temporaires le plus souvent délimitées par des clôtures, les champs cultivés... ne sont pas des landes, ils constituent souvent un parcellaire visible). Les zones de pâturage extensif ou de parcours peuvent être des landes ligneuses (si elles remplissent les conditions de végétation). Les landes ligneuses, au sens usuel, regroupent notamment : les landes alpines (landes situées au dessus de la limite altitudinale de la végétation forestière), les landes montagnardes (lande située à l'intérieur ou en bordure de peuplements forestiers autres que les boisements lâches et formant elle-même la dominante du paysage, en dessous de la limite altitudinale de la végétation forestière, hors de la zone phytogéographique « Zone méditerranéenne »), les garrigues ou maquis non boisés (lande située à l'intérieur ou en bordure de peuplements forestiers autres que les boisements lâches et formant elle-même la dominante du paysage, dans la zone phytogéographique « Zone méditerranéenne »), les terrains incultes ou en friches (délaisé de cultures, au voisinage de terrains agricoles, généralement de petite étendue avec des limites nettes, ou culture récemment abandonnée et déjà embroussaillée.), les landes sur terrains salés (landes situées en zone littorale ou zone d'entrée maritime : étangs littoraux, marécages dont la végétation est composée majoritairement d'espèces végétales halophiles), les landes à phragmite (lande marécageuse, temporairement inondée, dont la végétation est composée majoritairement de phragmite). Les tourbières en exploitation ne sont pas des landes.		

Modélisation



FORMATION HERBACEE

LA6 Formation herbacée

Code cartographique	LA6	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau III	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Lande Niveau II : Lande	Description	Surface minimale : 50 ares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Sans objet		
Importance de l'essence	Aucune essence discriminée		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement absolu des végétaux non cultivés (ligneux et non ligneux) supérieur ou égal à 10 %, avec un taux de recouvrement des arbres inférieur à 10 %, hors arbres épars, et un taux de recouvrement absolu des ligneux bas inférieur à 25 % sur une surface supérieure ou égale à 50 ares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres < 10 %. Taux de recouvrement absolu des ligneux bas < 25 %		
Sélection	Le taux de recouvrement des arbres s'apprécie sans tenir compte des arbres épars c'est-à-dire des arbres à fort houppier répartis de manière isolée sur moins de 50 ares et couvrant moins de 40 % du sol, ni des arbres organisés en haie ou en alignement. La végétation qui constitue une formation herbacée est une végétation naturelle qui comprend une proportion d'herbacée supérieure ou égale à 75 %, la végétation ligneuse ne présentant alors qu'un couvert végétal inférieur à 25 %. Ce taux de couvert de la végétation non ligneuse n'est pas déterminant, c'est l'absence de façons culturales ou de traces d'intervention humaine régulière qui l'est (les espaces fauchés régulièrement, les prairies permanentes ou temporaires le plus souvent délimitées par des clôtures, les champs cultivés... ne sont pas des landes, ils constituent souvent un parcellaire visible). Les zones de pâturage extensif ou de parcours peuvent être des formations herbacées (si elles remplissent les conditions de végétation). Les formations herbacées, au sens usuel, regroupent notamment : les pelouses alpines (formation pastorale située au-dessus de la limite altitudinale de la végétation forestière), les pelouses montagnardes pastorales (formation pastorale située à l'intérieur ou en bordure de peuplements forestiers ou formant elle-même la dominante du paysage, en dessous de la limite altitudinale de la végétation forestière, hors de la zone phytogéographique « Zone méditerranéenne »), les pelouses pastorales des garrigues et maquis (formation pastorale située à l'intérieur ou en bordure de peuplements forestiers ou formant elle-même la dominante du paysage, dans la zone phytogéographique « Zone méditerranéenne »).		

Modélisation



3. CARTOGRAPHIE A FAÇON POUR PACA

3.1. Nomenclature complétée

(Lecture du tableau : en vert les types de formation ajoutés dans la nomenclature PACA, en grisé les types non distingués, en jaune les types présents dans la nomenclature nationale).

		Code	Définition
Forêt fermée FF	Non discriminée 0	FF0 Jeunes peuplements, coupes...	
		FF0-01 Reboisement	
		FF0-02 Coupe ou incident ou régénération naturelle	
	Feuillus purs 1	FF1-00 Forêt fermée de feuillus purs en îlots (<2ha)	
		G01 Chênes décidus 01 FF1-G01-01 Forêt fermée de chênes décidus (chêne pédonculé, chêne sessile, chêne rouge)	
		G06 Chênes sempervirents 06 FF1-G06-06 Forêt fermée de chênes sempervirents purs (chêne vert et/ou chêne liège)	
		01 Autres chênes décidus 01 FF1-01-01 Forêt fermée d'autres chênes décidus	
		05 Chêne pubescent 05 FF1-05-05 Forêt fermée de chêne pubescent	
		06 Chêne vert 06 FF1-06-06 Forêt fermée de chêne vert	
		A06 Mélanges et autres chênes sempervirents 06 FF1A06-06 Forêt fermée d'autres chênes sempervirents purs ou mélangés	
		08 Chêne-liège 08 FF1-08-08 Forêt fermée de chêne-liège	
		09 Hêtre 09 FF1-09-09 Forêt fermée de hêtre	
		10 Châtaignier 10 FF1-10-10 Forêt fermée de châtaignier	
		14 Robinier 14 FF1-14-14 Forêt fermée de robinier	
		29 Mimosa 29 FF1-29-29 Forêt fermée de mimosa	
		49 Autre feuillu 49 FF1-49-49 Forêt fermée d'un autre feuillu (autre que feuillus distingués précédemment)	
	Conifères purs 2	00 Non discriminée 00 FF1-00-00 Forêt fermée de plusieurs feuillus sans qu'une essence ne soit pure	
		00 Non discriminée FF2-00 Forêt fermée de conifères en îlots (<2ha)	
		51 Pin maritime 51 FF2-51-51 Forêt fermée de pin maritime	
		52 Pin sylvestre 52 FF2-52-52 Forêt fermée de pin sylvestre	
		G53 Pin noir ou laricio 53 FF2G53-53 Forêt fermée de pin laricio ou pin noir pur ou en mélange	
		55 Pin pignon 55 FF2-55-55 Forêt fermée de pin pignon	
		57 Pin d'Alep 57 FF2-57-57 Forêt fermée de pin d'Alep	
		Pin à crochets ou pin cembro G58 Pin à crochets ou pin cembro 58 FF2G58-58 Forêt fermée de pin à crochets ou pin cembro pur ou en mélange	
		Autre Pin pur 81 Autre pin 81 FF2-81-81 Forêt fermée d'un autre pin (autre que pins distingués précédemment)	
		Pins 80 Pins 80 FF2-80-80 Forêt fermée de plusieurs pins sans qu'une essence ne soit pure	
		Sapin ou Epicéa G61 Sapin ou Epicéa 61 FF2G61-61 Forêt fermée de sapin ou d'épicéa pur ou en mélange	
		Mélèze 63 Mélèze 63 FF2-63-63 Forêt fermée de mélèze	
		Douglas 64 Douglas 64 FF2-64-64 Forêt fermée de douglas	
		Cèdre 65 Cèdre 65 FF2-65-65 Forêt fermée de cèdre	
		Autre conifère autre que pin 91 Autre conifère autre que pin 91 FF2-91-91 ou cèdre	
		Conifères autres que pin 90 Conifères autres que pin 90 FF2-90-90 Forêt fermée de plusieurs autres conifères autres que pin	
		Non discriminée 00 Non discriminée 00 FF2-00-00 Forêt fermée de plusieurs conifères (pins >=25% et conifères autres que pins >=25%)	

Mélange à feuillus prépondérants	31	00	FF31-00	Forêt fermée à mélange de feuillus prépondérants et conifères en îlots (essence non discriminée)
		06 Chêne vert	00 FF31-06-00	Forêt fermée à mélange de chêne vert et conifères
Mélange à conifères prépondérants	32	00 Autres feuillus prépondérant	00 FF31-00-00	Forêt fermée à mélange d'autres feuillus et conifères
		51 Pin maritime prépondérant	00 FF32-51-00	Forêt fermée à mélange de pin maritime et feuillus
Mélange de feuillus et conifères	3	57 Pin d'Alep prépondérant	00 FF32-57-00	Forêt fermée à mélange de pin d'Alep et feuillus
		80 Autres pins prépondérants	00 FF32-80-00	Forêt fermée à mélange d'autres pins et feuillus
Mélange de feuillus et conifères	31	65 Cèdre prépondérant	00 FF32-65-00	Forêt fermée à mélange de cèdre et feuillus
		90 Autre conifère prépondérant	00 FF32-90-00	Forêt fermée à mélange d'autres conifères et feuillus
Mélange de conifères et feuillus	32	00	FO0	Forêt ouverte incident
		00	FO1-00	Forêt ouverte de feuillus purs en îlots (essence non discriminée)
Mélange de feuillus et conifères	1	G01 Chênes décidus	01 FO1G01-01	Forêt ouverte de chênes décidus
		06 Chêne vert	06 FO1-06-06	Forêt ouverte de chêne vert
Mélange de feuillus et conifères	2	08 Chêne-liège	08 FO1-08-08	Forêt ouverte de chêne-liège
		00 Autres feuillus feuillus mélangés	00 FO1-00-00	Forêt ouverte d'autres feuillus
Mélange de feuillus et conifères	3	51 Pin Maritime	51 FO2-51-51	Forêt ouverte de conifères purs en îlots (essence non discriminée)
		57 Pin d'Alep	57 FO2-57-57	Forêt ouverte de pin maritime
Mélange de feuillus et conifères	31	63 Mélèze	63 FO2-63-63	Forêt ouverte de pin d'Alep
		80 Autres pins	80 FO2-80-80	Forêt ouverte de mélèze
Mélange de feuillus et conifères	32	80 Autres pins	80 FO2-80-80	Forêt ouverte de pins mélangés ou autres pins purs
		90 Autres conifères	90 FO2-90-90	Forêt ouverte de pins mélangés ou autres pins purs
Mélange de feuillus et conifères	3	00	FO3-00	Forêt ouverte d'autres conifères mélangés ou purs
		00	FO3-00	Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères en îlots (essence non discriminée)
Mélange de feuillus et conifères	31	06 Chêne vert	00 FO31-06-00	Forêt ouverte de feuillus et conifères en îlots (essence non discriminée)
		08 Chêne-liège	00 FO31-08-00	Forêt ouverte à mélange de chêne vert et conifères
Mélange de feuillus et conifères	32	00 Autres feuillus ou feuillus mélangés	00 FO31-00-00	Forêt ouverte à mélange de chêne-liège et conifères
		00	FO31-00-00	Forêt ouverte à mélange d'autres feuillus et conifères
Mélange de feuillus et conifères	32	51 Pin Maritime	00 FO32-51-00	Forêt ouverte à mélange de pin maritime et feuillus
		51 Pin Maritime	00 FO32-51-00	Forêt ouverte à mélange de pin maritime et feuillus

3.2. Fiches détaillées des postes de la cartographie à façon pour la région PACA

3.2.1. Types relatifs aux forêts fermées

FORET FERMEE

FF0-01 Reboisement

Code cartographique	FF0-01	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau III	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée	Description	Surface minimale : 50 ares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Sans objet		
Importance de l'essence	Sans objet		
Définition	Terrain de couverture du sol forêt fermée (taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 %, à l'exception des vergers cultivés) qui présente les traces d'un reboisement ou d'une régénération acquise. Ou terrain nouvellement boisé et montrant des traces de jeunes plants de reboisement. Ou terrain présentant des traces récentes de travaux du sol, apparemment destinés à préparer une opération de reboisement. Le terrain est d'une surface supérieure ou égale à 50 ares sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Les jeunes peuplements (reboisement ou régénération) ont une couverture de forêt fermée. Une plantation correspond en général à 500 brins d'avenir à l'hectare, voire 300 dans une plantation à grands espacements et 100 pour les plantations à très grands espacements (noyers, érables, merisiers, pins pignon...)		
Sélection	Pour les reboisements ou les régénérations, l'absence de distinction des houppiers (teinte non discriminante, houppiers pas individualisés) sur la photo, l'impossibilité de classer l'espèce est un critère de classement en FF0-01. Pour les régénérations naturelles, ce type correspond au stade de gestion du « fourré ».		
Modélisation			

FORET FERMEE

FF0-02 Coupe rase ou incident ou régénération naturelle

Code cartographique	FF0-02	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau III	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée	Description	Surface minimale : 50 ares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Sans objet		
Importance de l'essence	Sans objet		
Définition	Terrain de couverture du sol forêt fermée (taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 %, à l'exception des vergers cultivés) ayant subi un changement brutal de couverture du sol suite à une intervention humaine (coupe rase) ou un incident (tempête, incendie...). Le terrain est d'une surface supérieure ou égale à 50 ares sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol			
Sélection	Pour les coupes ou les incidents massifs, la couverture du sol et en particulier, le caractère « forêt fermée » peut être déterminé sur la photographie réalisée à une date antérieure par rapport au référentiel photographique en cours. La sélection est réalisée uniquement sur des critères de photo-interprétation. On considère comme coupe rase un peuplement dont le couvert résiduel du peuplement initial est inférieur à 10 %. Elle gardera ce caractère tant que les houppiers du nouveau peuplement ne seront pas visibles sur l'image photographique. Par exemple, une coupe de feuillus avec une plantation de résineux (pins maritimes ou épicéas...) avec un peuplement résiduel de 15 % reste forêt de feuillus tant que les houppiers des résineux ne sont pas visibles sur l'image. Par contre, si le peuplement résiduel est de 5 %, il est une coupe rase (toujours tant que les résineux ne sont pas visibles). On recherche les indices indiquant un changement ou non d'occupation du sol et notamment de la perte du caractère forêt. On s'intéresse à ce que deviendra (certainement) la formation dans un avenir proche. Une coupe rase de plus de 5 ans n'ayant subi aucune modification d'aspect (absence de travaux préparatoires à un reboisement, absence de plants de reboisement, absence de régénération naturelle) perd son caractère forêt. Les cultures de sapins de Noël sont classées en forêt fermée. Le taux de couvert des arbres d'un peuplement peut tomber momentanément en dessous de 10 % suite à une perturbation anthropique (coupe) ou naturelle (incendie...), dans ce cas, on considère que le couvert est susceptible de redevenir supérieur à 40 % dans un avenir proche (au moins 5 ans), au delà il est nécessaire de distinguer les traces d'une régénération acquise.		
Modélisation			

FORET FERMEE

FF1-00 Forêt fermée de feuillus purs en îlots (essence non discriminée)

Code cartographique	FF1-00	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Feuillus purs	Description	Surface minimale : 50 ares Surface maximale : 2 ha Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement feuillu (taux de couvert libre relatif des feuillus $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Essence non discriminée		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 50 ares et inférieure à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres, à l'exception des vergers cultivés. Le taux de couvert libre relatif des feuillus, hors peupliers cultivés est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection	Regroupement de toutes essences de feuillus. L'essence n'est pas recherchée pour les types de peuplement de feuillus purs entre 50 ares et 2 ha. Ils correspondent à des peuplements isolés ne pouvant être rattachés à un massif forestier de plus grande surface. Un code d'essence pourra être associé à des peuplements de feuillus purs de moins de 2 ha, parties d'un massif forestier plus important, si les deux conditions suivantes sont remplies : - présence d'une limite nette visible sur le référentiel photographique - code essence déterminé par photo-interprétation sans contrôle terrain. Le taux de couvert des arbres d'un peuplement peut tomber momentanément en dessous de 10 % suite à une perturbation anthropique (coupe) ou naturelle (incendie...), dans ce cas, on considère que le couvert est susceptible de redevenir supérieur à 40 % dans un avenir proche (environ 5 ans), au delà il est nécessaire de distinguer les traces d'une régénération acquise.		

Modélisation



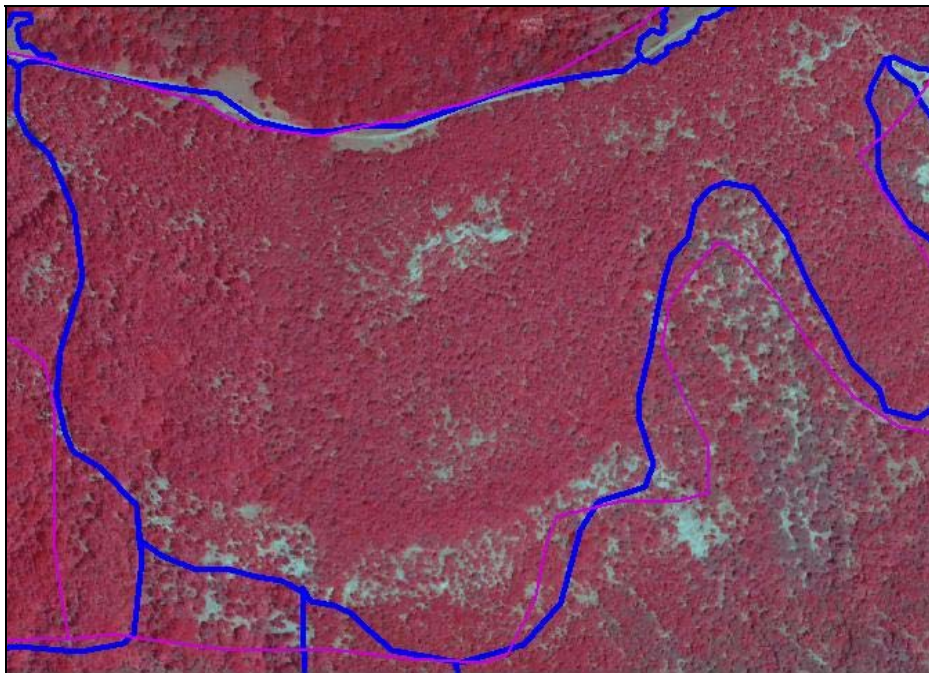
FORET FERMEE

FF1-01-01 Forêt fermée d'autres chênes décidus

Code cartographique	FF1-01-01	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Feuillus purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement feuillu (taux de couvert libre relatif des feuillus $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Espèce pure (mélange des chênes hors chênes pubescents purs, taux de couvert libre relatif $\geq 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement absolu des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des autres chênes décidus (chênes pubescents exclus) est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection			
Modélisation			

FF1-05-05 Forêt fermée de chêne pubescent

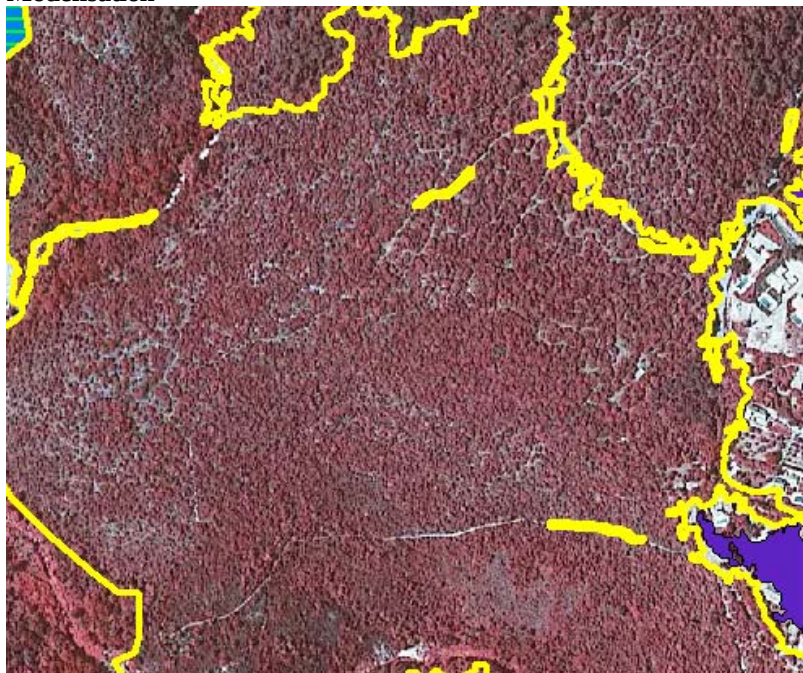
Code cartographique	FF1-05-05	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Feuillus purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement feuillu (taux de couvert libre relatif des feuillus $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Espèce pure : chênes pubescents (taux de couvert libre relatif $\geq 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement absolu des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des chênes pubescents est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection			
Modélisation			



FORÊT FERMÉE

FF1-06-06 Forêt fermée de chêne vert

Code cartographique	FF1-06-06	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Feuillus purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement feuillu (taux de couvert libre relatif des feuillus $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Espèce pure : chêne vert (taux de couvert libre relatif $\geq 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des chênes verts est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection			
Modélisation			



FORÊT FERMÉE

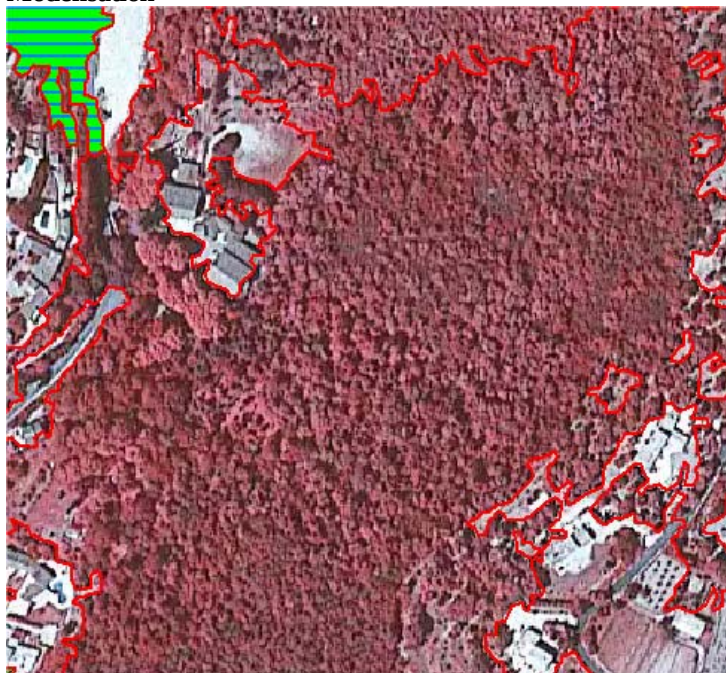
FF1A06-06 Forêt fermée d'autres chênes sempervirents purs ou mélangés

Code cartographique	FF1A06-06	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Feuillus purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement feuillu (taux de couvert libre relatif des feuillus $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Espèce pure ou mélangée (excluant les faces individualisées des forêts fermées à chênes verts ou chênes liège purs)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement absolu des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des autres chênes sempervirents (chênes verts et chênes liège purs exclus) est supérieur ou égal à 75%. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection			
Modélisation			

FORÊT FERMÉE

FF1-08-08 Forêt fermée de chêne-liège

Code cartographique	FF1-08-08	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Feuillus purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement feuillu (taux de couvert libre relatif des feuillus $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Espèce pure : chêne-liège (taux de couvert libre relatif $\geq 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des chênes lièges est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection			
Modélisation			

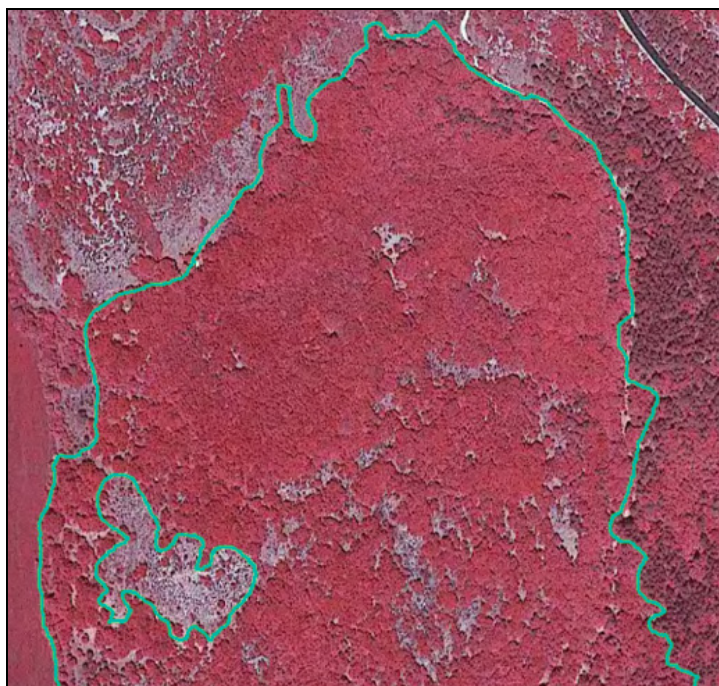


FORET FERMEE

FF1-09-09 Forêt fermée de hêtre pur

Code cartographique	FF1-09-09	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Feuillus purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement feuillu (taux de couvert libre relatif des feuillus $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Essence pure : hêtre (taux de couvert libre relatif $\geq 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des hêtres est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection	Pas de regroupement d'essences.		
Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres		

Modélisation



FORET FERMEE

FF1-10-10 Forêt fermée de châtaignier pur

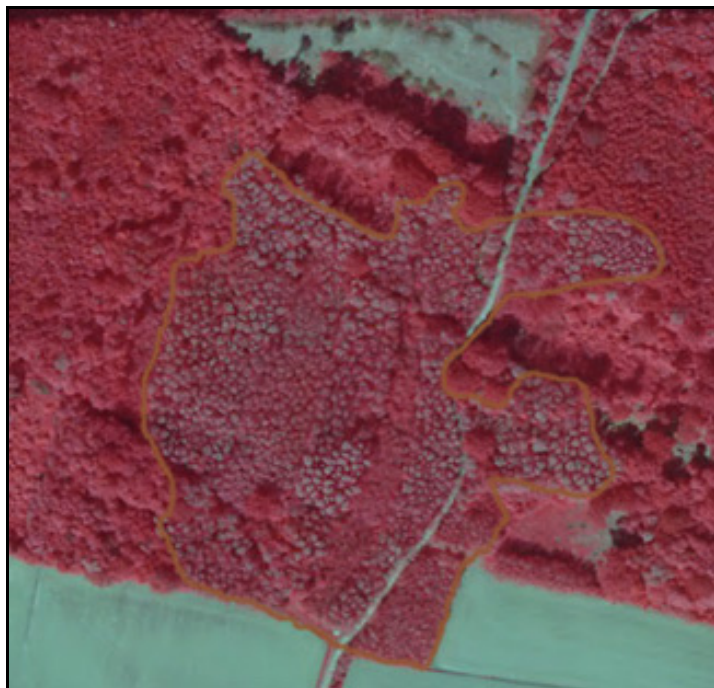
Code cartographique	FF1-10-10	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Feuillus purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement feuillu (taux de couvert libre relatif des feuillus $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Essence pure : châtaignier (taux de couvert libre relatif $\geq 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des châtaigniers est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection	Pas de regroupement d'essences		
Modélisation			



FORET FERMEE

FF1-14-14 Forêt fermée de robinier pur

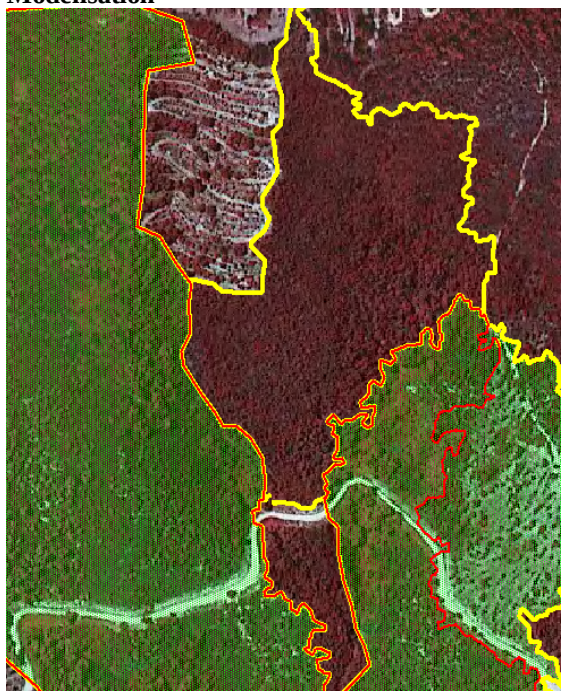
Code cartographique	FF1-14-14	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Feuillus purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement feuillu (taux de couvert libre relatif des feuillus $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Essence pure : robinier (taux de couvert libre relatif $\geq 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des robiniers est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection	Pas de regroupement d'essences		
Modélisation			



FORET FERMEE

FF1-29-29 Forêt fermée de mimosa

Code cartographique	FF1-29-29	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Feuillus purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement feuillu (taux de couvert libre relatif des feuillus $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Essence pure : mimosa (taux de couvert libre relatif $\geq 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des mimosas est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection			
Modélisation			



FORET FERMEE

FF1-49-49 Forêt fermée d'un autre feuillu pur

Code cartographique	FF1-49-49	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Feuillus purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement feuillu (taux de couvert libre relatif des feuillus $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Essence pure : une essence de feuillus autre que chênes, hêtre, châtaignier, robinier ou mimosa (taux de couvert libre relatif $\geq 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif d'une même essence feuillue autre que chênes, hêtre, châtaignier, robinier ou mimosa est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection	Le type « autre feuillu » regroupe des peuplements d'essence pure autre que chênes, hêtre, châtaignier, robinier ou mimosa telles que frêne, érables, bouleau, aulne, coudrier, eucalyptus, charme... (mais pas en mélange). Une face d'autre feuillu ne peut délimiter qu'un peuplement d'une même essence pure, à l'exception d'une juxtaposition (on parle de faces voisines) de plusieurs peuplements « d'autre feuillu » d'une surface suffisamment importante pour ne pas justifier un regroupement de l'ensemble et qualifier le peuplement de « mélange de feuillus » (le mélange dans ce peuplement n'est pas pied à pied). Dans ce dernier cas, les limites des peuplements sont distinctes.		

Modélisation



FORET FERMEE

FF1-00-00 Forêt fermée à mélange de feuillus

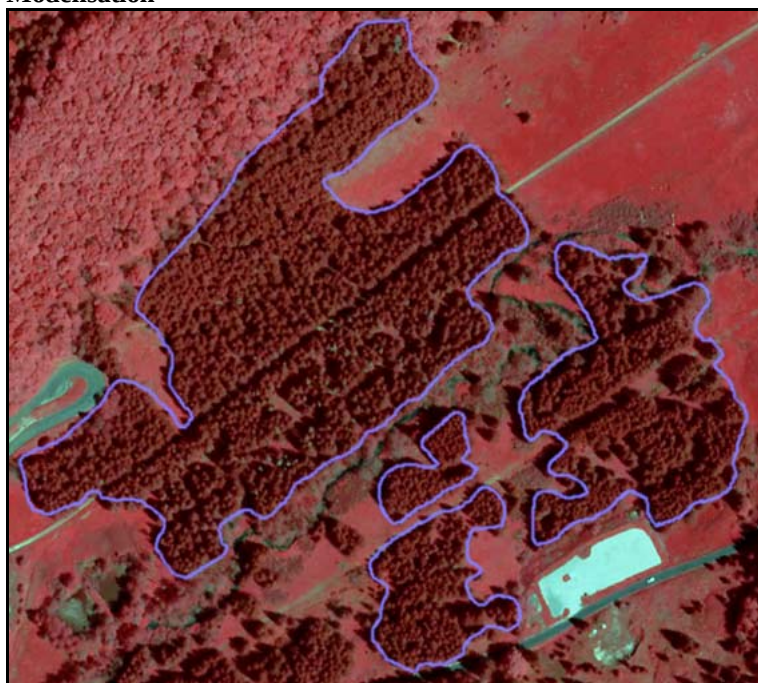
Code cartographique	FF1-00-00	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Feuillus purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement feuillu, y compris peuplier (taux de couvert libre relatif des feuillus $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Aucune essence pure (taux de couvert libre relatif $< 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif de plusieurs essences feuillues (y compris peuplier) et sans que le mélange ne regroupe uniquement des chênes décidus ou des chênes sempervirents, est supérieur ou égale à 75 % sans qu'aucune des essences ne soit supérieure ou égale à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection	Mélange d'au moins deux essences feuillues (y compris peuplier).		
Modélisation			



FORET FERMEE

FF2-00 Forêt fermée de conifères purs en îlots

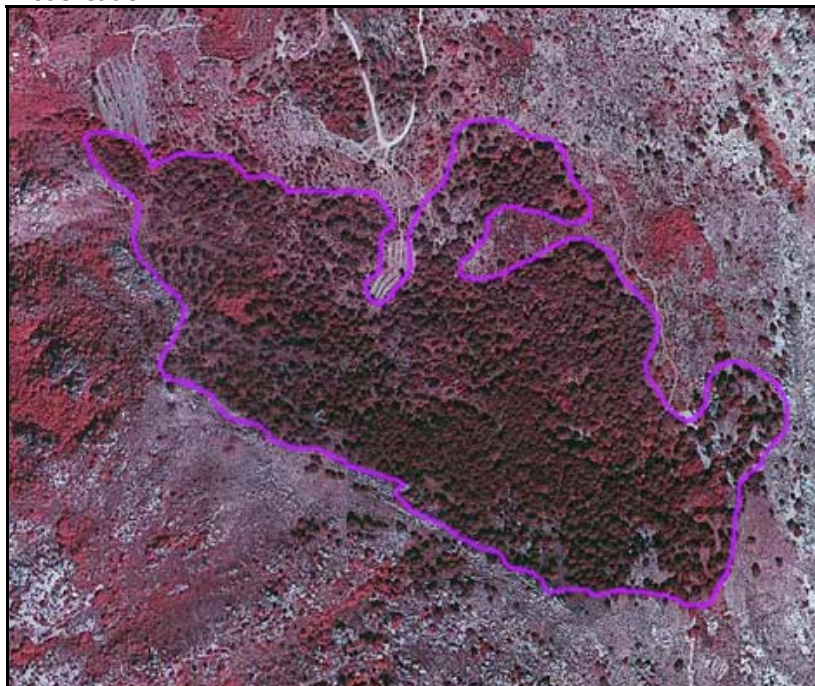
Code cartographique	FF2-00	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Conifères purs	Description	Surface minimale : 50 ares Surface maximale : 2 ha Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères ≥ 75 %)		
Importance de l'essence	Essence pure : non discriminée		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 50 ares et inférieure à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des conifères est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres ≥ 40 %		
Sélection	Regroupement de toutes essences conifères. L'essence n'est pas recherchée pour tous les conifères purs entre 50 ares et 2 ha. Ils correspondent à des peuplements isolés ne pouvant être rattachés à un massif de plus grande surface. Un code d'essence pourra être associé à des peuplements de conifères purs de moins de 2 ha, parties d'un massif plus important, si les deux conditions suivantes sont remplies : - présence d'une limite nette visible sur le référentiel photographique ; - code essence déterminé par photo-interprétation sans contrôle terrain. Les cultures de sapins de Noël sont classées en forêt fermée.		
Modélisation			



FORET FERMEE

FF2-51-51 Forêt fermée de pin maritime pur

Code cartographique	FF2-51-51	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Conifères purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Espèce pure : pin maritime (taux de couvert libre relatif $\geq 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des pins maritimes est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection	Pas de regroupement d'essences		
Modélisation			



FORET FERMEE

FF2-52-52 Forêt fermée de pin sylvestre pur

Code cartographique	FF2-52-52	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Conifères purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Espèce pure : pin sylvestre (taux de couvert libre relatif $\geq 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des pins sylvestres est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection	Pas de regroupement d'essences		
Modélisation			



FORET FERMEE

FF2G53-53 Forêt fermée de pin laricio ou pin noir pur

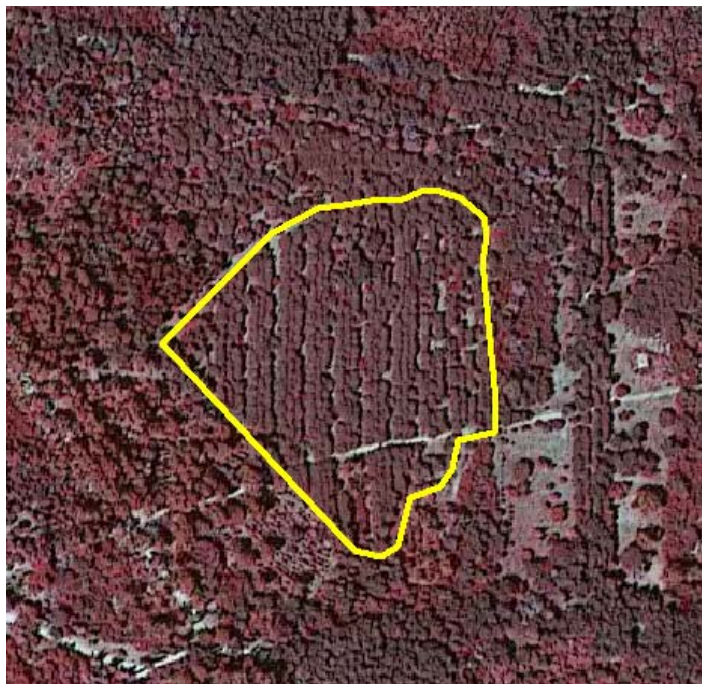
Code cartographique	FF2G53-53	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Conifères purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Espèces regroupées : pin laricio et pin noir (taux de couvert libre relatif $\geq 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des pins laricio et des pins noirs purs ou en mélange est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection	Le type regroupe des peuplements purs de pin laricio ou de pin noir et des peuplements mélangés de pin laricio et pin noir.		
Modélisation			



FORET FERMEE

FF2-55-55 Forêt fermée de pin pignon

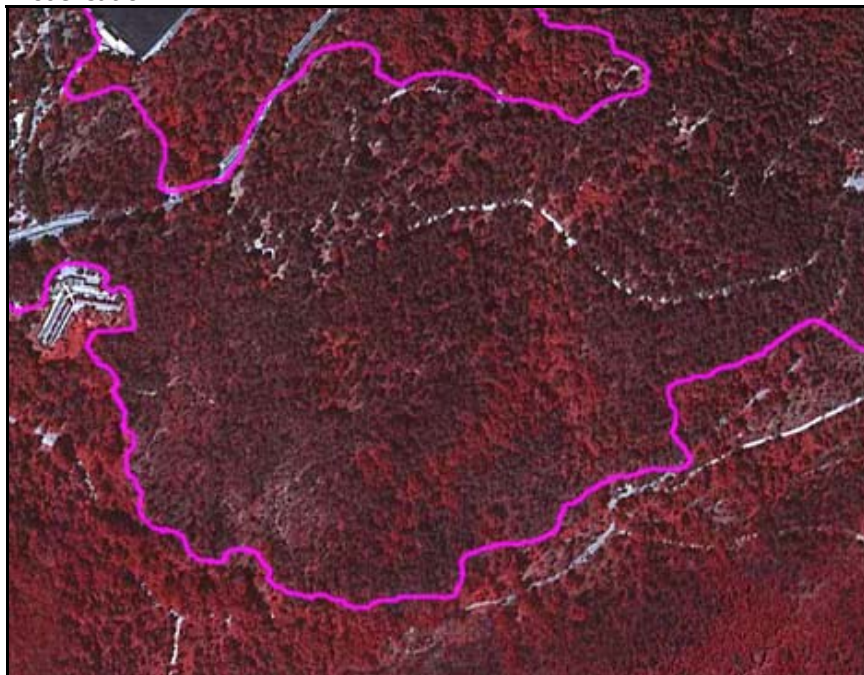
Code cartographique	FF2-55-55	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Conifères purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Espèce pure : pin pignon (taux de couvert libre relatif $\geq 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des pins pignons est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection			
Modélisation			



FORET FERMEE

FF2-57-57 Forêt fermée de pin d'Alep pur

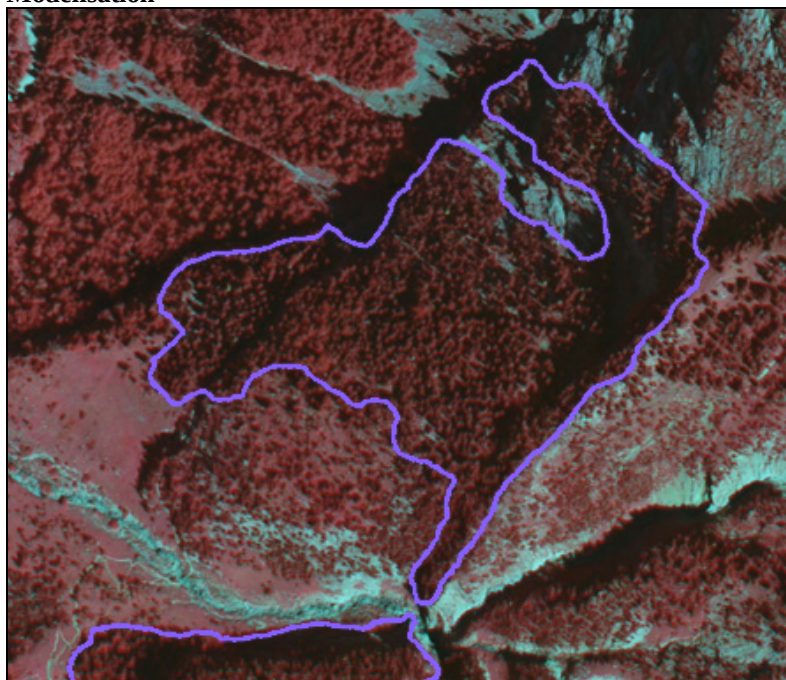
Code cartographique	FF2-57-57	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Conifères purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Espèce pure : pin d'Alep (taux de couvert libre relatif $\geq 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des pins d'Alep est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection	Pas de regroupement d'essences		
Modélisation			



FORET FERMEE

FF2G58-58 Forêt fermée de pin à crochets ou pin cembro pur

Code cartographique	FF2G58-58	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Conifères purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Espèces regroupées : pin à crochets et pin cembro (taux de couvert libre relatif $\geq 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des pins à crochets et des pins cembros purs ou en mélange est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection	Le type regroupe des peuplements purs de pin à crochets ou de pin cembro et des peuplements mélangés de pin à crochets et pin cembro.		
Modélisation			

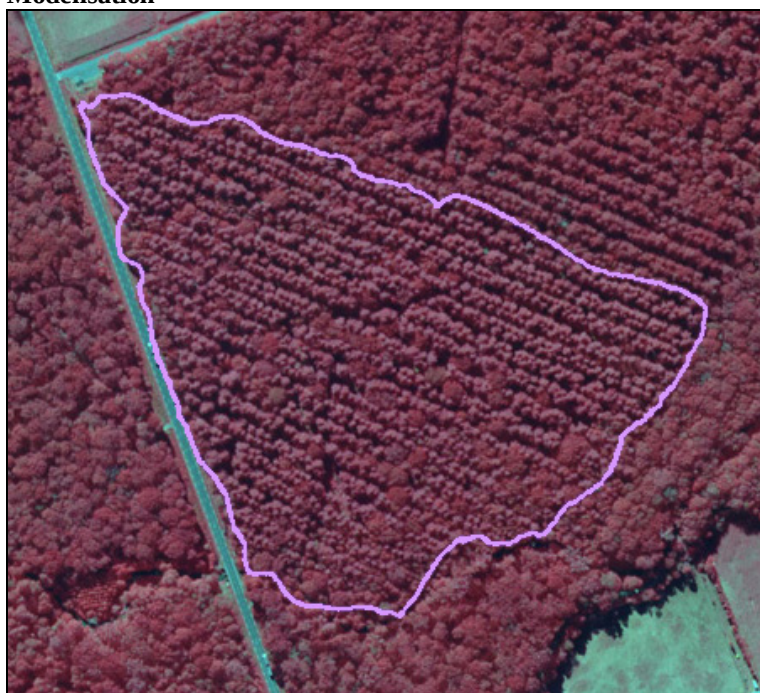


FORET FERMEE

FF2-81-81 Forêt fermée d'un autre pin pur

Code cartographique	FF2-81-81	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Conifères purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Essence pure : une espèce de pin autre que pin maritime, pin sylvestre, pin noir, pin laricio, pin d'Alep, pin à crochets, pin cembro ou pin pignon (taux de couvert libre relatif $\geq 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif d'un pin autre que pin maritime, pin sylvestre, pin noir, pin laricio, pin d'Alep, pin à crochets, pin cembro ou pin pignon est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection	Le type « autre pin » regroupe les cas de peuplements d'une seule espèce pure de pin (genre Pinus), autre que pin maritime, pin sylvestre, pin noir, pin laricio, pin d'Alep, pin à crochets, pin cembro ou pin pignon tel que par exemple le pin parasol ou des plantations de pins exotiques. Une face d'autre pin ne peut délimiter qu'un peuplement d'une même espèce pure de pin, à l'exception d'une juxtaposition (on parle de faces voisines) de plusieurs peuplements « d'autre pin » d'une surface suffisamment importante pour ne pas justifier un regroupement de l'ensemble et qualifier le peuplement de « mélange de pins » (le mélange dans ce peuplement n'est pas pied à pied). Dans ce dernier cas, les limites des peuplements sont distinctes.		

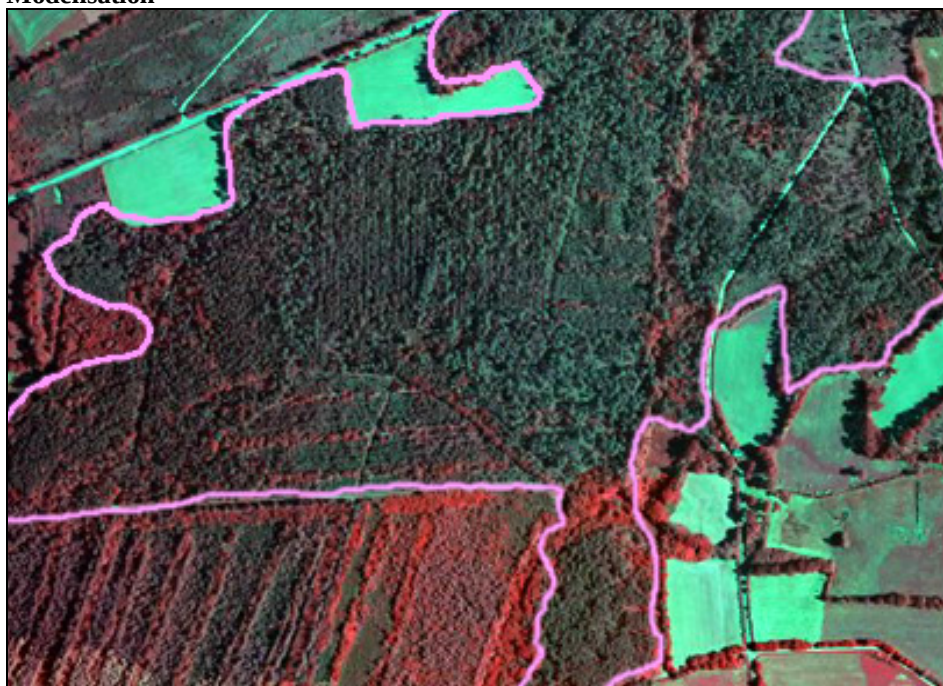
Modélisation



FORET FERMEE

FF2-80-80 Forêt fermée à mélange de pins purs

Code cartographique	FF2-80-80	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Conifères purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Essence pure de pin, sans qu'une seule espèce de pin ne soit pure (taux de couvert libre relatif de chaque espèce $< 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif de plusieurs essences de pins, sans que le mélange ne regroupe uniquement des pins laricio et des pins noirs est supérieur ou égal à 75 % sans qu'aucune des essences ne soit supérieure ou égale à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection	Mélange d'au moins deux espèces de pins sans être uniquement un mélange de pin noir et de pin laricio ou uniquement un mélange de pin à crochets et pin cembro.		
Modélisation			

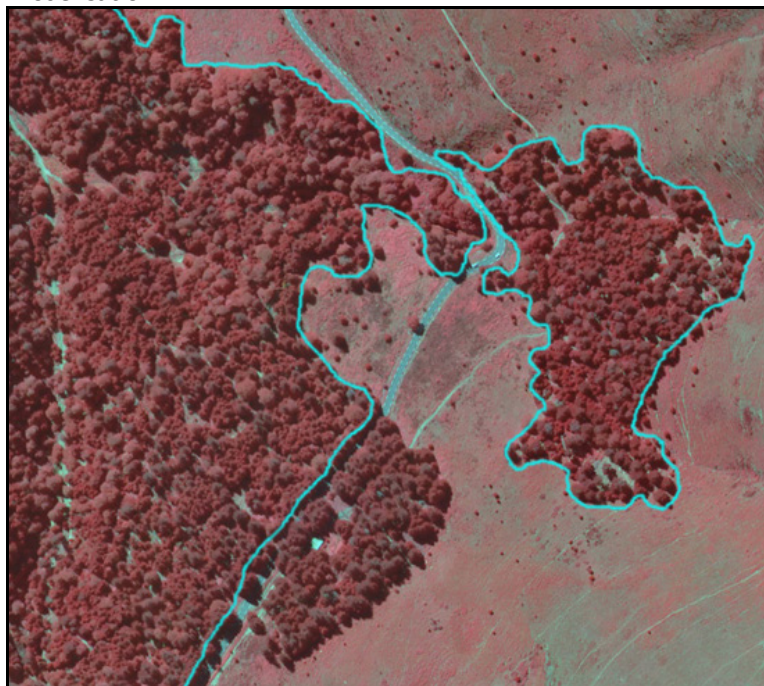


FORET FERMEE

FF2G61-61 Forêt fermée de sapin ou épicéa

Code cartographique	FF2G61-61	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Conifères purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Essence pure : sapin pectiné ou épicéa commun ou en mélange (taux de couvert libre relatif $\geq 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des sapins ou des épicéas purs ou en mélange est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection	Le type regroupe des peuplements de sapins purs ou d'épicéas purs et des peuplements mélangés de sapins et d'épicéas. Les peuplements de « sapins et d'épicéas » regroupent toutes les espèces de sapins (pectiné, Nordmann...) et d'épicéas (commun, sitka...), sauf de douglas. Les cultures de sapins de Noël sont classées en forêt fermée.		

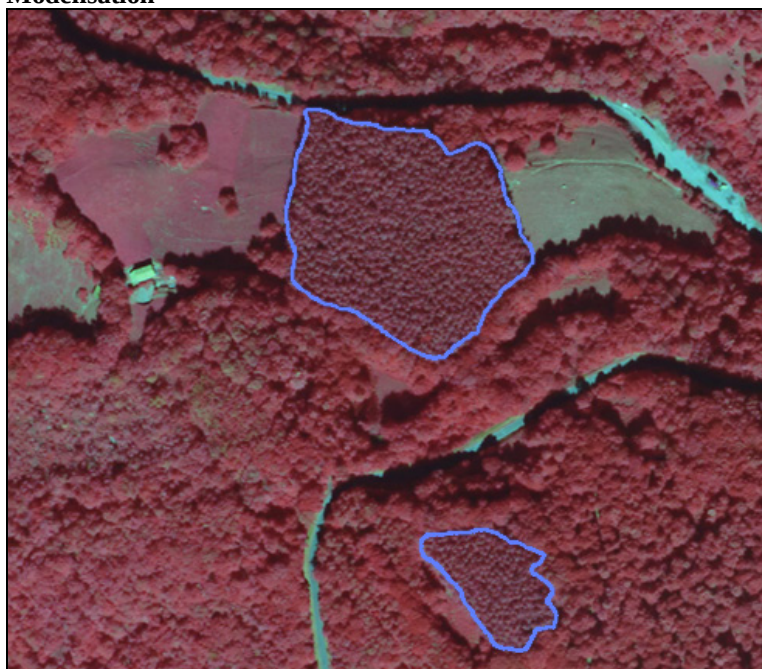
Modélisation



FORET FERMÉE

FF2-63-63 Forêt fermée de mélèze pur

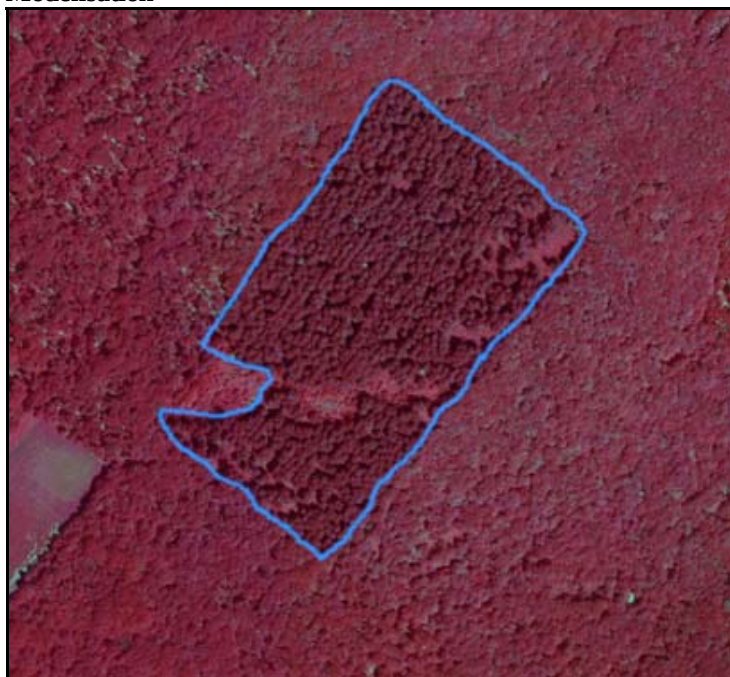
Code cartographique	FF2-63-63	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Conifères purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Essence pure : mélèze (taux de couvert libre relatif $\geq 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des mélèzes est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection	Pas de regroupement d'essences.		
Modélisation			



FORET FERMEE

FF2-64-64 Forêt fermée de douglas pur

Code cartographique	FF2-64-64	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Conifères purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Essence pure : douglas (taux de couvert libre relatif $\geq 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des douglas est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Modélisation			



FORET FERMEE

FF2-65-65 Forêt fermée de cèdre

Code cartographique	FF2-65-65	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Conifères purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Essence pure : cèdre (taux de couvert libre relatif $\geq 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des cèdres est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 5 ares ne sont pas individualisées, de même les enclaves de moins de 50 ares en lande ou sans végétation naturelle ne sont pas individualisées.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection			
Modélisation			

FORET FERMEE

FF2-91-91 Forêt fermée d'un autre conifère pur autre que pin, sapin, épicéa, douglas, mélèze ou cèdre

Code cartographique	FF2-91-91	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Conifères purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Essence pure : un conifère autre que pin, sapin, épicéa, douglas, mélèze ou cèdre (taux de couvert libre relatif $\geq 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement absolu des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif d'un autre conifère autre que pin, sapin, épicéa, douglas, mélèze ou cèdre est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de recouvrement absolu des arbres $\geq 40\%$		
Sélection	Le type « autre conifère autre que pin » regroupe des peuplements d'une seule essence pure de conifère, qui n'est ni un pin, ni du sapin, de l'épicéa, du douglas, du mélèze ou du cèdre. On trouve par exemple dans cette catégorie, le cèdre, ou des essences exotiques (tsuga, séquoia,...). Une face d'« autre conifère pur autre que pin » ne peut délimiter qu'un peuplement d'une même espèce pure, à l'exception d'une juxtaposition (on parle de faces voisines) de plusieurs peuplements « d'autre conifère autre que pin » d'une surface suffisamment importante pour ne pas justifier un regroupement de l'ensemble et qualifier le peuplement de « mélange de conifères » (le mélange dans ce peuplement n'est pas pied à pied). Dans ce dernier cas, les limites des peuplements sont distinctes.		
Modélisation			

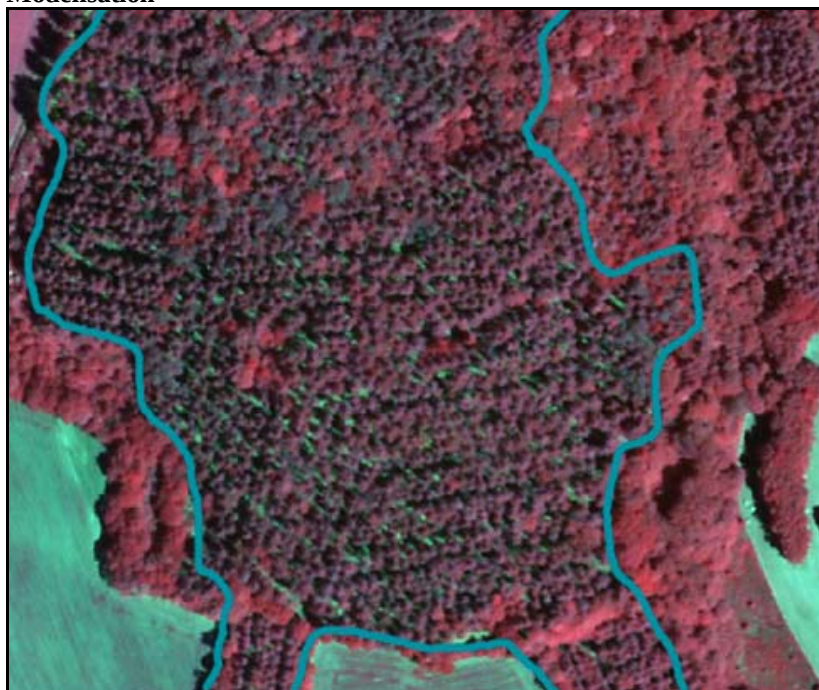


FORET FERMEE

FF2-90-90 Forêt fermée à mélange d'autres conifères

Code cartographique	FF2-90-90	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Conifères purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Aucune essence pure. Absence de pins (taux de couvert libre relatif de chaque essence $< 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif de plusieurs essences de conifères autres que des pins, sans être un mélange de sapins et d'épicéas, est supérieur ou égal à 75 % sans qu'aucune des essences ne soit supérieure ou égale à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection	Mélange d'au moins deux espèces de conifères sans présence de pins et sans que le peuplement soit un mélange de sapins et d'épicéas.		

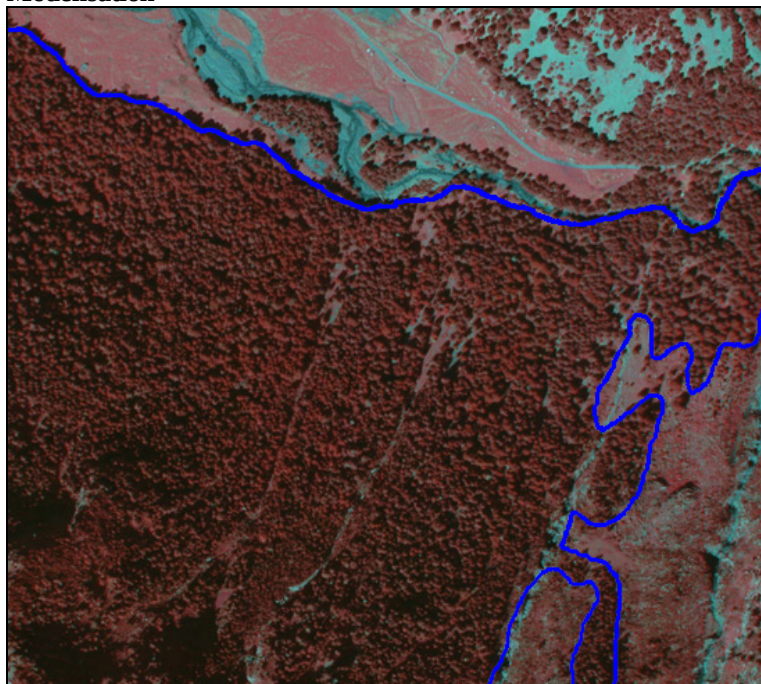
Modélisation



FORET FERMEE

FF2-00-00 Forêt fermée à mélange de conifères

Code cartographique	FF2-00-00	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Conifères purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Aucune essence pure. Présence au moins d'une essence de pin et au moins d'un autre conifère autre que pin, sans qu'une seule essence ne soit pure (taux de couvert libre relatif de chaque essence $< 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif d'une ou plusieurs essences de pins et d'une ou plusieurs essences de conifères autres que des pins est supérieur ou égal à 75 % sans qu'aucune des essences ne soit supérieure ou égale à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection	Mélange d'au moins une espèce de pin et d'au moins une espèce de conifères autre que du pin. Par exemple, le type de peuplement peut regrouper des pins et des épicéas.		
Modélisation			



FORET FERMEE

FF31-00 Forêt fermée à mélange de feuillus prépondérants et conifères en îlots (essence non discriminée)

Code cartographique	FF31-00	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau III	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée	Description	Surface minimale : 50 ares Surface maximale : 2 ha Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Feuillu prépondérant (taux de couvert libre relatif des feuillus ≥ 50 % et < 75 %)		
Importance de l'essence	Aucune essence discriminée		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 50 ares, inférieure à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des feuillus est supérieur ou égale à 50 % et inférieure à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres ≥ 40 %		
Sélection			
Modélisation			

FF31-06-00 Forêt fermée à mélange de chêne vert et conifères

Code cartographique	FF31-06-00	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Forêt fermée mélangée à feuillu prépondérant	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Feuillu prépondérant (taux de couvert relatif des feuillus ≥ 50 % et < 75 %)		
Importance de l'essence	Espèce majoritaire : chêne vert dans les feuillus (taux de couvert libre relatif du chêne vert ≥ 50 % et < 75 %)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 ha et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif du chêne vert est supérieur ou égale à 50 % et inférieure à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres ≥ 40 %		
Sélection			
Modélisation			

FORET FERMEE

FF31-00-00 Forêt fermée à mélange d'autres feuillus et conifères

Code cartographique	FF31-00-00	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Forêt fermée mélangée à feuillu prépondérant	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Feuillu prépondérant (taux de couvert libre relatif des feuillus autres que le chêne vert $\geq 50\%$ et $< 75\%$)		
Importance de l'essence	Aucune essence discriminée		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 ha et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des feuillus autres que le chêne vert est supérieur ou égale à 50% et inférieure à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection			
Modélisation			

FF32-00 Forêt fermée à mélange de conifères prépondérants et feuillus en îlots (essence non discriminée)

Code cartographique	FF32-00	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau III	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée	Description	Surface minimale : 50 ares Surface maximale : 2 ha Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Conifère prépondérant (taux de couvert libre relatif des conifères $\geq 50\%$ et $< 75\%$)		
Importance de l'essence	Aucune essence discriminée		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 50 ares, inférieure à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des conifères est supérieur ou égale à 50 % et inférieure à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection			
Modélisation			

FORET FERMEE

FF32-51-00 Forêt fermée à mélange de pin maritime et feuillus

Code cartographique	FF32-51-00	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Forêt fermée mélangée à conifère prépondérant	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Conifère prépondérant (taux de couvert libre relatif des conifères $\geq 50\%$ et $< 75\%$)		
Importance de l'essence	Espèce majoritaire : pin maritime dans les conifères (taux de couvert libre relatif des pins maritimes $\geq 50\%$ et $< 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40% sur une surface supérieure ou égale à 2 ha et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des pins maritimes est supérieur ou égale à 50 % et inférieure à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection			
Modélisation			

FF32-57-00 Forêt fermée à mélange de pin d'Alep et feuillus

Code cartographique	FF32-57-00	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Forêt fermée mélangée à conifère prépondérant	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Conifère prépondérant (taux de couvert libre relatif des conifères $\geq 50\%$ et $< 75\%$)		
Importance de l'essence	Espèce majoritaire : pin d'Alep dans les conifères (taux de couvert des pins d'Alep $\geq 50\%$ et $< 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale 2 ha et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des pins d'Alep est supérieur ou égale à 50% et inférieure à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection			
Modélisation			

FORET FERMEE

FF32-80-00 Forêt fermée à mélange d'autres pins et feuillus

Code cartographique	FF32-80-00	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Forêt fermée mélangée à conifère prépondérant	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Conifère prépondérant (taux de couvert libre relatif des conifères ≥ 50 % et < 75 %)		
Importance de l'essence	Pins majoritaires dans les conifères (taux de couvert libre relatif des pins autres que les pins d'Alep et les pins maritimes ≥ 50 % et < 75 %)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 ha et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des pins autres que les pins d'Alep et les pins maritimes est supérieur ou égale à 50 % et inférieure à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres ≥ 40 %		
Sélection			
Modélisation			

FF32-65-00 Forêt fermée à mélange de cèdre et feuillus

Code cartographique	FF32-65-00	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Forêt fermée mélangée à conifère prépondérant	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Conifère prépondérant (taux de couvert libre relatif des conifères ≥ 50 % et < 75 %)		
Importance de l'essence	Espèce majoritaire : cèdre dans les conifères (taux de couvert libre relatif des cèdres ≥ 50 % et < 75 %)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 ha et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des cèdres est supérieur ou égale à 50 % et inférieure à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres ≥ 40 %		
Sélection			
Modélisation			

FORET FERMEE

FF32-90-00 Forêt fermée à mélange d'autres conifères et feuillus

Code cartographique	FF32-90-00	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Forêt fermée mélangée à conifère prépondérant	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Conifère prépondérant (taux de couvert libre relatif des conifères $\geq 50\%$ et $< 75\%$)		
Importance de l'essence	Aucune essence discriminée (taux de couvert libre relatif des conifères autres que les pins et le cèdre $\geq 50\%$ et $< 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 ha et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif d'autres conifères autres que les pins et le cèdre est supérieur ou égale à 50 % et inférieure à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 40\%$		
Sélection			
Modélisation			

3.2.2. Types relatifs aux forêts ouvertes

FORET OUVERTE

FO0 Forêt ouverte avec coupe rase ou incident

Code cartographique	FO0	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau III	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt ouverte	Description	Surface minimale : 50 ares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Sans objet		
Importance de l'essence	Sans objet		
Définition	Terrain de couverture du sol forêt ouverte (taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 10 % et inférieur à 40 %, à l'exception des vergers cultivés) ayant subi un changement brutal de couverture du sol suite à une intervention humaine (coupe rase) ou un incident (tempête, incendie...) depuis moins de 5 ans. Le terrain peut présenter les traces d'une régénération acquise. Le terrain est d'une surface supérieure ou égale à 50 ares sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Sans objet pour les coupes totales ou les incidents massifs.		
Sélection	Sélection uniquement sur des critères de photo-interprétation. Le caractère « forêt ouverte » est déterminé à l'aide de la photographie réalisée à une date antérieure par rapport au référentiel photographique en cours. Une coupe rase de plus de 5 ans n'ayant subi aucune modification d'aspect (absence de travaux préparatoires à un reboisement, absence de plants de reboisement, absence de régénération naturelle) perd son caractère forêt. Le taux de couvert des arbres d'un peuplement peut tomber momentanément en dessous de 10 % suite à une perturbation anthropique (coupe) ou naturelle (incendie...), dans ce cas, on considère que le couvert est susceptible de redevenir supérieur à 10 % dans un avenir proche (5 ans), au delà il est nécessaire de distinguer les traces d'une régénération acquise.		

Modélisation



FORET OUVERTE

FO1-00 Forêt ouverte de feuillus purs en îlots (essence non discriminée)

Code cartographique	FO1-00	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt ouverte Niveau III : Feuillus purs	Description	Surface minimale : 50 ares Surface maximale : 2 ha Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement feuillu (taux de couvert libre relatif des feuillus >= 75 %)		
Importance de l'essence	Essence pure : non discriminée		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 10 % et inférieur à 40 %, sur une surface supérieure ou égale à 50 ares, inférieure à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des feuillus est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres >= 10 % et < 40 %		
Sélection			
Modélisation			

FO1G01-01 Forêt ouverte de chênes décidus

Code cartographique	FO1G01-01	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt ouverte Niveau III : Feuillus purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement feuillu (taux de couvert libre relatif des feuillus >= 75 %)		
Importance de l'essence	Espèce pure : regroupement des chênes décidus (taux de couvert libre relatif des chênes décidus >= 75 %)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 10 % et inférieur à 40 %, sur une surface supérieure ou égale à 2 ha et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des chênes décidus est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres >= 10 % et < 40 %		
Sélection			
Modélisation			

FORET OUVERTE

FO1-06-06 Forêt ouverte de chêne vert

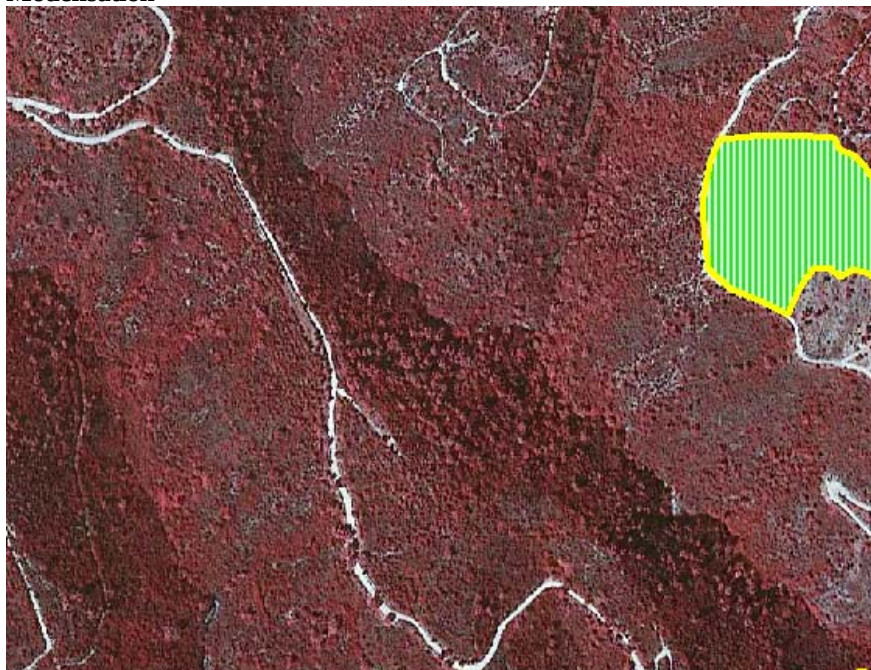
Code cartographique	FO1-06-06	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt ouverte Niveau III : Feuillus purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement feuillu (taux de couvert libre des feuillus $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Espèce pure : chêne vert (taux de couvert libre relatif des chênes verts $\geq 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 10 % et inférieur à 40 %, sur une surface supérieure ou égale à 2 ha et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des chênes verts est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 10\%$ et $< 40\%$		
Sélection			
Modélisation			



FORÊT OUVERTE

FO1-08-08 Forêt ouverte de chêne-liège

Code cartographique	FO1-08-08	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt ouverte Niveau III : Feuillus purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement feuillu (taux de couvert libre relatif des feuillus $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Espèce pure : chêne-liège (taux de couvert libre relatif des chênes-lièges $\geq 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 10 % et inférieur à 40 %, sur une surface supérieure ou égale à 2 ha et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des chênes-lièges est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 10\%$ et $< 40\%$		
Sélection			
Modélisation			



FORET OUVERTE

FO1-00-00 Forêt ouverte d'autres feuillus

Code cartographique	FO1-00-00	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt ouverte Niveau III : Feuillus purs	Description	Surface minimale : 2 ha Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement feuillu (taux de couvert libre relatif des autres feuillus >= 75 %)		
Importance de l'essence	Essence pure : autres feuillus purs différents des feuillus précédemment distingués ou en mélange		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 10 % et inférieur à 40 %, sur une surface supérieure ou égale à 2 ha et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des feuillus purs autres que les feuillus précédemment distingués ou mélangés est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres >= 10 % et < 40 %		
Sélection			
Modélisation			

FO2-00 Forêt ouverte de conifères purs en îlots (essence non discriminée)

Code cartographique	FO2-00	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt ouverte Niveau III : Conifères purs	Description	Surface minimale : 50 ares Surface maximale : 2 ha Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères >= 75 %)		
Importance de l'essence	Essence pure : non discriminée		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 10 % et inférieur à 40 %, sur une surface supérieure ou égale à 50 ares, inférieure à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des conifères est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres >= 10 % et < 40 %		
Sélection			
Modélisation			

FORET OUVERTE

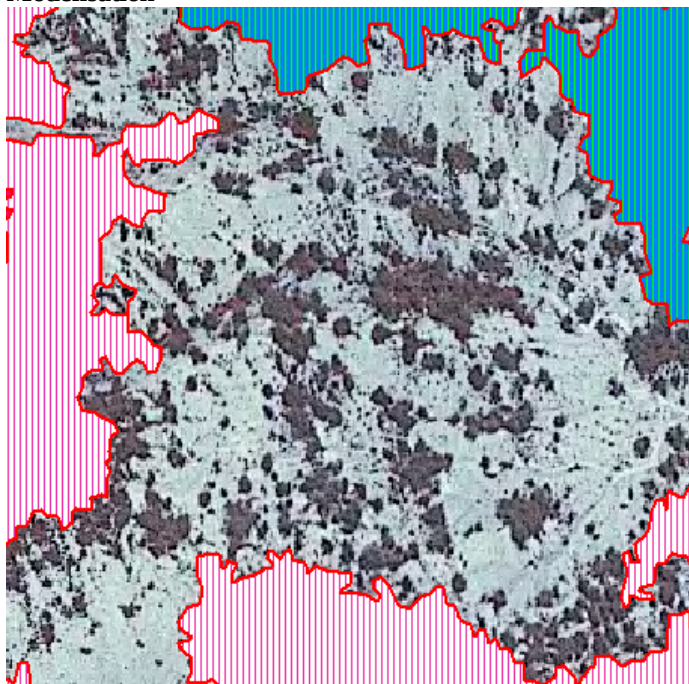
FO2-51-51 Forêt ouverte de pin maritime

Code cartographique	FO2-51-51	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt ouverte Niveau III : Conifères purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Essence pure : pin maritime (taux de couvert libre relatif des pins maritimes $\geq 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 10 % et inférieur à 40 %, sur une surface supérieure ou égale à 2 ha et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des pins maritimes est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 10\%$ et $< 40\%$		
Sélection			
Modélisation			

FORET OUVERTE

FO2-57-57 Forêt ouverte de pin d'Alep

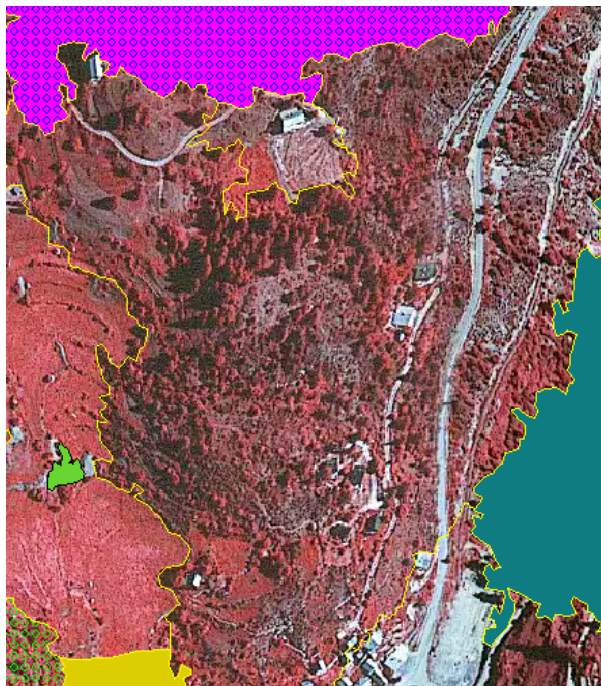
Code cartographique	FO2-57-57	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt ouverte Niveau III : Conifères purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement conifère (taux de couvert libre des conifères $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Essence pure : pin d'Alep (taux de couvert libre relatif des pins d'Alep $\geq 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 10 % et inférieur à 40 %, sur une surface supérieure ou égale à 2 ha et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des pins d'Alep est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 10\%$ et $< 40\%$		
Sélection			
Modélisation			



FORET OUVERTE

FO2-63-63 Forêt ouverte de mélèze

Code cartographique	FO2-63-63	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt ouverte Niveau III : Conifères purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement conifère (taux de couvert libre des conifères $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Essence pure : mélèze (taux de couvert libre relatif des mélèzes $\geq 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 10 % et inférieur à 40 %, sur une surface supérieure ou égale à 2 ha et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des mélèzes est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 10\%$ et $< 40\%$		
Sélection			
Modélisation			



FORÊT OUVERTE

FO2-80-80 Forêt ouverte de pins mélangés ou autres pins purs

Code cartographique	FO2-80-80	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt ouverte Niveau III : Conifères purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement conifère (taux de couvert libre des conifères $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Essence pure : regroupement des pins (pin maritime, pin d'Alep exclus s'ils sont majoritaires, taux de couvert libre relatif des pins $\geq 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 10 % et inférieur à 40 %, sur une surface supérieure ou égale à 2 ha et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des pins autres que les pins d'Alep et les pins maritimes purs est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 10\%$ et $< 40\%$		
Sélection			
Modélisation			

FO2-90-90 Forêt ouverte d'autres conifères mélangés ou purs

Code cartographique	FO2-90-90	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt ouverte Niveau III : Conifères purs	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des autres conifères $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Essence pure : non discriminée (absence de pins purs et de mélèzes purs)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 10 % et inférieur à 40 %, sur une surface supérieure ou égale à 2 ha et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des autres conifères, autre que pins et mélèzes est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 10\%$ et $< 40\%$		
Sélection			
Modélisation			

FORET OUVERTE

FO3-00 Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères en îlots (essence non discriminée)

Code cartographique	FO3-00	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau III	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt ouverte	Description	Surface minimale : 50 ares Surface maximale : 2 ha Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Feuillu et conifère (taux de couvert libre relatif des feuillus $\geq$ 25 % et taux de couvert libre relatif des conifères $\geq$ 25 %)		
Importance de l'essence	Aucune essence discriminée		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 10 % et inférieur à 40 %, sur une surface supérieure ou égale à 50 ares, inférieure à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif de feuillus est supérieure ou égale à 25 % et le taux de couvert libre relatif des conifères est supérieur ou égale à 25 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq$ 10 % et $<$ 40 %		
Sélection			
Modélisation			

FO31-06-00 Forêt ouverte à mélange de chêne vert et conifères

Code cartographique	FO31-06-00	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt ouverte Niveau III : Forêt ouverte mêlée à feuillus prépondérants	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Feuillu et conifère (taux de couvert libre relatif des feuillus $\geq$ 25 % et taux de couvert libre relatif des conifères $\geq$ 25 %)		
Importance de l'essence	Espèce majoritaire dans les feuillus = chêne vert (représente au moins 50 % du couvert)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 10 % et inférieur à 40 %, sur une surface supérieure ou égale à 2 ha et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif de feuillus est supérieur ou égale à 25 % (dans lequel le chêne vert est prépondérant) et le taux de couvert libre relatif des conifères est supérieur ou égale à 25 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq$ 10 % et $<$ 40 %		
Sélection			
Modélisation			

FORET OUVERTE

FO31-08-00 Forêt ouverte à mélange de chêne-liège et conifères

Code cartographique	FO31-08-00	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt ouverte Niveau III : Forêt ouverte mêlée à feuillus prépondérants	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Feuille et conifère (taux de couvert libre relatif des feuillus >= 25 % et taux de couvert libre relatif des conifères >= 25 %)		
Importance de l'essence	Espèce majoritaire dans les feuillus : chêne-liège (représente au moins 50 % du couvert)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 10 % et inférieur à 40 %, sur une surface supérieure ou égale à 2 ha et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif de feuillus est supérieur ou égale à 25 % (dans lequel le chêne-liège est prépondérant) et le taux de couvert libre relatif des conifères est supérieur ou égale à 25 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres >= 10 % et < 40 %		
Sélection			
Modélisation			

FO31-00-00 Forêt ouverte à mélange d'autres feuillus et conifères

Code cartographique	FO31-00-00	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt ouverte Niveau III : Forêt ouverte mêlée à feuillus prépondérants	Description	Surface minimale : 2 ha Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Feuille et conifère (taux de couvert libre relatif des feuillus >= 25 % et taux de couvert libre relatif des conifères >= 25 %)		
Importance de l'essence	Aucune essence discriminée (le chêne-liège ou le chêne vert ne représente pas 50 % du couvert)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 10 % et inférieur à 40 %, sur une surface supérieure ou égale à 2 ha et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif de feuillus est supérieur ou égale à 25 % (dans lequel le chêne-liège ou le chêne vert n'est pas prépondérant) et le taux de couvert libre relatif des conifères est supérieur ou égale à 25 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres >= 10 % et < 40 %		
Sélection			
Modélisation			

FORET OUVERTE

FO32-51-00 Forêt ouverte à mélange de pin maritime et feuillus

Code cartographique	FO32-51-00	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt ouverte Niveau III : Forêt ouverte mélangée à conifères prépondérants	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Feuillu et conifère (taux de couvert libre relatif des feuillus $\geq$ 25 % et taux de couvert libre relatif des conifères $\geq$ 25 %)		
Importance de l'essence	Espèce majoritaire dans les conifères : pin maritime (représente au moins 50 % du couvert)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 10 % et inférieur à 40 %, sur une surface supérieure ou égale à 2 ha et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif de feuillus est supérieur ou égale à 25 % et le taux de couvert libre relatif des conifères est supérieur ou égale à 25 % (dans lequel le pin maritime est prépondérant). Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq$ 10 % et $<$ 40 %		
Sélection			
Modélisation			

FO32-57-00 Forêt ouverte à mélange de pin d'Alep et feuillus

Code cartographique	FO32-57-00	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt ouverte Niveau III : Forêt ouverte mélangée à conifères prépondérants	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Feuillu et conifère (taux de couvert libre relatif des feuillus $\geq$ 25 % et taux de couvert libre relatif des conifères $\geq$ 25 %)		
Importance de l'essence	Espèce majoritaire dans les conifères : pin d'Alep (représente au moins 50 % du couvert)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 10 % et inférieur à 40 %, sur une surface supérieure ou égale 2 ha et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif de feuillus est supérieur ou égale à 25 % et le taux de couvert libre relatif des conifères est supérieur ou égale à 25 % (dans lequel le pin d'Alep est prépondérant). Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq$ 10 % et $<$ 40 %		
Sélection			
Modélisation			

FORET OUVERTE

FO32-63-00 Forêt ouverte à mélange de mélèze et feuillus

Code cartographique	FO32-63-00	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt ouverte Niveau III : Forêt ouverte mélangée à conifères prépondérants	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Feuillu et conifère (taux de couvert libre relatif des feuillus $\geq$ 25 % et taux de couvert libre relatif des conifères $\geq$ 25 %)		
Importance de l'essence	Espèce majoritaire dans les conifères : mélèze (représente au moins 50 % du couvert)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 10 % et inférieur à 40 %, sur une surface supérieure ou égale à 2 ha et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif de feuillus est supérieur ou égale à 25 % et le taux de couvert libre relatif des conifères est supérieur ou égale à 25 % (dans lequel le mélèze est prépondérant). Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq$ 10 % et $<$ 40 %		
Sélection			
Modélisation			

FO32-80-00 Forêt ouverte à mélange d'autres pins et feuillus

Code cartographique	FO32-80-00	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt ouverte Niveau III : Forêt ouverte mélangée à conifères prépondérants	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Feuillu et conifère (taux de couvert libre relatif des feuillus $\geq$ 25 % et taux de couvert libre relatif des conifères $\geq$ 25 %)		
Importance de l'essence	Espèces majoritaires dans les conifères : autres pins (représentent au moins 50 % du couvert sauf les pins maritimes et les pins d'Alep)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 10 % et inférieur à 40 %, sur une surface supérieure ou égale à 2 ha et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif de feuillus est supérieur ou égale à 25 % et le taux de couvert libre relatif des conifères est supérieur ou égale à 25 % (dans lequel les autres pins sont prépondérants). Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq$ 10 % et $<$ 40 %		
Sélection			
Modélisation			

FORET OUVERTE

FO32-90-00 Forêt ouverte à mélange d'autres conifères et feuillus

Code cartographique	FO32-90-00	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt ouverte Niveau III : Forêt ouverte mélangée à conifères prépondérants	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Feuillu et conifère (taux de couvert libre relatif des conifères ≥ 25 % et taux de couvert libre relatif des feuillus ≥ 25 %)		
Importance de l'essence	Aucune essence discriminée (absence de pins purs et de mélèzes purs)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 10 % et inférieur à 40 %, sur une surface supérieure ou égale à 2 ha et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif de feuillus est supérieur ou égale à 25 % et le taux de couvert libre relatif des conifères, autres que pins et mélèzes est supérieur ou égale à 25 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres ≥ 10 % et < 40 %		
Sélection			
Modélisation			

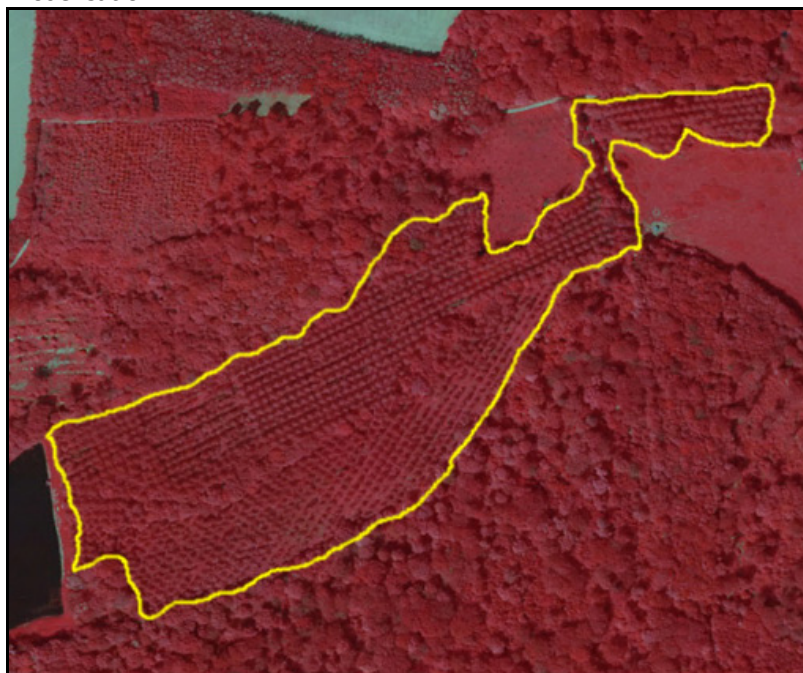
3.2.3. Type relatif aux peupleraies

PEUPLERAIE

FP Peupleraie

Code cartographique	FP	Nomenclature	Nationale
Niveau de la nomenclature	Niveau II	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Forêt	Description	Surface minimale : 50 ares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Purement feuillu (taux de couvert libre relatif des feuillus $\geq 75\%$)		
Importance de l'essence	Essence pure : peupliers cultivés (taux de couvert libre relatif $\geq 75\%$)		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 10 % sur une surface supérieure ou égale à 50 ares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des peupliers cultivés est supérieur ou égal à 75 %, au moins dans l'étage principal du peuplement. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres $\geq 10\%$		
Sélection	Aucun regroupement d'essences. Les peupliers cultivés se caractérisent par leur organisation en plantation régulière, ou dans certains cas par la dominance nette de rejets de peupliers après travaux. L'espacement de plantation est communément de 7 ou 8 mètres.		

Modélisation



3.2.4. Types relatifs aux landes et aux formations herbacées

LANDE

LA4 Petites landes ligneuses

Code cartographique	LA4	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Lande Niveau II : Lande Niveau III : Lande ligneuse	Description	Surface minimale : 50 ares Surface maximale : 2 ha Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Sans objet		
Importance de l'essence	Aucune essence discriminée		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement absolu des végétaux non cultivés (ligneux ou non ligneux) supérieur ou égal à 10 %, avec un taux de recouvrement des arbres inférieur à 10 %, hors arbres épars, et un taux de recouvrement absolu des ligneux bas supérieur ou égal à 25 % sur une surface supérieure ou égale à 50 ares, inférieure à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres recensables < 10 % Taux de recouvrement absolu des ligneux bas >= 25 %		
Sélection	Le taux de recouvrement des arbres s'apprécie sans tenir compte des arbres épars c'est-à-dire des arbres à fort houppier répartis de manière isolée sur moins de 50 ares et couvrant moins de 40 % du sol, ni des arbres organisés en haie ou en alignement. La végétation qui constitue une lande ligneuse est une végétation spontanée qui comprend une proportion importante de plantes ligneuses (bruyères, genêts, ajoncs, épineux divers...) et semi-ligneuses (fougères, phragmites...) dont la hauteur ne dépasse pas 5 mètres. Cette végétation ligneuse présente un couvert végétal d'au moins 25 %. Ce taux de couvert de la végétation ligneuse ou non ligneuse n'est pas déterminant, c'est l'absence de façons culturales ou de traces d'intervention humaine régulière qui l'est (les espaces fauchés régulièrement, les prairies permanentes ou temporaires le plus souvent délimitées par des clôtures, les champs cultivés... ne sont pas des landes, ils constituent souvent un parcellaire visible). Les zones de pâturage extensif ou de parcours peuvent être des landes ligneuses (si elles remplissent les conditions de végétation). Les landes ligneuses, au sens usuel, regroupent notamment : les landes alpines (landes situées au dessus de la limite altitudinale de la végétation forestière), les landes montagnardes (lande située à l'intérieur ou en bordure de peuplements forestiers autres que les boisements lâches et formant elle-même la dominante du paysage, en dessous de la limite altitudinale de la végétation forestière, hors de la zone phytogéographique « Zone méditerranéenne »), les garrigues ou maquis non boisés (lande située à l'intérieur ou en bordure de peuplements forestiers autres que les boisements lâches et formant elle-même la dominante du paysage, dans la zone phytogéographique « Zone méditerranéenne »), les terrains incultes ou en friches (délaissé de cultures, au voisinage de terrains agricoles, généralement de petite étendue avec des limites nettes, ou culture récemment abandonnée et déjà embroussaillée.), les landes sur terrains salés (landes situées en zone littorale ou zone d'entrée maritime : étangs littoraux, marécages dont la végétation est composée majoritairement d'espèces végétales halophiles), les landes à phragmite (lande marécageuse, temporairement inondée, dont la végétation est composée majoritairement de phragmite). Les tourbières en exploitation ne sont pas des landes.		
Modélisation			

LANDE

LA4-41 Landes à phragmite

Code cartographique	LA4-41	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Lande Niveau II : Lande Niveau III : Lande ligneuse	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Sans objet		
Importance de l'essence	Aucune essence discriminée		
Définition	Les landes à phragmite sont des landes ligneuses marécageuses, temporairement inondées, dont la végétation est composée majoritairement de phragmites. Terrain avec un taux de recouvrement absolu des végétaux non cultivés (ligneux ou non ligneux) supérieur ou égal à 10 %, avec un taux de recouvrement des arbres inférieur à 10 %, hors arbres épars, et un taux de recouvrement absolu des ligneux bas supérieur ou égal à 25 % sur une surface supérieure ou égale à 2 ha et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares. Le taux de recouvrement des arbres s'apprécie sans tenir compte des arbres épars c'est-à-dire des arbres à fort houppier répartis de manière isolée sur moins de 50 ares et couvrant moins de 10 % du sol, ni des arbres organisés en haie ou en alignement. La végétation qui constitue une lande ligneuse est une végétation spontanée qui comprend une proportion importante de plantes ligneuses (bruyères, genêts, ajoncs, épineux divers...) et semi-ligneuses (fougères, phragmites...) dont la hauteur ne dépasse pas 5 mètres. Cette végétation ligneuse présente un couvert végétal d'au moins 25 %. Ce taux de couvert de la végétation ligneuse ou non ligneuse n'est pas déterminant, c'est l'absence de façons culturales ou de traces d'intervention humaine régulière qui l'est (les espaces fauchés régulièrement, les prairies permanentes ou temporaires le plus souvent délimitées par des clôtures, les champs cultivés... ne sont pas des landes, ils constituent souvent un parcellaire visible). Les zones de pâturage extensif ou de parcours peuvent être des landes ligneuses (si elles remplissent les conditions de végétation).		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres recensables < 10 % Taux de recouvrement absolu des ligneux bas >= 25 %		
Sélection			
Modélisation			

LANDE

LA4-42 Lande ligneuse montagnarde

Code cartographique	LA4-42	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Lande Niveau II : Lande Niveau III : Lande ligneuse	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Sans objet		
Importance de l'essence	Aucune essence discriminée		
Définition	Les landes montagnardes ligneuses sont des landes situées à l'intérieur ou en bordure de peuplements forestiers autres que les boisements lâches et formant elles-mêmes la dominante du paysage, en dessous de la limite altitudinale de la végétation forestière, hors de la zone phytogéographique « Zone méditerranéenne ». Terrain avec un taux de recouvrement absolu des végétaux non cultivés (ligneux ou non ligneux) supérieur ou égal à 10 %, avec un taux de recouvrement des arbres inférieur à 10%, hors arbres épars, et un taux de recouvrement absolu des ligneux bas supérieur ou égal à 25 % sur une surface supérieure ou égale 2 ha et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares. Le taux de recouvrement des arbres s'apprécie sans tenir compte des arbres épars c'est-à-dire des arbres à fort houppier répartis de manière isolée sur moins de 50 ares et couvrant moins de 10% du sol, ni des arbres organisés en haie ou en alignement. La végétation qui constitue une lande ligneuse est une végétation spontanée qui comprend une proportion importante de plantes ligneuses (bruyères, genêts, ajoncs, épineux divers...) et semi-ligneuses (fougères, phragmites...) dont la hauteur ne dépasse pas 5 mètres. Cette végétation ligneuse présente un couvert végétal d'au moins 25%. Ce taux de couvert de la végétation ligneuse ou non ligneuse n'est pas déterminant, c'est l'absence de façons culturales ou de traces d'intervention humaine régulière qui l'est (les espaces fauchés régulièrement, les prairies permanentes ou temporaires le plus souvent délimitées par des clôtures, les champs cultivés... ne sont pas des landes, ils constituent souvent un parcellaire visible). Les zones de pâturage extensif ou de parcours peuvent être des landes ligneuses (si elles remplissent les conditions de végétation).		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres recensables < 10 % Taux de recouvrement absolu des ligneux bas >= 25 %		
Sélection			
Modélisation			

LANDE

LA4-45 Landes sur terrain salé

Code cartographique	LA4-45	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Lande Niveau II : Lande Niveau III : Lande ligneuse	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Sans objet		
Importance de l'essence	Aucune essence discriminée		
Définition	Les landes sur terrains salés ont des landes ligneuses situées en zone littorale ou zone d'entrée maritime (étangs littoraux, marécages,...) dont la végétation est composée majoritairement d'espèces végétales halophiles. Terrain avec un taux de recouvrement absolu des végétaux non cultivés (ligneux ou non ligneux) supérieur ou égal à 10 %, avec un taux de recouvrement des arbres inférieur à 10 %, hors arbres épars, et un taux de recouvrement absolu des ligneux bas supérieur ou égal à 25% sur une surface supérieure ou égale à 2 ha et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares. Le taux de recouvrement des arbres s'apprécie sans tenir compte des arbres épars c'est-à-dire des arbres à fort houppier répartis de manière isolée sur moins de 50 ares et couvrant moins de 10 % du sol, ni des arbres organisés en haie ou en alignement. La végétation qui constitue une lande ligneuse est une végétation spontanée qui comprend une proportion importante de plantes ligneuses (bruyères, genêts, ajoncs, épineux divers...) et semi-ligneuses (fougères, phragmites...) dont la hauteur ne dépasse pas 5 mètres. Cette végétation ligneuse présente un couvert végétal d'au moins 25%. Ce taux de couvert de la végétation ligneuse ou non ligneuse n'est pas déterminant, c'est l'absence de façons culturales ou de traces d'intervention humaine régulière qui l'est (les espaces fauchés régulièrement, les prairies permanentes ou temporaires le plus souvent délimitées par des clôtures, les champs cultivés... ne sont pas des landes, ils constituent souvent un parcellaire visible). Les zones de pâturage extensif ou de parcours peuvent être des landes ligneuses (si elles remplissent les conditions de végétation).		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres recensables < 10 % Taux de recouvrement absolu des ligneux bas >= 25 %		
Sélection			
Modélisation			

LANDE

LA4-46 Inculte ou friches

Code cartographique	LA4-46	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Lande Niveau II : Lande Niveau III : Lande ligneuse	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Sans objet		
Importance de l'essence	Aucune essence discriminée		
Définition	Les terrains incultes ou en friches sont des landes ligneuses délaissées de cultures, au voisinage de terrains agricoles, généralement de petite étendue avec des limites nettes, ou culture récemment abandonnée et déjà embroussaillée. Terrain avec un taux de recouvrement absolu des végétaux non cultivés (ligneux ou non ligneux) supérieur ou égal à 10 %, avec un taux de recouvrement des arbres inférieur à 10 %, hors arbres épars, et un taux de recouvrement absolu des ligneux bas supérieur ou égal à 25 % sur une surface supérieure ou égale à 2 ha et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares. Le taux de recouvrement des arbres s'apprécie sans tenir compte des arbres épars c'est-à-dire des arbres à fort houppier répartis de manière isolée sur moins de 50 ares et couvrant moins de 10 % du sol, ni des arbres organisés en haie ou en alignement. La végétation qui constitue une lande ligneuse est une végétation spontanée qui comprend une proportion importante de plantes ligneuses (bruyères, genêts, ajoncs, épineux divers...) et semi-ligneuses (fougères, phragmites...) dont la hauteur ne dépasse pas 5 mètres. Cette végétation ligneuse présente un couvert végétal d'au moins 25 %. Ce taux de couvert de la végétation ligneuse ou non ligneuse n'est pas déterminant, c'est l'absence de façons culturales ou de traces d'intervention humaine régulière qui l'est (les espaces fauchés régulièrement, les prairies permanentes ou temporaires le plus souvent délimitées par des clôtures, les champs cultivés... ne sont pas des landes, ils constituent souvent un parcellaire visible). Les zones de pâturage extensif ou de parcours peuvent être des landes ligneuses (si elles remplissent les conditions de végétation).		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres recensables < 10 % Taux de recouvrement absolu des ligneux bas >= 25 %		
Sélection			
Modélisation			

LANDE

LA4-48 Lande ligneuse alpine

Code cartographique	LA4-48	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Lande Niveau II : Lande Niveau III : Lande ligneuse	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Sans objet		
Importance de l'essence	Aucune essence discriminée		
Définition	La lande ligneuse alpine est une lande située au dessus de la limite altitudinale de la végétation forestière. Terrain avec un taux de recouvrement absolu des végétaux non cultivés (ligneux ou non ligneux) supérieur ou égal à 10 %, avec un taux de recouvrement des arbres inférieur à 10 %, hors arbres épars, et un taux de recouvrement absolu des ligneux bas supérieur ou égal à 25 % sur une surface supérieure ou égale à 2 ha et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares. Le taux de recouvrement des arbres s'apprécie sans tenir compte des arbres épars c'est-à-dire des arbres à fort houppier répartis de manière isolée sur moins de 50 ares et couvrant moins de 10 % du sol, ni des arbres organisés en haie ou en alignement. La végétation qui constitue une lande ligneuse est une végétation spontanée qui comprend une proportion importante de plantes ligneuses (bruyères, genêts, ajoncs, épineux divers...) et semi-ligneuses (fougères, phragmites...) dont la hauteur ne dépasse pas 5 mètres. Cette végétation ligneuse présente un couvert végétal d'au moins 25 %. Ce taux de couvert de la végétation ligneuses ou non ligneuse n'est pas déterminant, c'est l'absence de façons culturales ou de traces d'intervention humaine régulière qui l'est (les espaces fauchés régulièrement, les prairies permanentes ou temporaires le plus souvent délimitées par des clôtures, les champs cultivés... ne sont pas des landes, ils constituent souvent un parcellaire visible). Les zones de pâturage extensif ou de parcours peuvent être des landes ligneuses (si elles remplissent les conditions de végétation).		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres recensables < 10 % Taux de recouvrement absolu des ligneux bas >= 25 %		
Sélection			
Modélisation			

LANDE

LA4-49 Garrigue ou maquis non boisés

Code cartographique	LA4-49	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Lande Niveau II : Lande Niveau III : Lande ligneuse	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Sans objet		
Importance de l'essence	Aucune essence discriminée		
Définition	Les garrigues ou maquis non boisés sont des landes situées à l'intérieur ou en bordure de peuplements forestiers autres que les boisements lâches et formant elle-même la dominante du paysage, dans la zone phytogéographique « Zone méditerranéenne ». Terrain avec un taux de recouvrement absolu des végétaux non cultivés (ligneux ou non ligneux) supérieur ou égal à 10 %, avec un taux de recouvrement des arbres inférieur à 10 %, hors arbres épars, et un taux de recouvrement absolu des ligneux bas supérieur ou égal à 25 % sur une surface supérieure ou égale à 2 ha et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares. Le taux de recouvrement des arbres s'apprécie sans tenir compte des arbres épars c'est-à-dire des arbres à fort houppier répartis de manière isolée sur moins de 50 ares et couvrant moins de 10 % du sol, ni des arbres organisés en haie ou en alignement. La végétation qui constitue une lande ligneuse est une végétation spontanée qui comprend une proportion importante de plantes ligneuses (bruyères, genêts, ajoncs, épineux divers...) et semi-ligneuses (fougères, phragmites...) dont la hauteur ne dépasse pas 5 mètres. Cette végétation ligneuse présente un couvert végétal d'au moins 25 %. Ce taux de couvert de la végétation ligneuse ou non ligneuse n'est pas déterminant, c'est l'absence de façons culturales ou de traces d'intervention humaine régulière qui l'est (les espaces fauchés régulièrement, les prairies permanentes ou temporaires le plus souvent délimitées par des clôtures, les champs cultivés... ne sont pas des landes, ils constituent souvent un parcellaire visible). Les zones de pâturage extensif ou de parcours peuvent être des landes ligneuses (si elles remplissent les conditions de végétation).		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres recensables < 10 % Taux de recouvrement absolu des ligneux bas >= 25 %		
Sélection			
Modélisation			

FORMATION HERBACEE

LA6 Petites formations herbacées

Code cartographique	LA6	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Lande Niveau II : Lande Niveau III : Formation herbacée	Description	Surface minimale : 50 ares Surface maximale : 2 ha Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Sans objet		
Importance de l'essence	Aucune essence discriminée		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement absolu des végétaux non cultivés (ligneux ou non ligneux) supérieur ou égale à 10 %, avec un taux de recouvrement des arbres inférieur à 10 %, hors arbres épars, et un taux de recouvrement absolu des ligneux bas inférieur à 25 % sur une surface supérieure ou égale à 50 ares, inférieure à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres recensables < 10 % Taux de recouvrement absolu des ligneux bas < 25 %		
Sélection	Le taux de recouvrement des arbres s'apprécie sans tenir compte des arbres épars c'est-à-dire des arbres à fort houppier répartis de manière isolée sur moins de 50 ares et couvrant moins de 40 % du sol, ni des arbres organisés en haie ou en alignement. La végétation qui constitue une formation herbacée est une végétation naturelle qui comprend une proportion d'herbacée supérieure ou égale à 75 %, la végétation ligneuse ne présentant alors qu'un couvert végétal inférieur à 25 %. Ce taux de couvert de la végétation non ligneuse n'est pas déterminant, c'est l'absence de façons culturales ou de traces d'intervention humaine régulière qui l'est (les espaces fauchés régulièrement, les prairies permanentes ou temporaires le plus souvent délimitées par des clôtures, les champs cultivés... ne sont pas des formations herbacées, ils constituent souvent un parcellaire visible). Les zones de pâturage extensif ou de parcours peuvent être des formations herbacées (si elles remplissent les conditions de végétation).		
Modélisation			

FORMATION HERBACEE

LA6-62 Pelouse pastorale montagnarde

Code cartographique	LA6-62	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Lande Niveau II : Lande Niveau III : Formation herbacée	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Sans objet		
Importance de l'essence	Aucune essence discriminée		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement absolu des végétaux non cultivés (ligneux ou non ligneux) supérieur ou égale à 10 %, avec un taux de recouvrement des arbres inférieur à 10 %, hors arbres épars, et un taux de recouvrement absolu des ligneux bas inférieur à 25 % sur une surface supérieure ou égale 2 ha et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares. Les pelouses pastorales montagnardes sont des formations herbacées ou formation pastorale située à l'intérieur ou en bordure de peuplements forestiers ou formant elle-même la dominante du paysage, en dessous de la limite altitudinale de la végétation forestière, hors de la zone phytogéographique « Zone méditerranéenne ».		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres recensables < 10 % Taux de recouvrement absolu des ligneux bas < 25 %		
Sélection			
Modélisation			

LA6-68 Pelouse alpine

Code cartographique	LA6-68	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Lande Niveau II : Lande Niveau III : Formation herbacée	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Sans objet		
Importance de l'essence	Aucune essence discriminée		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement absolu des végétaux non cultivés (ligneux ou non ligneux) supérieur ou égale à 10 %, avec un taux de recouvrement des arbres inférieur à 10 %, hors arbres épars, et un taux de recouvrement absolu des ligneux bas inférieur à 25 % sur une surface supérieure ou égale à 2 ha et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares. Les pelouses alpines sont des formations herbacées ou formation pastorale située à l'intérieur ou en bordure de peuplements forestiers ou formant elle-même la dominante du paysage, au dessus de la limite altitudinale de la végétation forestière, hors de la zone phytogéographique « Zone méditerranéenne ».		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres recensables < 10 % Taux de recouvrement absolu des ligneux bas < 25 %		
Sélection			
Modélisation			

FORMATION HERBACEE

LA6-69 Pelouse pastorale des garrigues ou maquis

Code cartographique	LA6-69	Nomenclature	Spécifique à la région PACA
Niveau de la nomenclature	Niveau IV	Type de géométrie	Polygone simple
Rattachements	Niveau I : Lande Niveau II : Lande Niveau III : Formation herbacée	Description	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
Composition du peuplement	Sans objet		
Importance de l'essence	Aucune essence discriminée		
Définition	Terrain avec un taux de recouvrement absolu des végétaux non cultivés (ligneux ou non ligneux) supérieur ou égale à 10 %, avec un taux de recouvrement des arbres inférieur à 10%, hors arbres épars, et un taux de recouvrement absolu des ligneux bas inférieur à 25 % sur une surface supérieure ou égale à 2 ha et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares. Les pelouses pastorales des garrigues ou maquis sont des formations herbacées ou formation pastorale située à l'intérieur ou en bordure de peuplements forestiers ou formant elle-même la dominante du paysage, dans la zone phytogéographique « Zone méditerranéenne ».		
Couverture du sol	Taux de couvert libre des arbres recensables < 10 % Taux de recouvrement absolu des ligneux bas < 25 %		
Sélection			
Modélisation			

Annexes

COMMENT SONT COMPOSES LES CODES DE LA NOMENCLATURE ?

NIVEAU I		NIVEAU II		NIVEAU III	NIVEAU IV	
		COUVERTURE DU SOL		COMPOSITION	Essence prépondérante 50 %<=TCLR	Autre essence importante 25%<=TCLR<50 %
FORET	F	Forêt fermée	F	Non discriminée 0		
				Feuillus purs en îlots (peuplement pur de feuillus) 1	Non discriminé 00 Détail essence code Alternative Autre feuillu 49	Non discriminé 00 Détail essence code Alternative Autre feuillu 49
				Conifères purs en îlots (peuplement pur de conifères) 2	Non discriminé 00 Détail essence code Alternative Pins 80 Autre Pin 81 Conifères autres que pin 90 Autre conifère autre que pin 91	Non discriminé 00 Détail essence code Alternative Pins 80 Autre Pin 81 Conifères autres que pin 90 Autre conifère autre que pin 91
				Mélange de feuillus et conifères 3		
				Mélange à feuillus prépondérants 31	Non discriminé 00 Détail essence code Alternative Autre feuillu 49	Non discriminé 00 Détail essence code Alternative Pins 80 Autre Pin 81 Conifères autres que pin 90 Autre conifère autre que pin 91
				Mélange à conifères prépondérants 32	Non discriminé 00 Détail essence code Alternative Pins 80 Autre Pin 81 Conifères autres que pin 90 Autre conifère autre que pin 91	Non discriminé 00 Détail essence code Alternative Autre feuillu 49
		Forêt ouverte	O	Feuillus purs 1	Non discriminé 00 Détail essence code Alternative Autre feuillu 49	Non discriminé 00 Détail essence code Alternative Autre feuillu 49
				Conifères purs (peuplement pur de conifères) 2	Non discriminé 00 Détail essence code Alternative Pins 80 Autre Pin 81 Conifères autres que pin 90 Autre conifère autre que pin 91	Non discriminé 00 Détail essence code Alternative Pins 80 Autre Pin 81 Conifères autres que pin 90 Autre conifère autre que pin 91
				Mélange de feuillus et conifères 3		
				Mélange à feuillus prépondérants 31	Non discriminé 00 Détail essence code Alternative Autre feuillu 49	Non discriminé 00 Détail essence code Alternative Pins 80 Autre Pin 81 Conifères autres que pin 90 Autre conifère autre que pin 91
				Mélange à conifères prépondérants 32	Non discriminé 00 Détail essence code Alternative Pins 80 Autre Pin 81 Conifères autres que pin 90 Autre conifère autre que pin 91	Non discriminé 00 Détail essence code Alternative Autre feuillu 49
		Peupleraie	P			
LANDE	L	Lande	A	Ligneux bas ≥ 25 % 4	Type de lande	
				Ligneux bas < 25 % 6		

☐ Existe dans la nomenclature nationale retenue par l'IFN.

☐ N'existe pas dans la nomenclature nationale retenue par l'IFN mais peut être distingué sur demande préalable à la réalisation de la carte.

Lecture du tableau

Les codes de la version 2 de la carte forestière sont établis selon le tableau de la page ci-contre.

Prenons par exemple, le hêtre qui a le code 09.

Une forêt fermée où le hêtre à un taux de couvert libre relatif supérieur à 75 % sera codée de la manière suivante :

	F	pour forêt
puis	F	pour forêt fermée
puis	1	pour feuillus purs
puis	09	pour le hêtre où le taux de couvert libre relatif est supérieur ou égal à 50 %
puis	09	pour le hêtre comme autre essence importante comprise entre 25 et 50 %

d'où le code **FF1-09-09**. C'est un code de la nomenclature nationale.

Le code **FO2-63-63** est également possible.

Il correspond à une forêt ouverte où le taux de couvert libre relatif du mélèze est supérieur à 75 %.

Ce code n'est pas un code de la nomenclature nationale mais il est tout à fait possible pour l'IFN, comme demandé par le CRIGE PACA, de distinguer ce type de peuplement.

Le code **FO32-63-00** en suivant cet exemple, correspondrait à un mélange à conifère prépondérant en forêt ouverte où le mélèze représenterait plus de 50 % du couvert libre relatif et les feuillus (non discriminés) de 25 à 50 %.

Ce type n'existe pas dans la nomenclature puisque celle-ci se limite en forêt ouverte à un mélange à conifères prépondérants (FO32).

CODES COULEURS DE LA NOMENCLATURE IFN

Couleur	Type de formation végétale	Code couleur RVB			Code couleur CMJN			
		Rouge	Vert	Bleu	Cyan	Magenta	Jaune	Noir
	Jeune peuplement ou coupe rase ou incident	229	196	93	11	20	76	0
	Feuillus purs en îlots	1	120	56	89	28	100	0
	Chênes décidus purs	0	77	46	90	41	90	45
	Chênes sempervirents purs	102	128	64	62	32	92	15
	Hêtre pur	0	185	168	74	0	43	0
	Châtaignier pur	64	255	38	58	0	100	0
	Robinier pur	145	86	51	32	67	86	24
	Autre feuillu pur	175	202	89	36	5	83	0
	Mélange de feuillus	0	147	27	85	16	100	4
	Peupleraie	255	255	50	6	0	89	0
	Conifères purs en îlots	128	128	255	57	52	0	0
	Pin maritime pur	191	38	255	49	79	0	0
	Pin sylvestre pur	153	38	255	61	78	0	0
	Pin laricio ou pin noir pur	57	11	215	85	84	0	0
	Pin d'Alep pur	255	26	205	13	85	0	0
	Pin à crochets ou pin cembro pur	135	97	250	63	67	0	0
	Autre pin pur	216	152	255	23	42	0	0
	Mélange de pins purs	255	153	255	11	43	0	0
	Sapin ou épicéa pur	26	230	230	58	0	19	0
	Mélèze pur	97	128	255	66	52	0	0
	Douglas pur	51	153	255	67	35	0	0
	Autre conifère pur autre que pin, sapin, épicéa, douglas ou mélèze	169	255	255	27	0	6	0
	Mélange d'autres conifères	1	146	159	82	25	35	1
	Mélange de conifères	0	0	255	88	77	0	0
	Mélange de feuillus prépondérants et conifères	255	152	51	0	48	88	0
	Mélange de conifères prépondérants et feuillus	255	64	51	0	89	83	0
	Forêt ouverte avec coupe rase ou incident	178	158	147	32	36	40	0
	Forêt ouverte de feuillus purs	204	255	191	19	0	34	0
	Forêt ouverte de conifères purs	153	179	204	40	21	10	0
	Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères	255	209	56	1	16	88	0
	Lande ligneuse	255	230	191	1	9	27	0
	Formation herbacée	255	255	185	2	0	33	0

NOTES



IFN

Château des Barres
45290 Nogent-sur-Vernisson
Téléphone : 02 38 28 18 00
Télécopie : 02 38 28 18 28
Courriel : dv@ifn.fr